This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

77. a. 17

ŒUVRES

DU SEIGNEUR

DE BRANTOME.

TOME QUINZIEME.

Contenant les LETTRES D'ANDRÉ DE BOURDEILLE.

ŒUVRES

DU SEIGNEUR

DE BRANTOME.

Nouvelle Édition, conſidérablement augmentée, revue, accompagnée de Remarques hiſtoriques & critiques, & diſtribuée dans un meilleur ordre.

TOME QUINZIEME.

A LONDRES,

AUX DÉPENS DU LIBRAIRE.

M. DCC. LXXIX.

OXFORD

LETTRES
DU
SEIGNEUR
ANDRÉ
DE BOURDEILLE,

Aux Roys CHARLES IX, HENRY III, *la Reyne leur Mere, & aultres; avec leurs Reſponſes.*

ADVERTISSEMENT.

EN ce préſent Livre ſont contenues les LETTRES *que le Seigneur* (1) *de* BOURDEILLE *a eſcript au Roy* (2), *à la Reyne-Mere, & à Monſieur le Duc* (3); *enſemble les* RESPONSES *de Leurs Majeſtez, & aultres Lettres, envoyées au-dict Seigneur en l'an plus bas eſcript, y miſes & inſérées par I. D. L. par le commandement du-dict Seigneur de* BOURDEILLE, *Viſcomte, Baron du-dict Lieu, Seigneur des Chaſtellenies de la Tour-blanche, Archiac, Matas, & la Commarche, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante Hommes d'armes de ſes Ordonnances, Conſeiller en ſon Conſeil privé, & Séneſchal de Périgord.*

M. D. LXXIV.

(1) ANDRÉ.
(2) Charles IX & au Roy Henry III.
(3) d'Alençon.

LETTRES
DU
SEIGNEUR
ANDRÉ
DE BOURDEILLE,

Aux Roys CHARLES *IX*, HENRY *III*, *la Reyne leur Mere*, *& aultres ; avec leurs Reſponſes.*

LETTRE I.

Du Roy CHARLES *IX*, *à Monſeigneur* DE BOURDEILLE.

De la Fere, *le* 25 *Octobre* 1573.

MR. DE BOURDEILLE,

Je voy la corruption des mœurs saccroiſtre & augmenter tous les jours en mon Royaul-

me, ſans que les remedes que je meſforce y appliquer par douceur & ſévérité puiſſent arreſter le cours de ce mal, dont je porte ung extreſme regret, pour le deſir que jay tousjours eu de rendre mon regne heureux à mes ſubjects, qui eſt la plus glorieuſe mémoire que je puiſſe layſſer à la poſtérité. Je ſçay bien que les troubles & guerres civiles ont donné occaſion à ce mal. Mais il eſt auſſi ayſé à juger, que les cœurs mal affectionnez nouriſſent & entretiennent la diviſion ; à quoy je deſire pourvoir par tous les moyens que je pourray, avant que le mal ſoit du tout incurable.

Et parce que ceſtuy eſt intérieur & caché, & que la plus ſouveraine recepte de le bien connoiſtre & ſonder, eſt dobſerver diligemment les mœurs & comportements de mes ſubjects de chaſcune de mes Provinces, afin que je me rende pleinement informé de ce que je devray faire pour la conſervation des bons, & remettre les aultres au chemin de leur debvoir; jay fait eſlection de vous à ceſte fin, pour le Pays de Périgord, ayant tousjours eu telle confidence en voſtre vertu, & à l'affection que vous avez au bien de mon ſervice & repos de mon Eſtat, que vous pourrez dignement vous acquitter de ceſt office, & aurez très-agréable de vous y employer ſelon mon intention.

Je vous prie doncques, ayant receu ceſte

Lettre, de prendre loccaſion de vous pourmener par icelluy de Ville en Ville & lieux principaux, & là vous inſtruire doulcement, & le plus dextrement que vous pourrez, des comportements des uns & des aultres; premiérement, des Eccléſiaſtiques, quel debvoir ils rendent en leurs charges, & sils ſont jouyſſants de ce qui leur appartient, ou en trouble. Comme ſe comportent ceux de ma Nobleſſe, les querelles qui peuvent eſtre entre aulcuns deux portant conſéquence. Lordre qui eſt en ma Juſtice. Ceux de mes Officiers qui ont la réputation de bien sacquitter de leurs charges. Quelle inclination a le peuple, & comme chaſcun vit lung avec lautre, & meſme pour les diſſentions qui ont eſté pour le faict de la Religion. En ſomme, notter & obſerver tout ce que vous jugerez appartenir au bien du repos public.

Ce faict, vous diſpoſerez de me venir trouver à Compiegne le vingtieſme de Janvier prochain, où je délibere me rendre incontinent après mon voyage de Mets, affin de me dire particuliérement ce que vous en avez apprins, & que vous ayant ſur ce ouy, je puiſſe pourvoir à ce que ſe trouvera néceſſaire, ainſin que je l'ay délibéré pour le bien & ſoulagement de mes ſubjects. Aſſeuré que je tiendray ce ſervice lung des plus grands & importants que je puiſſe recepvoir de vous, & que j'en auray ſi bonne mémoire, que

vous naurez regret de vous y eſtre employé : pryant Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte garde.

Eſcript à la Fere, ce xxve. jour d'Octobre 1573.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE II.

Du Roy CHARLES IX.

De Chaſlons, le 27 de Novembre 1573.

MR. DE BOURDEILLE,

COMBIEN que je ſois aſſeuré que vous ne ferez faute, en ſuivant ce que je vous ay eſcript par ma derniere, de vous rendre en ma Ville de Compiegne le vingtieſme du mois de Janvier prochain, bien & amplement inſtruict de tout ce que je vous ay mandé, pour men rendre compte par le menu : toutesfois, jay bien voulu vous faire ceſte recharge, vous pryant, dautant que vous deſirez me faire ſervice agréable, & aymez le bien & repos de voſtre patrie, de vous retrouver ſans y faillir au dict temps en ma-dicte

Ville, en laquelle jeſpere eſtre alors arrivé avecques la Reyne ma Dame & mere, mon frere le Duc d'Alençon, & les autres Princes & Seigneurs de mon Conſeil, qui ſont allez conduire mon pere le Roy de Pologne juſques ſur la frontiere de mon Royaulme : & ſur la rapport que me fairez de leſtat des affaires de mon Pays de Périgord, donner une bonne & utile proviſion à tout ce qui ſera néceſſaire. Pryant Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa garde.

Eſcript à Chaſlons, le vingtieſme jour de Novembre 1573.

Signé CHARLES.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE III.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Roy* CHARLES IX, *envoyée par la Beylie, de Perigueux, le* 13 *de Mars* 1574.

SIRE,

Le jour du Lundy-gras, que les perturbateurs du repos public de voſtre Royaulme ſe ſont eſlevez, jeſtois en chemin pour aller

trouver Vos Majeſtez, ſuivant les commandements qu'il vous avoit pleu me faire. Toutesfois, prévoyant quil importoit plus pour voſtre ſervice de men retourner au Pays de Périgord, que de parachever mon voyage, je mis peine de me rendre le plus dilligemment quil me fut poſſible dans la Ville de Perigueux, Ville principale du-dict Pays, où je trouvay tous les habitants en armes, & en bonne dévotion de vous conſerver la-dicte Ville. Et fus adverty que la Ville de Sarlac avoit eſté ſurprinſe par un Capitaine nommé Vivans, comme le Seigneur de Loſſe vous a cy-devant adverty. Et en meſme inſtant, pour maintenir & conſerver les autres Villes, & retenir les Seigneurs Gentils Hommes dycelluy Pays ſoubs voſtre obéyſſance, y pourveus en la forme & maniere que vous diſcourrera ce Gentil-Homme, que jenvoye expreſſément par-devers Vos Majeſtez, par lequel vous ſupplie très-humblement, Sire, me commander ce que jay affaire pour voſtre ſervice, & employerai vie & biens dauſſi bonne volonté & affection que, Sire, je prie Dieu vous maintenir en ſanté très-longue, & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxiij^e. Mars 1574.

LETTRE IV.

Du Seigneur de BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par la Beylie, de Perigueux, le* 13 *de Mars* 1574.

MADAME,

Pour le deſir que javois dobéyr aux commandements que le Roy voſtre fils mavoit faicts par deux Lettres, je meſtois mis en chemin pour aller trouver Ses Majeſtez. Et empeſché par les deſſeins & entreprinſes daulcungs mutins & ſéditieux de ce Royaulme, je nay voulu faire faulte de faire certain Ses Majeſtez & les Voſtres de l'eſtre de ce Pays, par ce Gentil-Homme, auquel jay baillé charge les vous faire entendre au long; par lequel vous ſupplie très-humblement me commander pour voſtre ſervice, auquel me trouverez tousjours autant affectionné que ſubject & ſerviteur que le Roy ayt en ſon Royaulme : à tant, Madame, je pryeray Dieu vous conſerver longuement en ſanté très-longue, & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxiij^e. Mars 1574.

LETTRE V.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Duc* D'ALENÇON, *envoyée par la Beylie, le* 13 *de Mars* 1574.

MONSEIGNEUR,

Je meſtois acheminé juſques en ma maiſon de Matas, pour men aller en Cour; mais le Lundy-gras, eſtant adverty que aulcungs perſonnages de la Religion prétendue Réformée seſtoyent eſlevez, je changeay d'opinion, prévoyant que le ſervice du Roy me commandoit, pour le debvoir de ma Charge de Séneſchal de ceſte Province, de men retourner en ycelle, pluſtoſt que de pourſuivre mon voyage, afin de dilligemment pourvoir aux affaires qui concerneroient le ſervice de Sa Majeſté, pour après luy faire entendre comme toutes choſes ſe ſeroyent paſſées, & à vous auſſi, Monſeigneur, qui avez telle charge & puiſſance en ce Royaulme que le Roy de Pologne avoit, dont je ſuis grandement ayſe, & tous les bons ſubjects du Roy, pour leſpérance qu'ils ont, que deſormais vous mettrez peyne de faire vivre le pauvre peuple de ce Royaulme en paix,

union & tranquillité, leſquels ſont ſi affligez, quils nen peuvent plus, ſi vous nobviez aux deſſeins des perturbateurs du repos commun & public, auquel sil ne y eſt de brief pourveu, je crains grandement quil ſera difficile de guérir ceſte maladie ſans grande perte & dommage, de tant que le mal croiſt de jour à aultre. Et ſi javois ceſt honneur deſtre deux heures près de vous, je vous dirois des choſes leſquelles vous trouveriez eſtranges & malicieuſement inventées; de façon que ſi le Roy, la Reyne-Mere, & vous, ny pourvoyez aultrement que par le paſſé, je crains de vous voir auſſi petits compagnons que moy. Vous ſuppliant très-humblement, Monſeigneur, me pardonner ſi je madvance à vous eſcripre tels mots; car le zele que jay à voſtre ſervice, le me commande, voyant leſtat de ce Royaulme de jour à aultre diminuer. Vous ſuppliant très-humblement, encore un coup, de croire que je le dis pour la très-affectionnée volonté que jay aux ſervices de Ses Majeſtez & Voſtre, avec laquelle je prie Dieu, Monſeigneur, vous donner autant de grandeur & proſpérité que vous deſirez, & vous maintenir en bonne ſanté très-longue, & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xiij Mars 1574.

VI.

INSTRUCTION à la Beylie, pour remonſtrer au Roy.

DE faire entendre au Roy, à la Reyne-Mere, à Monſeigneur le Duc, que le Seigneur de Bourdeille eſtoit party du Pays de Périgord, pour aller trouver Leurs Majeſtez: & le Lundy-gras dernier heure d'une heure après minuit, avoir eſté adverty, que par tout ce Pays, ceux de la Religion prétendue Réformée seſtoient eſlevez. A ceſte cauſe pour la conſervation du-dict Pays, en lheure meſme ſeroit party du lieu où il eſtoit, & ſe ſeroit rendu le plus diligemment quil avoit pu en la Ville de Perigueux.

Où il avoit trouvé tous les habitants en armes avec bonne volonté & affection de la maintenir & conſerver ſoubs lobéyſſance du Roy, comme pendant tous les aultres troubles ils ont tousjours faict.

Combien la-dicte Ville ſoit peu forte, & ny ayt aulcungs eſtrangers, ny gens de guerre.

Et adverty que la Ville de Sarlac avoit eſté prinſe par un Capitaine nommé Vivans, affin que aultres Villes, Chaſteaux, Forts du-dict Pays ne fuſſent ſurprins, le-dict Seigneur de Bourdeille advertit promptement les citoyens

& habitants dyceulx de faire bonne garde, & aux lieux foibles y envoya forces.

Par meſme moyen, prya par Lettres les Seigneurs & Gentils-Hommes du-dict Pays, qui vivent ſelon la Religion prétendue Réformée, de ne partir de leurs maiſons, comme ils luy avoient promis peu de jours auparavant, en faiſant une chevauchée par tout le Pays de Périgord, & auſſi de ne bailler ayde, ſecours, ne faveur aux ſéditieux; ains quils vivroyent en leurs maiſons, ſelon ce quil auroit pleu au Roy leur commander & ordonner par ſes derniers Edicts, leſquels Sa Majeſté deſiroit entretenir, quoyque aulcungs ſéditieux & mutins fiſſent courir le bruit au contraire; & de ce le-dict Seigneur de Bourdeille les aſſeura.

Et en ceſte aſſeurance, les Seigneurs de Caumont, Beynac, Sainct-Geniés, Longa, & pluſieurs aultres Gentils-Hommes, ne ſont partis de leurs maiſons, ne auſſi baillé aulcung ſecours, faveur, ne ayde, aux-dicts ſéditieux, que le-dict Seigneur de Bourdeille ayt pu deſcouvrir & entendre.

Auquel deſpuis par pluſieurs Lettres ont promis, quils ne bailleroyent faveur ne ayde aux-dicts ſéditieux & perturbateurs du repos public de ce Royaulme, & qu'ils trouvoient très-mauvais ce que par ceulx-cy avoit eſté faict: par ce quil ſeroit bon que Leurs Majeſtez leur eſcripviſſent avoir entendu par le-

dict Seigneur de Bourdeille leurs volontez, affin de leur augmenter la bonne volonté quils ont dobéyr aux commandements du Roy.

Auſſi que le-dict Seigneur de Bourdeille a adverty tous les Gentils-Hommes & bons ſubjects du Roy de ſe tenir preſts avec leurs chevaux & armes, pour ſe rendre la part quil leur mandera lors que les occaſions ſe préſenteront pour le ſervice de Leurs Majeſtez, & en attendant leurs commandements.

Et des aultres affaires & prinſe de Sarlac, qui ſont ſurvenues par-deçà depuis le-dict jour du Lundy gras, le-dict Seigneur de Bourdeille en euſt adverty le Roy pluſtoſt, nen euſt eſté quil eſtoit aſſeuré que le Seigneur de Loſſe avoit adverty Ses Majeſtez du tout, meſmes de la-dicte prinſe. Auſſi, que le-dict Seigneur de Bourdeille ne vouloit donner aulcung advertiſſement dont il ne fuſt aſſeuré.

Deſirant auſſi par meſme moyen faire entendre à Leurs Majeſtez bien au long en quel eſtat eſtoyent les affaires de ceſte Province, & lordre que le-dict Seigneur avoit tenu, & tenoit, pour maintenir les habitants de la-dicte Province en lobéyſſance de Leurs Majeſtez; les aſſeurant que la-dicte Ville de Sarlac a eſté prinſe dintelligence, que le Capitaine Vivans avoit, non-ſeulement avec ſes complices, mais auſſi avec pluſieurs habitants de la-dicte Ville, Catholiques.

Faira auſſi entendre à Leurs Majeſtez, que le Marquis de Trans à eſcript au-dict Seigneur de Bourdeille, que ceux qui ſe ſont emparez de la Ville de Saincte-Foy, ont eſcript au-dict Marquis de pryer le Seigneur de Loſſe de les laiſſer vivre en paix en leurs maiſons ſoubs le bénéfice de vos derniers Edicts de pacification; & que telle priere fait préſumer le-dict Seigneur de Bourdeille, que les-dicts ſéditieux n'ont pu exécuter ce quils avoyent projectez en leurs eſprits.

Et que le Seigneur de Loſſe a mis à Bergerac pour Gouverneur le Capitaine Labaume, qui eſt de la Religion prétendue Réformée, toutesfois ayant tousjours porté les armes pour le ſervice de Leurs Majeſtez.

Les habitants de laquelle Ville envoyerent puis peu de jours un Citoyen, lequel de leur part auroit promis au-dict Seigneur de Bourdeille, que leſdits habitants ne prendroient les armes, ny ne donneroient faveur, ayde, ny ſecours, à ceux qui eſtoient eſlevez.

Et que le-dict Seigneur de Bourdeille menoit à Leurs Majeſtez le Seigneur d'Aubeterre, comme il leur avoit pleu commander à ſa mere; laquelle lavoit adverty, quelle ne pouvoit plus payer la ſolde de la tierce partie des ſoldats deſtinez pour la garde du Chaſteau dAubeterre, pour ce quelle eſt pauvre, & que le Seigneur dAchou joyt

préſentement de tout le revenu de la Terre dAubeterre. A ceſte cauſe, quil plaiſe au Roy mander au Seigneur de Ruffec de bailler moyen à la-dicte veufve d'Aubeterre dentretenir leſdits ſoldats.

Davantage, dire à Leurs Majeſtez que le Capitaine qui a eſté mis par le Comte de Coconas dans le-dict Chaſteau dAubeterre, a mandé au-dict Seigneur de Bourdeille, enſemble la-dicte veufve, quil nentrera homme dans le-dict Chaſteau, ſi neſt ceux qui ſont ordonnez pour la garde dycelluy, & quils le conſerveront touſjours ſoubs lobéyſſance de Leurs Majeſtez.

Auſſi, que le Seigneur de Loſſe fait aſſemblée de gens de guerre en la Ville de la Linde, & auſſi les Seigneurs de Bourdeille & de Branthoſme, pour aller joindre avec le-dict Seigneur de Loſſe alors quil ſera beſoin; pour le ſervice de Leurs Majeſtez; & sil leur plaiſt de commander au-dict Seigneur de Bourdeille de communiquer (1) le Ban & arriere-Ban de ce Pays, le-dict Seigneur aura moyen daſſembler plus de forces : & quil plaiſe à Leurs Majeſtez de luy en ordonner dautres, affin quil ſe puiſſe acquitter de ſa charge; car il eſt entiérement deſtitué de forces, fors de quelques

(1) convoquer.

Gentils-Hommes qui ſont bons ſerviteurs de Leurs Majeſtez, qui leur font ſervice à leurs deſpens.

Et ſi Leurs Majeſtez veulent que le dict Seigneur de Bourdeille faſſe fortifier la dicte Ville de Perigueux aux deſpens de tout le Pays, veu que ſi la dicte Ville eſtoit prinſe, ce ſeroit la perte de tout le Pays; & peuvent vivre ceux de la Religion prétendue Réformée ſelon le dernier Edict de pacification. Et de toutes les ſus-dictes choſes quil plaira au Roy accorder & ordonner au dict Seigneur de Bourdeille en pourchaſſer Lettres en forme, affin quil puiſſe ſuivre ſes commandements.

VII.

Reſponſe du Roy CHARLES *IX, au Seigneur de* BOURDEILLE, *envoyée par la Beylie, le* 15 *de Mars* 1574.

M. DE BOURDEILLE,

J'ay receu le cayer & procès-verbal que mavez envoyé, bien faict à la vérité, contenant la viſite quavez faite ès lieux & endroits de voſtre charge, & ſur quoy eſt beſoing de pourvoir. Mais à préſent que ſont

ſurvenus ces remuements & nouvelletez, je ne vois pas que les proviſions que je y pourrois bailler en beaucoup de choſes, bien que très-requiſes, y peſſent profiter. Parquoy je réſerve cela à plus de commodité & opportunité, pour marreſter à ce qui le plus importe maintenant : & vous diray que jay auſſi veu le mémoire qui ma eſté préſenté de voſtre part, qui me teſmoigne voſtre grande affection, vigilance, & bon debvoir dont avez uſé pour la conſervation du Pays de de-là, meſme de ma Ville de Perigueux, connoiſſant quil ne ſe pouvoit mieux ny plus à propos, & ſelon mon intention, en aſſeurant & confortant mes bons & loyaux ſubjects de la-dicte Ville & aultres Villes & Chaſteaux circonvoyſins, & faiſant toucher au doigt aux Gentils-Hommes & aultres de la nouvelle opinion, la ſincérité de mes intentions. Je loue pareillement la prudence & dextérité dont avez uſé pour perſuader aulcungs desdicts Gentils-Hommes de demeurer paiſiblement en leurs maiſons, & vivre ſoubs la grace & bénéfice de mon Edict de pacification, & ne bailler ayde, ſecours, ne aſſiſtance, aux ſéditieux & perturbateurs de mon Eſtat.

Jeſcrips de bonnes Lettres aux Seigneurs de Caumont, Beynac, Sainct-Geniés & Longa, pour leur teſmoigner le contentement que jay de leurs deſportements, ſui-

vant meſme ce que men avez eſcript, les pryant de continuer : & defire auſſi que de voſtre part vous ne vous laſſiez de les y entretenir & tous aultres que connoiſtrez de telle humeur; les aſſeurant que de ce je vous ay baillé charge expreſſe & particuliere, & que jauray tousjours ſouvenance de leur-dicte bonne volonté que jeſtimerois encore plus, sils pouvoyent traverſer dextrement & empeſcher leffect des maulvaiſes intentions de mes perturbateurs.

De ce quavez adverty tous les Gentils-Hommes & mes bons ſubjects de ſe tenir preſts avec leurs chevaux & armes, pour ſe rendre la part que je leur manderois lorſque les occaſions ſe préſenteroyent pour mon ſervice, vous avez très-bien & ſagement faict. La prinſe de Sarlac & de Sainct-Foy ma grandement deſpleu; ne doubtant point au demeurant, que la doulceur & tollérance, dont jay cy-devant uſé envers daulcungs, nayt eſté mal employée, & quils nayent eu de grandes intelligences & baillé les moyens pour faire de telles ſurprinſes. Au moyen de quoy je veux & entends que ceux qui demeureront en mes Villes, deſquels on aura manifeſte cauſe de ſe deffier, ſoyent deſarmez, & que on leur oſte tout pouvoir & moyen de mal faire, ſans toutesfois que on les offenſe aulcunement.

Ce ma eſté plaiſir demander la continua-

tion de la bonne & obéyſſante volonté de la Dame dAubeterre, & quelle ſoit réſolue de conſerver ceſte Place ſoubs mon authorité. Ainſin que dabondant vous dictes, le Capitaine qui y a eſté mis par le Comte de Gayaſſe, vous la teſmoigné, dont je baille advis au Seigneur de Ruffec, & luy mande faire tout ce quil pourra pour entretenir le-dict Capitaine & ſes ſoldats; ou bien s'il jugeoit que ceux qui y ſont, ne fuſſent ſuffiſants, qu'il y en commiſt daultres.

Au-reſte, Monſieur de Bourdeille, vous eſtes perſonnage de tel jugement & connoiſſance, que nignorez point ce à quoy je doibs principalement travailler, qui eſt en ſomme, & pour toute fin, de me monſtrer tel que je doibs, Roy, & favorable à ceulx qui me rendront lhonneur, ſubjection, & obéyſſance qu'ils doibvent; comme au contraire bien délibéré davoir la raiſon de ceux qui ſe ſont tant oubliez, & oſent entreprendre contre mon Eſtat & authorité, méritant deſtre fort rigoureuſement traittez & chaſtiez, puiſque la douceur & voye amiable ne trouve lieu en leur endroit.

Ainſin doncques je vous prye de vous faire fort, par tous les bons moyens que vous pourrez, en vous joignant ſelon quil ſera beſoing aux Seigneurs de Loſſe, d'Eſcars, de la Vauguyon, à mon couſin le Comte de Vendadour, & aultrement vous aydant le

mieux & plus vertueuſement quil ſera poſſible, meſme en convocquant l'arriere-Ban; ce pouvez faire dautant plus facilement, queſtes Séneſchal du Pays : de ſorte que jeſtime neſtre beſoing vous en envoyer autre mandement particulier, pour lequel en toute adventure, & pour voſtre deſcharge, je veux que la préſente vous ſerve.

Jeuſſe bien deſiré pouvoir vous envoyer des forces dicy ; mais pouvez eſtimer & conſidérer le peu de moyen que jen ay, ſi-bien que pour ce regard, & pour la fortification de ma Ville de Perigueux, aux habitants de laquelle jeſcrips le contentement que jay deux, eſt néceſſité eſvertuer & ayder des moyens & commoditez qui ſont ſur les lieux, attendant que Dieu me faſſe la grace deffectuer plus avant ma droicte intention.

Ce porteur vous dira le ſurplus de mes nouvelles, & de ma bonne diſpoſition, & combien je vous ayme & eſtime, ſuivant la charge que je luy en ay baillée. A tant, je pryeray Dieu quil vous ayt, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte garde.

Eſcript au Chaſteau de Vincennes, le xve. jour de Mars 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

VIII.

Reſponſe de la Reyne-Mere au Seigneur de BOURDEILLE, *envoyée par la Beylie, le* 15 *de Mars* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Javois tousjours cru que vous feriez bien, & je ſuis bien-ayſe deſtre non-ſeulement en ceſte bonne opinion & aſſeurance, mais encore lay-je accrue par le mérite de voſtre prudence & vertu. Le Roy Monſieur mon fils vous fait reſponſe ſi ample & particuliere, queſtant mon intention conforme à la ſienne, je ne vous feray la préſente plus longue, que pour vous pryer eſtre aſſeuré que je ſeconde le-dict Seigneur Roy mon fils en la bonne volonté quil vous porte. Pryant Dieu qu'il vous ayt, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte garde.

Eſcript au Chaſteau de Vincennes le xve. jour de Mars 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

IX.

IX.

Reſponſe du Duc d'ALENÇON au Seigneur DE BOURDEILLE, envoyée par la Beylie, le 15e. jour de Mars 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Je ſuis bon teſmoin du contentement ſingulier que le Roy mon Seigneur & frere a de vos bons déportements, & de la prudence & dextérité dont vous avez uſé en ces dernieres occaſions.

Je vous prye bien fort de continuer, & avoir lœil au ſurplus du contenu de la dépeſche qui vous eſt préſentement faicte, à laquelle je me remets auſſi : vous promettant bien, que, où loccaſion ſe préſentera, de vous gratifier, je my employeray de très-bon cœur : pryant Dieu quil vous ayt, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte garde

Eſcript au Chaſteau de Vincennes, le xvij^e. jour de Mars 1574.

Voſtre bon amy,
FRANÇOIS.

LETTRE X.

Du Duc d'Alençon au Seigneur de Bourdeille.

Du 17 de Mars 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Encore que le Roy mon Seigneur & frere vous mande par la dépeſche que vous baillera ce porteur, que ne partiez de de-là, y eſtant voſtre préſence bien néceſſaire, comme je croy quelle eſt, & à la vérité : toutesfois, je me conforme à ſon intention, pour vous dire, que vous venant par-deçà, je ſeray fort ayſe de vous voir; pryant Dieu quil vous ayt, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte garde.

Eſcript au Chaſteau de Vincennes, le xvij^e. de Mars 1574.

Voſtre bon Amy,
FRANÇOIS.

LETTRE XI.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* CHARLES IX, *envoyée par le Sancet, le 20 de Mars* 1574.

SIRE,

Le Seigneur de Loſſe & moy avons adviſé denvoyer par devers Vos Majeſtez le Scindic de ce Pays de Perigord, qui vous eſt fidele & affectionné ſubject, pour vous faire entendre que le-dict Seigneur de Loſſe, par ladvis & conſeil de moy & daulcungs Seigneurs & Gentils-Hommes au-dict Pays, a ordonné quil ſeroit levé ſur ycelluy certaine ſomme de deniers pour la ſolde des gens de pied, quil a commandé eſtre levez pour voſtre ſervice, affin de contenir en debvoir les ſoldats, & empeſcher que le pauvre peuple ne fuſt par eulx pillé, & réduict à plus grande néceſſité quil eſt à préſent, laquelle eſt telle, que tous moyens luy défaillent : tellement que la pluſpart nont dequoy ſe ſubſtanter : & la prinſe de Bergerac les réduit encore en plus grande extreſmité, pour ce que la pluſpart des vivres venoyent de ce lieu, duquel il ne fault en eſpérer déſormais que tout mal, pour ce que jay eſté adverty, que, deſpuis peu de jours, le Seigneur de Langoyran y

eſt arrivé en délibération de le fortifier; ce que importe beaucoup pour toute la Guyenne, pour ce que la-dicte Ville de Bergerac eſt en une belle & fertile ſituation ſur la riviere de Dordoigne; par le moyen de laquelle les Rebelles de Languedoc & Provence ſe pourroient facilement joindre avec ceux de Poictou, Anjou & Bretagne, veu quelle neſt eſloignée que de vingt lieues de Montalban, & vingt-cinq de la Rochelle.

Par ce, SIRE, je vous ſupplie très-humblement pourvoir à ce quil ne ſoit baillé temps aux-dicts ſéditieux de la fortifier; ains pour mettre empeſchement à ce quil plaiſe à Vos Majeſtez ordonner à tous vos Lieutenants qui ont des forces en ceſte Guyenne, de venir trouver le Seigneur de Loſſe, pour reprendre la-dicte Ville, & au Seigneur de Biron de luy bailler canons & poudres pour effects néceſſaires, dautant que les dicts ſéditieux nont ſurprins par-deçà Ville qui importe plus que celle-là. Ou, ſi vos Lieutenants ne veulent joindre leurs forces avec celles du-dict Seigneur de Loſſe, quil vous plaiſe envoyer par-deçà un Prince ou grand Seigneur pour commander à tous: pour ce que les forces eſtant ſéparées comme elles ſont à préſent, ne vous peuvent faire grand ſervice, ains pluſtoſt dommage. Car à la longue, voſtre pauvre peuple ſera ſi foulé, quil naura moyen de vous ſecourir.

A ceſte cauſe, je vous ſupplie très-humblement, SIRE, y pourvoir; car leſtat de voſtre Royaulme eſt aultre que vous ne penſez, & me ordonner des forces, deſquelles je ſuis entiérement deſnué, fors daulcungs Gentils-Hommes, qui me ſont parents & amys, leſquels ſe tiennent preſts pour s'employer à voſtre ſervice, lorſque loccaſion ſe préſentera, avecques leſquels toutesfois, je ne peux exécuter ce que je deſirerois pour voſtre ſervice, pour lequel je vous aſſeure que je neſpargneray jamais, ny vie, ny biens: pryant Dieu, SIRE, vous maintenir en ſanté, proſpérité très-longue, & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxe. de Mars 1574.

LETTRE XII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par le Sancet, le* 20 *de Mars* 1574.

MADAME,

Le Seigneur de Loſſe, eſtant arrivé en ce lieu, pour pourvoir aux affaires de ce Pays, a eſté dadvis denvoyer par devers-vous le

Scindic dycelluy, qui vous eſt fidele ſubject, pour vous faire entendre ſa délibération & eſtat du-dict Pays, & principalement de quelle conſéquence eſt à toute la Guyenne la prinſe de la Ville de Bergerac, de quoy j'eſcrips au long au Roy : & ay chargé ledict Scindic vous faire entendre le tout : queſt la cauſe que à préſent, Madame, je ne vous en feray aultre diſcours, mais ſeullement ſupplieray très-humblement Vos Majeſtez de vouloir faire expédier promptement ledict Scindic, & me commander pour voſtre ſervice, pour lequel je expoſeray tousjours vie & biens dauſſi bonne volonté que je vays prier Dieu, Madame vous maintenir, en ſanté, proſpérité très-longue, & heureuſe vie.

De Perigueux ce xxe. Mars 1574.

XIII.

Reſponſe du Roy CHARLES IX, *au Seigneur de* BOURDEILLE, *envoyée par le Scindic de Perigord, le 7 d'Apvril* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Jay entendu par voſtre Lettre du vingtieſ-

me du précédent, & par ce que le Scindic de Perigord ma faict entendre, loccaſion pour laquelle le Seigneur de Loſſe, vous & aultres Gentils-Hommes du-dict Pays, avez eſté dadvis qu'il fuſt levé ſur ycelluy certaine ſomme de deniers, pour ſatisfaire à l'entretenement des ſoldats que le-dict Seigneur de Loſſe a faict lever : qui a eſté principalement, afin deſviter à la foule de nos ſubjects, & pouvoir par ce moyen contenir les-dicts gens de guerre & ſoldats en la diſcipline militaire quil eſt requis ; ce qui ſeroit aultrement fort difficile.

Jen ay faict ſur ce bien au long entendre ma volonté au-dict Scindic, & expédier les proviſions néceſſaires, dont je ne vous feray aultre plus long diſcours, & vous prieray ſeulement regarder avec le-dict Seigneur de Loſſe des moyens, tant pour empeſcher la fortification de Bergerac que des aultres Places qui importent au Pays, & sil eſt poſſible de les forcer ; ne vous pouvant maintenant ſecourir dautres forces de deçà, pour men trouver ſi eſloigné, & tellement empeſché dailleurs, qu'il faut que je y deſploye la pluſpart de ce que je puis.

Le Seigneur de la Valette doit avoir maintenant les ſiennes preſtes. Je luy ay mandé quil ayt à en ayder le-dict Seigneur de Loſſe, & tous deux marcher unanimement de ſi bon pied, que je mapperçoive de la dévotion quils

ont à mon ſervice, dont je ne fais doubte, & que de voſtre part vous ne les aſſiſtiez, comme vous avez tousjours bien faict. Ce que je vous prye continuer : pryant ſur ce le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript au Boys de Vincennes le vij^e. jour d'Apvril 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Roy* CHARLES *IX, pour le Seigneur de Sainct Geniés, du* 13 *de Mars* 1574.

SIRE,

Combien je ſoye très-aſſeuré de la bonne volonté & affection que vous portez au Seigneur de Sainct Geniés, pour le debvoir que luy & ſes prédéceſſeurs ont tousjours continué à vous faire très-humble ſervice, ſi eſt-ce que envoyant par devers Vos Majeſtez, pour

les ſupplier de vouloir bailler en ſa faveur l'Abbaye de Saulve, de laquelle ung ſien oncle eſt deſpuis peu de jours mort paiſible poſſeſſeur, je nay voulu faillir vous teſmoigner que laffectionné debvoir que le dict Seigneur de Sainct-Geniés a eu à voſtre ſervice, luy a faict oublyer famille, biens & vie, tellement que ſon Chaſteau Dayday, qui eſt en Bearn, y a eſté bruſlé, luy pendu en figure, & privé du revenu quil avoit au dict Pays de Bearn.

Par ce, SIRE, je vous ſupplie très-humblement, en conſidération de ſes ſervices & pertes, de vouloir bailler en ſa faveur la dicte Abbaye, afin que à ladvenir il ayt moyen de pouvoir remettre le dict Chaſteau en ſon entier, & de continuer le ſervice, qu'il deſire faire perpétuellement à Vos Majeſtez. Maſſeurant que telle récompenſe incitera beaucoup de Gentils Hommes de voſtre Royaulme, outre ce quils y ſont naturellement obligés à faire le ſemblable, & ſuivre les traces du dict Seigneur de Sainct Geniés.

Je ne vous eſcrips pour le préſent, SIRE, auſcune choſe des affaires de ce Pays, pour ce que deſpuis les dernieres que jay eſcrips à Vos Majeſtez, il ne ſeſt paſſé choſe qui mérite vous eſtre eſcripte, ſi neſt que le Seigneur de Loſſe, après avoir pourveu au bas Pays de Perigord, eſt arrivé aujourdhuy en la Ville de Périgueux, pour adviſer ce que

y ſera beſoing & ès environs pour voſtre ſervice, pour lequel deſire expoſer vie & biens, pryant Dieu men faire la grace, & vous, SIRE, vous maintenir en ſaincte proſpérité, longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xiij^e. Mars 1574.

LETTRE XV.

Du Seigneur de BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, pour le Seigneur de Sainct-Geniés, du* 13 *de Mars* 1574.

MADAME,

Le Seigneur de Saint-Géniés envoyant pardevers Vos Majeſtez du Roy & voſtre, affin de les ſupplier très-humblement de bailler en ſa faveur l'Abbaye de la Saulve qui eſtoit à ung ſien oncle, je nay voulu faillir vous ſupplier très-humblement le vouloir gratifier de la-dicte Abbaye, en récompenſe de tant de ſervices quil a fait à Sa Majeſté & voſtre; meſmement eſtant aſſeuré que à ces troubles, il a oublyé (pour sacquitter du ſervice quil vous debvoit) perſonne & biens. Lexécution en figure que les Béarnois firent de ſa perſonne, bruſlement de ſon Chaſteau Day-

day, & privation du revenu quil avoit audict Pays de Béarn, me ſervira de teſmoings. Les aultres je les obmets, pour neſtre ſi récents & remarcables, auſſi que vous en eſtes très-aſſeurée. Et telle gratuité, MADAME, ſera cauſe, quil aura cy-après meilleur moyen à vous faire très-humble ſervice, & pouſſera beaucoup daultres Gentils-Hommes à limiter & à pryer Dieu, MADAME, pour voſtre ſanté, proſpérité longue, & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xiij^e. de Mars 1574.

XVI.

Reſponſe du Roy Charles IX au Seigneur de BOURDEILLE, *pour le Seigneur de Sainct-Geniés, du* 13 *Mars* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Oultre le teſmoignage que vous mavez rendu par vos Lettres du xiij^e. du préſent de la ſinguliere dévotion du Seigneur de Sainct-Geniés à mon ſervice, jen avois deſja bien bonne connoiſſance & volonté de le gratifier, comme ſes ſemblables en tout ce quil me ſera poſſible.

Jay commandé que l'Abbaye de la Saulve

fuſt employée ſur les rolles que je verray à la fin de ce mois pour la luy conſerver. Les ayant veus, il luy en ſera faicte expédition quil peut deſirer. Partant, je vous prye lexorter de continuer au meſme zelle quil a tousjours eu pour mon ſervice; & de voſtre part auſſi me tenir adverty de ce qui ſe paſſera de de-là, le plus ſouvent que vous pourrez : pryant ſur ce le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte garde.

Eſcript au Boys de Vincennes, le xxj^e. jour de Mars 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XVII.

Du Roy CHARLES *IX, au Seigneur* DE BOURDEILLE, *envoyée par la Beylie, le 17 de Mars* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Jeuſſe bien deſiré que fuſſiez demeuré par de-là, y eſtant voſtre préſence bien requiſe; & ainſi le vous mandois par mes dernieres, que vous baillera ce porteur. Toutesfois, j'ay

deſpuis adviſé que, ſi me voulez venir trouver, j'en ſeray bien-ayſe, & de vous voir. Cependant, je prie Dieu quil vous ayt, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte garde.

Eſcript au Chaſteau de Vincennes, ce xvij^e. jour de Mars 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE XVIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Roy* CHARLES IX, *pour la Veufve d'*AUBETERRE, *envoyée par un Gentil-Homme, le* 15 *de Mars* 1574.

SIRE,

Je vous ay cy-devant faict entendre, par le Gentil-Homme que jay dépeſché vers Vos Majeſtez, laffection que Madame d'Aubeterre & ſon fils avoient à vous faire très-humble ſervice, & pour la démonſtration dicelluy mavoit envoyé ſon fils pour le vous préſenter. Deſpuis la-dicte Dame ma aſſeuré par pluſieurs Lettres de ceſte bonne volonté, & quelle mettroit toute la peine & vigil-

lance quil luy ſeroit poſſible pour conſerver le Chaſteau d'Aubeterre en voſtre obéyſſance, pour la garde duquel le Comte de Gayaſſe, paſſant en ce Pays, y ordonna trente ſoldats ſoubs la charge du Sieur de Chambrelane: lequel, ne pouvant eſtre payé de la ſolde dyceulx en vertu de la commiſſion que ledict Comte luy fit expédier, il a dépeſché ce Gentil-Homme par-devers vous, SIRE, afin quil vous plaiſe de authoriſer la-dicte commiſſion, & vous faire entendre au long le debvoir quil faict à la garde du-dict Chaſteau; lequel eſtant de grande importance, comme Vos Majeſtez ſont très-bien adverties, pour les Pays de Perigord & Angoulmoys, je ſupplie très-humblement Vos-dictes Majeſtez vouloir authoriſer la-dicte commiſſion, & commander que le-dict Gentil-Homme ſoit promptement expédié, afin que la-dicte Place ſoit mieux gardée, & que le-dict Sieur de Chamberlane ayt meilleur moyen den faire ſon debvoir, auquel il ma aſſeuré quil ne manquera.

Au ſurplus, SIRE, vous me commanderez ce que jay affaire pour voſtre ſervice; & je me ſentiray très-heureux d'expoſer pour icelluy, & ſanté & biens; pryant Dieu men donner la grace, & vous maintenir, SIRE, voſtre grandeur, ſanté, proſpérité très-longue, & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce xve. de Mars 1574.

XIX.

Reſponſe du Roy CHARLES *IX, au Seigneur* DE BOURDEILLE, *pour la Dame d'Aubeterre, du* 26 *de Mars* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Jay entendu par vos Lettres du xv du préſent, comme la Viſcomteſſe d'Aubeterre ſeſtoit diſpoſée d'envoyer ſon fils aiſné avec vous en ceſte Cour, & la bonne volonté quelle a de conſerver le Chaſteau d'Aubeterre en mon obéiſſance; ce que j'ay très-agréable: vous aſſeurant que, continuant en ceſte bonne volonté, elle me donnera occaſion davoir ce qui luy touſchera en la recommandation quelle peut deſirer de moy.

Au reſte, pour le regard des proviſions concernant le payement du Sieur de Chamberlane, & des ſoldats propoſez à la garde de ceſte Place, je mande au Sieur de Ruffec dy pourvoir, enſemble ſur laugmentation du nombre dyceulx, ainſin qu'il verra eſtre requis pour le bien de mon ſervice; ce quil pourra mieux que nul aultre ſubject, eſtant ſur les lieux comme il eſt. Pryant ſur ce le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript au Boys de Vincennes, le xxvj^e^. jour de Mars 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* CHARLES IX, *envoyée par la Beylie, le* 3 *d'Avril* 1574.

SIRE,

Jay receu les commandements quil a pleu à Vos Majeſtez me faire par vos Lettres du xv du mois paſſé, ſuivant leſquelles jay faict tenir, par le Gentil-Homme que je vous avois envoyé, celles queſcripviez aux Seigneurs de Caumont, Reynac, Sainct-Geniés, & de Longa; & leur ay faict entendre au long voſtre volonté, leſquels mont aſſeuré quils continueront tousjours à vous faire très-humble ſervice. Et pour confirmation de ce, le-dict Seigneur de Caumont envoye par-devers vous ung Gentil-Homme, duquel jay fenty que le-dict Seigneur deſiroit grandement eſtre employé : & sil vous eſtoit agréable, en pour-

riez tirer quelque bon ſervice ; car il eſt Seigneur de grande ſuffiſance & honneur, homme de bien, & grand terrien en ce Pays.

Jay auſſi envoyé la Lettre quil a pleu à Vos Majeſtez à la Dame d'Aubeterre, & par meſme moyen faict entendre layſe & contentement que vous aviez receu dentendre quelle avoit volonté de conſerver le Chaſteau d'Aubeterre ſoubs voſtre obéiſſance, en laquelle ma aſſeuré quelle continueroit. Et ſemblable aſſeurance ma faict le Capitaine du Chaſteau. Je taſche par tous les moyens quil meſt poſſible de retirer tous les Gentils-Hommes & aultres de ce Pays, qui ſont de la nouvelle Religion, de leurs mauvaiſes conceptions, & remettre en train de semployer pour voſtre ſervice, pour lequel puis peu de jours jay faict convocquer le Ban & arriere-Ban de ce Pays, auquel peu de Gentils-Hommes ont comparu ; tellement que je ſuis eſté contrainct, pour les occaſions qui ſe préſentent, demploy er tous nos parents & amis, deſquels jen ay aſſemblé deux cents chevaulx : & avec ceſte trouppe, me ſuis joinct à Meſſieurs de la Vauguyon qui en ont autant ou plus, en intention de trouver la Nouë, qui eſt aujourdhuy à Chaleres, pour le combattre sil nous eſt poſſible ; vous aſſeurant que ny eſpargnerons nos perſonnes ; car je ne trouve la bonne volonté du-dict Seigneur de la Vauguyon aulcunement refroidye à vous faire très-humble

ſervice, combien jaye entendu quil en ayt quelque peu d'occaſion pour navoir eſté couché ſur le rolle des Compagnies entretenues.

Le Seigneur de Limeuil ſe doit joindre à nous avec ſept Compagnies de gens de pied, que le Seigneur de Loſſe luy a baillé charge de conduire, & oultre ce commiſſion pour commander en ſon abſence, tant à la Cavallerie que Infanterie de ce Pays de Perigord, queſt entreprendre ſur leſtat de Séneſchal duquel il vous a pleu mhonorer. Par ce, je ſupplie très-humblement Vos Majeſtez me faire entendre ſur ce voſtre volonté : & en ce faiſant, ſi vous avez pour agréable que ledict Seigneur de Loſſe donne à aultre en ſon abſence puiſſance de commander quà moy, à qui par le moyen de la-dicte charge de Séneſchal en ce Pays de Perigord, naturellement lauthorité & le commandement appartient en abſence de vos Lieutenants, affin que ſuivant ycelle, je me regle deſormais comme je deſire : & jamais ne oultre paſſeray vos commandements, pour effectuer leſquels me trouverez tousjours preſt à y employer vie & biens, priant Dieu men donner le moyen & grace, & vous, SIRE, vous maintenir en ſanté très-longue & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce 3 d'Avril 1574.

LETTRE XXI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par la Beylie, de Perigueux, le* 3 *d'Avril* 1574.

MADAME,

Jay receu la Lettre quil a pleu à Vos Majeſtez meſcripre du 15 de ce mois paſſé, par laquelle jay connu au doigt laſſeurance & fidélité que vous avez en moy, vous ſuppliant très-humblement croire, que ſi vous avez eu occaſion cy-devant den avoir confirmation par ſervices bons & loyaux que jaye faicts à Vos Majeſtez, que meſforceray par-cy après de laccroiſtre sil meſt poſſible : & pour ce faire, mes biens & vie ny ſeront eſpargnez ; eſtant bien marry que le Seigneur de Loſſe naye cy-devant entendu ceſte bonne opinion que vous avez de moy ; pour ce quil neuſt baillé commiſſion au Seigneur de Limeuil de commander en ce Pays de Perigord en ſon abſence, comme il a faict ; en quoy faiſant, il me ſemble, Madame, quil ma faict tort ; dautant que ceſt du debvoir & charge des Séneſchaux, de commander en leurs Provinces en l'abſence des Lieutenants de Vos Majeſtez.

A ceſte cauſe, je vous ſupplie très-humblement, que telle uſurpation & entreprinſe ne ſoit tollérée en mon endroict, veu le bon zelle que j'ay à voſtre ſervice, & faire entendre au dict Seigneur de Loſſe, & à moy, voſtre volonté au retour de ce Gentil Homme, auquel ay baillé charge de vous faire au long entendre comme les affaires ſe paſſent par-decà. Qui eſt la cauſe que en ceſt endroict, je pryeray Dieu, Madame, vous maintenir en bonne ſanté, proſpérité très-longue, & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce 3 d'Apvril 1574.

LETTRE XXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE au Duc D'ALENÇON, envoyée par la Beylie, le 3 d'Apvril 1574.

MONSEIGNEUR,

Jamais je ne fus plus ayſe que davoir entendu par le Gentil-Homme que javois envoyé par-devers Vos Majeſtez, que vous aviez eu pour agréable ladvertiſſement que je vous faiſois par mes Lettres, comme pro-

venant de celuy qui vous a eſté tousjours & ſera perpétuellemeut loyal & fidele ſerviteur, ayant voué, & biens & perſonne, pour vous faire très-humble ſervice. Et de tant que je connois voſtre bonté eſtre ſi grande, je ne craindray dabondant de vous ſupplier très-humblement davoir pitié du pauvre peuple de ce Royaulme, lequel eſt tant déſolé & affligé quil nen peut plus. Et ce faiſant, Monſeigneur, il vous plaiſe de taſcher, par tous les moyens que vous pourrez, de ayder à le remettre; ce que ne ſe peut bonnement faire, ce me ſemble, que par une perpétuelle & aſſeurée paix & concorde, laquelle vous pouvez ſur toute aultre choſe conſeiller, & par-là acquerir une réputation de los immortel. Et tout ce pauvre peuple de France ſera à touſ jamais enclin à pryer Dieu pour voſtre grandeur, proſpérité & ſanté : & auſſi ce ſera le moyen de fermer la bouche à beaucoup dimpoſteurs, qui vous ont voulu taxer davoir conſenty à choſe que de ma part je nay jamais pu croire eſtre véritable, voyant les effects & iſſuës contraires.

Et affin que vous embraſſiez de meilleure volonté ceſte affaire, jay donné charge à ce Gentil-Homme de vous faire entendre au long les miſeres, afflictions & calamitez que les pauvres de ce quartier ſouffrent à cauſe des troubles; leſquels prye Dieu vous donner le moyen & grace d'aſſoupir, & vous pré-

ſerver, Monſeigneur, en ſanté, proſpérité très-longue, & très-heureuſe vie.

De Perigueux le 3e. jour d'Apvril 1574.

XXIII.

Reſponſe du Roy CHARLES IX, *au Seigneur* DE BOURDEILLE, *eſcripte le* 16 *d'Apvril* 1574.

M. DE BOURDEILLE,

Jay veu par vos Lettres du troiſieſme d'Apvril laſſeurance que vous me donnez de la dévotion à mon ſervice des Seigneurs de Caumont, Reynac, Sainct-Geniés, & de Longa, en laquelle je ſeray bien ayſe, que vous les confirmiez tousjours, & pareillement la Viſcomteſſe dAubeterre pour la conſervation de ſon Chaſteau en mon obéiſſançe. Connoiſſant bien davantage la peyne que vous mettez à retirer les Gentils-Hommes qui ſont de de-là, de leurs folles conceptions, & les remettre au droit chemin de leur ſalut, je vous prye ne vous eſpargner, aſſeuré que vous ne me ſçauriez faire ſervice plus ſignalé, ny choſe plus à ladvantage deſdicts Gentils-Hommes, ainſin quils le pourront avec le temps connoiſtre.

Je mattends bientoſt dentendre quelques bonnes nouvelles & exécution de vos forces joinctes à lencontre de la Nouë, dont je prye Dieu vous faire la grace, & que vous puiſſiez tous me teſmoigner en ceſt endroict voſtre dévotion, dont jauray toute la ſouvenance que vous pouvez deſirer.

Il ne vous faut mettre en peyne de la charge que vous dites que le Seigneur de Loſſe donne au Seigneur de Limeuil pour commander en ſon abſenſe, au préjudice du pouvoir attribué de tout temps aux Bayllis & Séneſchaux de mon Royaulme. Car oultre que je ſçay, que ce ſont les Gouverneurs nais, je vous veulx tousjours conſerver le lieu, rang & degré que vos mérites & ſervices vous ont acquis. Dont & à tant, je vous prye vous repoſer ſur moy, & continuer cy-après ce que vous avez ſi bien commencé, ſans que aulcune choſe vous en puiſſe deſmouvoir, ſuivant la dévotion que vous en avez tousjours eue, à laquelle il neſt beſoing adjouſter aultre choſe, ſi-non que je prye Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript au Boys de Vincennes, le 16e. jour dApvril 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

Et ſur la marge :

M. DE BOURDEILLE,

Je vous prye, ſi l'occaſion de combattre eſt paſſée, que vous partiez incontinent, pour me venir trouver, pour ce que je me veulx ſervir de vous icy.

XXIV.

Senſuivent les Remonſtrances faictes au Roy CHARLES IX, de la part du Seigneur DE BOURDEILLE, par luy envoyées par la Beylie à Ses Majeſtez le tiers d'Avril 1574, *avec les Lettres précédentes de pareille date.*

PREMIÉREMENT, que le-dict Seigneur, pour rompre les deſſeings de la Nouë, a aſſemblé au Pays de Perigord deux cents chevaux volontaires des Seigneurs & Gentils-Hommes ſes parents & amis, en nombre de deux cents; & avec telles forces, ceſt joinct avec les Seigneurs de la Vauguyon & de Pompadour, qui en ont de leur coſté autant ou plus; & marchent enſemblement le long de la riviere de Liſle, pour empeſcher que le-dict la Nouë ne paſſe la-dicte riviere comme il a délibéré, pour ſe joindre avec

avec les forces qui ſont à Bergerac, en Carcy, & en Agenois.

Et que le Seigneur de Loſſe, ayant eſté adverty par les-dicts Seigneurs de Bourdeille & de la Vauguyon, par pluſieurs fois, des deſſeings du-dict de la Nouë, ne pouvant ſe trouver à telle entreprinſe, auroit donné au Seigneur de Limeuil la charge de la conduite de ſept Enſeignes de gens de pied levées en ce Pays de Perigord par le moyen du-dict Seigneur de Bourdeille, & oultre ce déçerné commiſſion au-dict Seigneur de Limeuil pour commander au-dict Pays en ſon abſence; choſe quil importe beaucoup au-dict Seigneur de Bourdeille, pour ce que ceſt deſroger, entrer à la puiſſance & authorité quil a au-dict Pays comme Séneſchal, lequel, en abſence des Lieutenants de Ses Majeſtez, y doibt commander, & non aultres.

Ce nonobſtant, affin que le ſervice de leurs-dictes Majeſtez nen fuſt retardé, il a laiſſé couler pour ce coup telle ſurprinſe, eſpérant qu'il y ſeroit pourveu par le Roy.

Par ce, ſupplie Ses Majeſtez faire déclaration de ſon vouloir, & y pourvoir.

Et auſſi, que les deniers, qui ſe levent en ce Pays de Perigord pour la ſolde de ces gens de Pied, ne ſoyent deſlivrez, ny les payements faicts aux-dicts ſoldats, que en préſence du-dict Seigneur de Bourdeille, &

de ſon conſentement; veu que les Eſtats du Pays, par ſon moyen & priere, ont conſenty au deſpartement & cothiſation des-dicts deniers, non daultre, & ce pour empeſcher les larrecins qui ſe commettent.

Auſſi quil ne ſe puiſſe faire deſpartements deſormais de deniers en ce-dict Pays, de quelque nature que ce ſoit, que ce ne ſoit en ſa préſence, pour les raiſons ſus-dictes.

Et pour ce que les forces volontaires ne ſont de durée, & que le Seigneur de Loſſe na en ſon Gouvernement que partie de la Compagnie de Monſieur l'Admiral, car il ne peut aſſembler celles du Roy de Navarre & de Monſieur de Montluc, il plaiſe à Ses Majeſtez ordonner, que celle du Seigneur de la Vauguyon demeurera en ce Pays de Perigord. En ce faiſant caſſer partie des Compagnies des gens de pied, de tant que le Roy en ſera mieux ſervy, & ce pauvre peuple ſoulagé. Auſſi que Ses Majeſtez conſiderent, que les deux Villes principales de ce Pays ſont prinſes.

Et que cejourdhuy il a eſté adverty que les Seigneurs de Terride & Reyme ſe aſſemblent, avec ceux de Bearn, pour venir ſe joindre avec le dict la Nouë à Bergerac.

Et que ceux qui ſont dans la dicte Ville de Bergerac, la fortifient, qui préjudiciera beaucoup à toute la Guyenne : & ſils ſe joignent enſemble, ſera bien difficile de les rom-

pre, combien il y ait prou de forces par deça, ſi celles-cy eſtoient commandées par un Prince, ou grand Seigneur, & aydées de quelque peu daultres.

LETTRE XXV.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* CHARLES *IX, eſcripte le 24 d'Avril* 1574.

SIRE,

Jay receu commiſſion de Voſtre Majeſté, datée du vingt-ſixieſme de Mars dernier, pour lever ſur les Villes & Bourgs de Perigord la ſomme de quinze mille livres. Incontinent lavoir receue, jay faict aſſembler vos Officiers, pour dilligemment la mettre à exécution, qui ont adviſé, que difficillement la-dicte ſomme ſe pourra lever, d'autant que trois des principalles Villes du-dict Pays ſont prinſes par ceux de la nouvelle Religion, qui ſont Bergerac, Sarlac, & Eſſigeac; & le reſte du Pays grandement mangé & foulé de la Gendarmerie. Je leur ay dict, ſur ceſte remonſtrance, combien vous recepvriez de deſplaiſir de voir voſtre pauvre peuple tant moleſté : mais pour la néceſſité des affai-

res de voſtre Royaulme, eſtiez contrainct vous ayder de ces moyens. Qui a eſté cauſe que promptement nous nous ſommes mis en debvoir dexécuter voſtre commandement.

Et vous aſſeure, SIRE, que jay tousjours trouvé vos ſubjects de ce lieu bien affectionnez à voſtre très-humble ſervice. Ils envoyent pour leur particulier ung homme exprès vers Voſtre Majeſté, pour vous remonſtrer, que de tout temps & levées de deniers qui ſe ſont faictes en cas ſemblables, ils nont eſté cothiſez ny comprins que pour une douzieſme partie; & que, par le dernier eſtat, ils y ſont pour un tiers; ce qui leur eſt inſupportable. Je vous ſupplie très-humblement, SIRE, pour le bon debvoir qu'ils employent à la conſervation de ceſte Ville, les avoir pour recommandez, & les ſoulager en ce qui ſera raiſonnable.

Et pour reſpondre à la Lettre quay receue de Voſtre Majeſté du vij^e. de ce mois, par laquelle me commandez daſſiſter pour voſtre ſervice avec Meſſieurs de Loſſe & de la Valette, pour empeſcher que Bergerac ne ſe fortifie, je vous ay desja adverty par le Seigneur de Sainct-Mathieu, que ayant laiſſé à Angouleſme Monſieur de la Vauguyon avec ſes trouppes & luy malade, je meſtois retiré en ce Pays avec les miennes, délibérant de me joindre avec Monſieur de Monferan. Mais

me trouvant foible pour ce faire, ſuis demeuré en ceſte Ville ; & la Nobleſſe qui maccompagnoit retirée en leurs maiſons, avec promeſſe & bonne aſſeurance deſtre tousjours preſte quand je leur manderay pour voſtre ſervice, comme je vous puis aſſeurer, SIRE, de leur très-bonne affection & volonté.

Cependant, jay envoyé devers Monſieur de Monferan, ſçavoir ſi ſon artillerie eſtoit preſte, lequel a trois canons & deux colevrines. Auſſi, SIRE, eſtant de retour en ce lieu, jay ſceu que Vivans eſtoit party de Sarlac où il eſtoit Chef, pour aller trouver Langoyran à Bergerac, & que tous deux voulans retourner au-dict Sarlac, l'entrée leur a eſté refuſée par ceux de la Ville, leſquels ſe ſont ſaiſis de la femme & des enfants du-dict Vivans, & ont rompu ſes coffres, penſant trouver le butin quil avoit faict dans la dicte Ville. Monſieur de Loſſe, ayant ſceu ce diſcord, eſt venu d'Agen en diligence avec quatre cents chevaux, pour trouver les-dicts Langoyran & Vivans en campagne, qui nont voulu attendre, ains ont paſſé la riviere de Dourdoigne, & pris leur chemin vers Beaulieu en Limoſin, où ils tiennent quelque Places. Le-dict Seigneur de Loſſe les ſuivant en a tué douze ou quinze, comme il vous a adverty ces jours paſſez par la voye de la poſte.

Ceſt tout ce qui ſe paſſe pour ceſte heure en ce Païs, & ne feray faulte dadvertir Voſtre Majeſté de ce qui ſurviendra à ladvenir; & obéyray de tout mon pouvoir aux commandements qu'il vous plaira me faire. Pryant Dieu, SIRE, vous maintenir en très-heureuſe & longue proſpérité.

De Perigueux, ce xxive. d'Apvril 1574.

LETTRE XXVI.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* CHARLES IX, *eſcripte le* 5 *de May* 1574.

SIRE,

Jay receu la Lettre quil vous a pleu meſcripre du ſeizieſme d'Apvril, par laquelle me mandez que je continue aux Seigneurs & Gentils-Hommes de la Religion de ce Pays de demeurer en leurs maiſons en paix, & vivre ſuivant vos Edicts; ce que je fais: & ceux qui mont promis, nont encore bougé; meſme la Dame d'Aubeterre, laquelle deſire de conſerver ſon Chaſteau en voſtre obéyſſance, & de obéyr à vos commande-

ments. Mais elle na pas moyen dentretenir les-dicts ſoldats pour garder le-dict Chaſteau en voſtre obéyſſance, comme elle & moy vous avons mandé pluſieurs fois. Et encore na pas deux jours que je vous ay faict une deſpeſche bien ample ſur ce ſubject. Il vous plaira y mettre bientoſt ordre, craignant quil y advienne quelque inconvénient.

Il vous a pleu auſſi me mander que incontinent voſtre Lettre veue je vous allaſſe trouver, & que me vouliez tant honorer de vous ſervir de moy auprès de vous. A quoy je ne fauldray de men aller le pluſtoſt quil me ſera poſſible pour obéyr à vos commandements, & vous ſerviray bien fidellement. Et cependant jay bien voulu vous eſcripre la préſente, pour vous faire entendre comme les affaires ſe portent de par-deçà.

Après que Monſieur de Loſſe a eſté venu deſſayer combattre Langoyran & le chaſſer juſques à Beaulieu, il sen eſt retourné à Sarlac, penſant lavoir & mettre en voſtre obéyſſance par doulceur, voyant le barbouil qui eſtoit là-dedans entre eulx; ce quil na pu faire. Et de-là sen eſt venu en ce lieu, pour mettre ordre à laſſiégement de Bergerac quil veut faire, & eſt party le dernier jour d'Apvril avec deux cents chevaux tant d'Ordonnance que de ceux qui y ſont pour leur plaiſir, & sen eſt allé trouver Monſieur de Limeuil auprés de Caſtillon, avec les gens de

pied quil avoit laiſſés avec luy, & de-là pour sacheminer là-où ſont les trois canons & deux colevrines, & les forces de Monſieur de Monferan, pour aller tous enſemble au-dict Bergerac.

Je viens de recepvoir tout à ceſte heure une Lettre de luy, par laquelle il me mande que Langoyran & Vivans ſont dans le-dict Bergerac qui fortifient fort. Toutesfois, jay eſté adverty, quils ont faict une petite aſſemblée à Argentan avec les Viſcomtes, & le Viſcomte de Gourdon eut quelque diſpute; diſant quon luy faiſoit tort, quil neuſt la charge de commander à Bergerac, & en ce Pays de Perigord, comme il avoit accouſtumé, & que le-dict Langoyran ny debvroit point venir commander. Mais ils ſe ſont accordez, que le-dict Langoyran yroit commander-là deſſoubs le Seigneur de Gourdon, & Vivans yroit devers Neyrac, Caſteljaloux, & le Pays des Lanes commander par delà: & fairont ce qu'ils pourront pour empeſcher laſſiégement du-dict Bergerac pour l'importance qu'ils ont de la-dicte Ville. Et ſi leurs forces saſſemblent pour y venir, je crains bien que Monſieur de Loſſe ne ſera pas aſſez fort, sil na ayde de ſes voyſins, & principallement de Cavallerie.

A ce que je puis voir, que vos Lieutenants de ce Pays ne taſchent quà nettoyer chaſcung leur Gouvernement; & navez,

SIRE, une Ville plus d'importance pour voſtre ſervice, & pour voſtre Pays de Guyenne, que la-dicte Ville de Bergerac, & de laquelle lennemy fait grand eſtat ; car ils la fortifient tous les jours. A quoy il me ſemble que devez mander aux Lieutenants pour Voſtre Majeſté en ces Pays, dy aller avec le dict Seigneur de Loſſe, ou luy envoyer le plus de force quils pourront : parce que vous avez vos Pays d'Angoulmois & Limoſin, qui nont pas grandes affaires pour ceſte heure, ſi neſt que Beaulieu en Limoſin ; mais ayant eu Bergerac, on yra après audict Beaulieu.

Voilà tout ce qui ſe préſente pour ceſte heure en tout ce Pays icy, ſi-non que je pryeray le Créateur, SIRE, vous donner très-longue & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce 5e. jour de May 1574.

LETTRE XXVII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, eſcripte le 5 de May* 1574.

MADAME,

Jay receu une Lettre du dix ſeptieſme jour d'Apvril, quil a pleu au Roy voſtre fils de meſcripre, & me commander daller le trouver, & quil me veult tant honorer de ſe ſervir de moy auprès de luy. A quoy je ne fauldray men aller devers Vos Majeſtez le pluſtoſt que je pourray, pour obéyr à tous ſes commandements & aux voſtres, leſquels jexécuteray fidellement. Et cependant je nay failly faire une deſpeſche devers Vos Majeſtez, pour vous faire entendre en quel eſtat ſont les affaires de ce Pays, comme pourrez voir bien amplement par la Lettre que jay eſcripte à Ses Majeſtez. Je ne vous diray aultre choſe, ſi-non que je ſupplieray toute ma vie le Créateur, MADAME, vous vouloir donner en parfaite ſanté très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce 5e. de May 1574.

LETTRE XXVIII.

De la Reyne-Mere au Seigneur de BOURDEILLE, *eſcripte le 27 d'Apvril* 1574.

M. DE BOURDEILLE,

Nous avons veu par vos dernieres, que vous avez aſſemblé un bon nombre d'hommes, pour vous aller joindre avec les Seigneurs de la Vauguyon & Pompadour, qui nous fait promettre, que bientoſt vous pourrez acquſter la Noüe avec ſes trouppes, pour les combattre, avant quil ſoit joinct. Qui ſera bien ung des ſignalez ſervices que vous ſçauriez faire au Roy Monſieur mon fils, dont je vous prye bien fort, & le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript au Boys de Vincennes, le 17e. jour d'Apvril 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, FIZES

LETTRE XXIX.

Du Roy CHARLES *IX, au Seigneur de* BOURDEILLE, *eſcripte le 25e. jour d'Apvril* 1574.

M. DE BOURDEILLE,

Jay veu par voſtre Lettre du 17 du préſent comme la Nouë vous ſentant approcher avec vos forces, ſeſt retiré avec les ſiennes, ayant repaſſé la riviere de Bouthonne. Sur-quoy vous avez réſolu de prendre une route vers Bergerac pour taſcher de la rentrer en mon obéyſſance, ainſi que le Seigneur de Sainct-Mathieu ma faict entendre. Et parce quil sen retourne de de-là bien inſtruict de ma volonté & intention ſur tout ce que vous en pouvez deſirer, je ne vous en diray icy aultre choſe, joinct que je vous ay depuis peu de jours eſcript bien au long & ſatisfaict à toutes vos précédentes deſpeſches. Pryant ſur ce le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript au Boys de Vincennes le 25e. jour d'Apvril 1574.

Ainſi ſigné CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XXX.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *eſcripte le* 25 *jour d'Apvril* 1574.

M. DE BOURDEILLE,

Le Roy Monſieur mon fils, ſatisfaict de reſponſe à voſtre Lettre du douzieſme du préſent par le Sr. de St. Mathieu, lequel sen retourne ſi bien informé de ſa volonté & intention, ſur toutes choſes, que je ne vous en diray icy aultre choſe, ſi non pour pryer le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript au Boys de Vincennes, le 25e. jour d'Apvril 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XXXI.

Du Roy CHARLES *IX, au Seigneur* DE BOURDEILLE, *eſcripte le* 13 *de May* 1574.

M. DE BOURDEILLE,

Jay veu la difficulté que vous faictes, que mes ſubjects ne puiſſent acquitter les quinze mille livres portées par la commiſſion qui vous a eſté cy-devant envoyée; & les remonſtrances que vous leur avez faictes en cet endroit, procédant du zelle & affection que vous avez tousjours monſtré à mon ſervice : eſtant bien faſché que je ne les en puis ſoulager du tout; & le deſirerois de bon cœur, pour la pitié & compaſſion que jen ay. Mais je ſuis tant ſurchargé daffaires, qu'il faut néceſſairement quung chaſcun ſefforce de mayder à la néceſſité : aſſeuré que ceſt orage paſſé, je ſuis en très-bonne volonté de les deſcharger le plus quil me ſera poſſible.

Vous avez entendu par mes dernieres, que je deſirois, après que vous aurez pourveu à ce qui ſe préſente de plus preſſé de de-là, que vous me vinſſiez trouver, me voulant ſervir de vous icy, & vous retenir

près de moy. Au moyen de quoy, je vous prie, après que vous aurez ſatisfaict à ce que vous jugerez plus expédient & néceſſaire pour mon-dict ſervice, de vous y diſpoſer; advertiſſant le Sr. de Loſſe, ou le Sr. de la Vauguyon, que jay commis en ſon lieu, ayant mandé au-dict de Loſſe de me venir auſſi trouver, de ce que vous jugerez importer mon-dict ſervice.

Eſtant bien-ayſe que ceux de Sarlac ſe ſoient rendus maiſtres de la Ville, & quils ayent refuſé lentrée à celuy qui sen eſtoit auparavant ſaiſi, je maſſeure quil y ſera ſi bien pourveu, quils ne retomberont en ceſt accident.

Pour le regard de la commiſſion que vous deſiriez pour faire le dénombrement dhommes capables de porter les armes, ceſt choſe à quoy il a desja eſté pourveu, & dont jay eſcript à tous les Gouverneurs de mes Provinces, partie deſquels ont jà ſatisfaict à mon intention.

Jeſcrips au Sr. de Ruffec pour ne travailler le Sr. de Sainct-Meſmes, ſe contenant en ſa maiſon ſuivant mes Edicts, & à luy encore du contentement que jen ay. Partant je vous prie leur faire tenir mes Lettres, qui eſt tout ce que vous aurez à préſent de moy, après avoir prié le Créateur vous avoir, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte garde.

Eſcript au Chaſteau de Vincennes, le 13e. jour de May 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XXXII.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *eſcripte le* 13 *de May* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Le Roy Monſieur mon fils, ſatisfait de reſponſe à vos dernieres Lettres, & deſire que, après que vous aurez pourveu de-là à ce que vous pourrez juger appartenir au bien de ſon ſervice, que vous le veniez trouver, ayant fait eſtat de vous retenir près de luy, je vous prie de vous diſpoſer à len ſatisfaire, & je pryeray le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript au Boys de Vincennes, le xiij^{e}. jour de May 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XXXIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* CHARLES IX, *eſcripte le* 17 *de May* 1574.

SIRE,

Je vous avois faict une deſpeſche le cinquieſme de ce mois, par laquelle je vous faiſoit entendre ce que ſe paſſoit en ce Pays; & deſpuis ce jour-là, eſt ſurvenu que Mardy dernier, environ midy, je fus adverty, que le Sieur de Puymartin, Chevallier de voſtre Ordre, beau-frere de Monſieur de Loſſe, avoit prins & gagné une des portes & une tour de la Ville de Sarlac, par intelligence qu'il avoit avec aulcungs de ceulx qui eſtoient dedans. Et craignant que ceux de Bergerac, ou aultre de leur faction & voiſins, euſſent voulu ſecourir leurs compagnons, incontinent j'ay adverty pluſieurs Gentils-Hommes & Seigneurs de mes parents & amis, quils me vinſſent trouver; ce quils firent le lendemain bon matin : & cependant jadvertis deux Compagnies de pied que Monſieur de Loſſe mavoit laiſſées, pour marcher droit vers Montigniac, où javois donné le rendez-vous. Et ainſin que je voulois monter à cheval avec

ceſte Nobleſſe, pour aller ſecourir le Sieur de Puymartin, je fus adverty que la-dicte Ville eſtoit du tout en voſtre obéyſſance.

Non content de cela, je deſpeſchis ung homme, & eſcripvis au-dict Sr. de Puymartin, le pryant de men faire certain: lequel me fit reſponſe telle que pourrez voir par ung double de ſa Lettre que je vous envoye. Et voyant quil navoit point beſoing de forces, jay donné congé aux Seigneurs & Gentils-Hommes que javois aſſemblez, de ſe retirer en leurs maiſons, affin de leur eſviter deſpenſe, & pour le ſoulagement de voſtre pauvre peuple. Tous leſquels mont aſſeuré, que toutes fois & quantes que je leur manderay pour voſtre ſervice, ils ne fauldront à venir; vous aſſeurant, SIRE, quils y vont dung fort bon zelle.

Et ayant receu la-dicte reſponſe du-dict Sieur de Puymartin, je luy ay dereſchef envoyé ung homme pour ſçavoir plus amplement la vérité & confirmation de ſa derniere Lettre: lequel me fit aultre reſponſe, comme pourrez voir par une coppie que je vous en envoye, par laquelle connoiſtrez ceux qui ſont dans la-dicte Ville pour voſtre ſervice. Et me ſemble, SIRE, que leur debvez eſcripre, & entre aultre au-dict Sr. de Puymartin, qui eſt cauſe de la reprinſe de la-dicte Ville, & eſt homme de ſervice: & auſſi un nommé Prouhet, lequel fit lentreprinſe avec

le-dict Sieur de Puymartin, qui demande la confiſcation & amende de voſtre Lieutenant de Sarlac, qui fut cauſe de la reddition dudict Sarlac la premiere fois aux Huguenots; ce que me ſemble que vous la luy debvez octroyer: & en ce faiſant, ſera une occaſion que tous connoiſtront quavez bonne envie de rémunérer ceux qui vous font ſervice. Le Sieur de Loſſe a eſté adverty du tout, affin dy mettre ordre. Jay receu ce jourdhuy une Lettre de luy, qui eſt à Tonneins, dattée du treizieſme du préſent mois, par laquelle il me mande que le Sieur de la Vallette & luy ſont joincts enſemble avec lartillerie, penſant que le-dict Tonneins vouluſt tenir; mais tous ceux qui eſtoient dedans, ſe ſont retirez à Cleyrac: & les Srs. de la Vallette & de Loſſe sen vont devers le-dict Cleyrac avec leurs forces, & layant pris sen viendront devers Bergerac. Toutesfois jeuſſe bien voulu que ce fuſt eſté pluſtoſt, parce que Langoyran fortifie le plus quil peut le-dict Bergerac; & à ce que je puis voir, il couſtera bon devant quon laye: & vous importe beaucoup, & à ce Pays-cy, comme je vous ay tousjours mandé. Et ſi vous me euſſiez mis une Compagnie de gens d'Ordonnance en ce Pays, je euſſe empeſché que vos ennemis ne euſſent pas faict ce quils ont faict & quils font tous les jours.

SIRE, il y a un Gentil-Homme nommé

Beaulieu, qui paſſa il y a huict jours en ceſte Ville, & sen alloit à Montauban devers Monſieur de Terrides pour voſtre ſervice, eſtant en aſſez bon eſquipage : & le landemain, quil fut party dicy, il me revint trouver tout deſvaliſé ; & me dit que ceulx de Bergerac leſtoient venu prendre en ſon logis, & ne luy avoient rien laiſſé. Ce nonobſtant, il eſtoit requis & néceſſaire quil parachevaſt la nuict ſon voyage. Quoy voyant, meſme de tant quil eſtoit queſtion du ſervice de Voſtre Majeſté, je laccommodis de cheval & dargent. Queſt la cauſe, SIRE, que je vous envoye ce préſent porteur, pour vous faire entendre ce que deſſus, & aultres choſes que je luy ay donné par mémoire. Vous ſupplyant très-humblement me mander voſtre volonté, affin que je laccompliſſe de poinct en poinct fidellement : & le feray dauſſi grande affection, que je prie Dieu, SIRE, quil maintienne voſtre grandeur en bonne proſpérité, & très-longue vie.

De Perigueux, ce xvij^e. May 1574.

LETTRE XXXIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, eſcripte le* 17 *de May* 1574.

MADAME,

Deſpuis la derniere deſpeſche que je vous fis le cinquieſme de ce mois concernant ce qui ſe paſſoit de par-deçà, eſtant deſpuis venu nouvelle occaſion de vous faire entendre en quel eſtat ſont les affaires de ce Pays, jay bien voulu deſpeſcher ce Gentil-Homme préſent porteur, pour vous en faire certaine : lequel vous diſcourra plus amplement ſur le tout. Et auſſi vous pourrez voir, par la Lettre que jeſcrips au Roy, leſtat de toutes choſes. Et là-deſſus, MADAME, il vous plaira adviſer queſt ce que je doibs faire, affin que je mette peine dexécuter fidellement vos commandements ſelon voſtre volonté. Jadjouſteray en ce faict laffectionné deſir quont une infinité de Gentils-Hommes de ce Pays au ſervice de Vos Majeſtez, affin que vous ne doubtiez, MADAME, que tous nemployons de bon cœur noſtre vie, & ce qui en dépend pour ce faire. Sur cela, je feray fin, priant Dieu, Madame, quil maintienne voſtre

grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & longue vie.

De Perigueux, ce xvij^e. jour de May 1574.

LETTRE XXXV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Duc* D'ALENÇON, *eſcripte le* 17 *de May* 1574.

MONSEIGNEUR,

Parce que le Roy ma commandé expreſſément que je ne failliſſe de ladvertir de ce qui ſe paſſe en ces Pays concernant ſon ſervice, je nay voulu faire faute à deſpeſcher ce Gentil-Homme préſent porteur, comme il vous dira, & comme pouvez voir par la Lettre que jeſcrips à Sa Majeſtez, qui me gardera vous en faire plus long diſcours, ſi-non que incontinent que le-dict porteur ſera de retour, je ne faudray daller vers vous, pour obéyr à vos commandements. Et mettray toutes les peines quil me ſera poſſible pour les accomplir : & par-là connoiſtrez que je neſpargneray ny ma vie, ny mes biens, pour ce faire. Parquoy, MONSEIGNEUR, je vous

ſupplyeray très-humblement me tant honnorer que de le croire. Sur cela, je prie Dieu, MONSEIGNEUR, quil vous donne la puiſſance de maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité heureuſe & longue vie.

De Perigueux, ce xvij^e. de May 1574.

XXXVI.

MÉMOIRES baillez à la Beylie, pour faire entendre & remonſtrer au Roy ce que deſſoubs, de la part du Seigneur de BOURDEILLE, *envoyés à Sa Majeſté le xvij^e. de May au-dict an* 1574.

ET premiérement, que le-dict Seigneur de Bourdeille, ayant entendu que le Seigneur de Puymartin avoit ſurprins une des portes de Sarlac & une tour, il avoit aſſemblé promptement pluſieurs Gentils-Hommes ſes parents & amis pour le ſecourir, & mandé à deux Compagnies de gens de pied, quavoyent eſté laiſſées par le Seigneur de Loſſe en ce Pays, de ſe rendre promptement en la-dicte Ville de Sarlac. Et eſtant preſt de monter à cheval, fut adverty que la-dicte Ville eſtoit entiérement en lobéyſſance de Sa Majeſté : que fut la cauſe quil fit retirer les-dicts Gen-

tils-Hommes, affin de ſoulager le peuple; & envoya par devers le-dict Seigneur de Puymartin par deux fois, pour entendre comme toutes choſes seſtoyent paſſées : lequel luy fit reſponſe telle que Sa Majeſté pourra voir par les doubles des Lettres du-dict Seigneur de Puymartin.

Auſſi il a eſté adverty que pluſieurs de la Religion de ce Pays, qui neſtoyent partis encore de leurs maiſons deſpuis quinze jours en çà, ſont allez trouver la Nouë, pour tous enſemble sefforcer de combattre Monſeigneur de Montpenſier.

Et au contraire, partie des Gentils-Hommes de Xainctonge, entre autres les Seigneurs de Guitinieres, de Vergneul, Jonzac, Montandre le jeune, Ruſſin, Fontaines, & Mouzac, ſe ſont retirez en leurs maiſons, en délibération de ne ſuivre plus le-dict la Nouë, ains de vivre deſormais en leurs-dictes maiſons ſelon la volonté du Roy, & ſoubs le bénéfice de ſes Edicts; auſquels Sa Majeſté adviſera sil ſera bon quil leur eſcripve, pour les retenir en ceſte bonne volonté : en laquelle les Gentils-Hommes qui avoyent promis cy-devant au-dict Seigneur de Bourdeille de ne partir de leurs maiſons, ont perſévéré deſpuis tellement qu'ils luy ont confirmé ladicte promeſſe par pluſieurs fois.

Auſſi, que le quatorze du préſent mois, le Seigneur de Puyderogers, ayant eſté adverty

verty quil paſſoit environ cent Huguenots près de ſa maiſon de Sainct-Almere, accompagné ſeulement de ving-cinq hommes, les chargea en ung village appellé Sainct Geyrac, où il fut à la ſeconde charge extreſmement bleſſé : & un Gentil-Homme de ceux qui eſtoient avec luy, nommé le Seigneur Labatue, homme de maiſon & de bonne eſpérance, y fut tué dune harquebuzade, & trois ſoldats des leurs, & pluſieurs bleſſez. Et du coſté des-dicts Huguenots y en demeura ſix ou ſept; leſquels ſe voyant chargez de telle furye, bien que la partie fuſt mal faicte, deſlogerent de tel effroy du-dict village de Sainct-Geyrac, qu'ils y laiſſerent une charge deſchelles, de trois quils conduiſoient pour ſurprendre quelque place de ce Pays, enſemble y laiſſerent beaucoup dautre bagage.

Fault auſſi remonſtrer que les-dicts Huguenots fortifient bien fort la Ville de Bergerac, & pour cet effect contraignent les payſans de trois & quatre lieues des environs d'aller travailler à la fortification du-dict lieu; ce que le-dict Seigneur de Bourdeille euſt empeſché, s'il euſt près de luy une Compagnie de gens d'armes, laquelle feroit beaucoup plus de ſervice en une heure, que le grand nombre de Compagnies de gens de pied qui ſont levées en ce Pays, ne ſçauroient faire en un an; car la pluſpart ne ſert que de manger &

fouler le pauvre peuple. De façon que ſi les-dictes Compagnies ne ſont payées & diſciplinées aultrement, les Recepveurs ne pourront eſtre payez par-deçà des tailles, pour l'extreſme pauvreté en laquelle la pluſpart des habitants de ce Pays ſont réduicts. A ce moyen, ſeroit bon que le Roy y pourveuſt: car le Seigneur de Loſſe a ſeullement avecques luy une partie de la Compagnie de Monſeigneur l'Admiral, & ne fait aulcung eſtat de celle du Roy de Navarre.

Davantage, faira entendre à Sa Majeſté, que le Sr. de Beaulieu, ſen allant par ſon commandement à Montauban parler au Seigneur de Terrides, fut deſvaliſé de trois chevaux, & de deux cents eſcus, en ung lieu appellé Sainct-Brieux, par les Huguenots de Bergerac. Et affin que le ſervice de Sa Majeſté ne fuſt retardé, le-dict Seigneur de Bourdeille accommoda le-dict de Beaulieu d'argent & chevaux, comme le-dict de Beaulieu en eſcript bien au long à la Reyne.

Pareillement ſera remonſtré à Leurs Majeſtez, que le Sr. de Bourdeille fuſt allé trouver Monſieur de Montpencier à Fontenay, ſuivant le commandement que le-dict Seigneur luy en avoit faict, neuſt eſté quil attend de jour à aultre le retour du Seigneur de Loſſe pour aller aſſiéger Bergerac, lequel luy a mandé de tenir preſt la Nobleſſe de ce Pays pour ceſt effect.

En oultre quil plaiſe au Roy avoir eſgard à ce que le Seigneur de Bourdeille, puis le renouvellement de ces troubles, a ſupporté tous les fraix quil a fallu faire en ce Pays, pour aſſembler ſa Nobleſſe & gens de guerre, entretenir eſpions, meſſagers, & aultres choſes néceſſaires pour le ſervice de Sa Majeſté. A ceſte cauſe, quil luy plaiſe donner moyen, affin qu'il puiſſe continuer comme il deſiré de ny eſpargner vie ny biens.

Quil plaiſe auſſi à Ses Majeſtez deſcripre aux Seigneurs de la Douze, de Puyderogers, de Montanceys, de las Couſts, de Reſtiguiacs, de Carlus, & de Couſtures, qui ſont Gentils-Hommes fort affectionnez au ſervice de Leurs Majeſtez, leſquels pour ceſt effect ſont ordinairement en la Compagnie du Seigneur de Bourdeille, affin de les accourager à continuer ceſt aſſidu ſervice.

Et honnorer tant les Seigneurs de Montanceys & de Couſtures, que de leur bailler ſon Ordre, & de tous les ſus-dicts articles faire reſponſe au-dict Seigneur de Bourdeille.

LETTRE XXXVII.

Du Roy CHARLES *IX, au Seigneur* DE BOURDEILLE, *eſcripte le 25 de May* 1754.

MR. DE BOURDEILLE,

Par ma derniere Lettre, je vous ay eſcript que, après avoir pourveu de-de-là à ce qui vous ſembloit le plus preſſé en mes affaires, vous vous diſpoſiſſiez à me venir trouver, pour ce que je me veulx icy ſervir de vous. Deſpuis, jay receu vos Lettres du dix-ſeptieſme du préſent, avec le Mémoire qui ma eſté rendu avec ycelles, contenant le diſcours de la réduction de Sarlac dont javois desjà eſté adverty, & ſceu la volonté que vous aviez de my faire ung bon ſervice, dont je nay jamais doubté, vous y ayant tousjours trouvé auſſi prompt que je leuſſe ſceu deſirer. Or ceſt beaucoup faict quelle ayt eſté levée en quelque façon que ce ſoit des mains de mes ennemis, meſme eſtant de telle importance que me mandez: & maſſeure que le Sr. de Loſſe & vous donnerez ſi bon ordre, quelle ne tombera en aultre qu'à ma main.

Jeſcrips au Sr. de Puymartin ſuivant voſ-

tre advis, Prouhet, & aultres, les Lettres y cloſes, enſemble à ceulx de la Religion que vous me mandez ſeſtre retirez en leurs maiſons, en intention dy vivre doreſnavant ſoubs lobſervation de mes Edicts. Sils perſèverent en ceſte ſaincte réſolution, vous les pourrez aſſeurer quils ſeront conſervez ainſin quils deſirent, & quil ne leur ſera uſé de pire traictement que à mes aultres bons & loyaux ſubjects, ainſin que je le mande auſſi auſdicts Sr. de Loſſe & de la Vallette.

Jay veu au reſte comme vous avez accommodé Beaulieu de quelque argent en ſa néceſſité, & après avoir eſté deſvaliſé; ce que je vous feray rembourſer, comme la raiſon le veult.

Ayant eſté auſſi adverty comme les Srs. de Loſſe & de la Vallette ſont après à reprendre tous les lieux occupez par mes ennemis, & diſpoſez de bientoſt attaquer Bergerac, où je ſçay qu'ils ont tous tant daffection, que je nen puis eſpérer que le ſuccès heureux, & à mon contentement, non-obſtant la fortification qu'ils y ont faicte, laquelle ne ſuffira à les aſſeurer de la crainte en laquelle ils ſont entrez pour les pertes quils ont faictes deſpuis quelque temps ençà au-dict Pays.

Je ſçay fort bien que, ayant eu aſſez longtemps auprès de vous la Nobleſſe du Pays, il ne peut eſtre que nayez beaucoup deſpendu. Mais aſſeurez-vous que Dieu me faira

la grace de reconnoiſtre vos ſervices, & vous rémunérer ſelon que jen ay la volonté & intention, soffrant l'occaſion, dont jauray la ſouvenance que pouvez deſirer. Pryant ſur ce le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte garde.

Eſcript au Chaſteau de Vincennes, le xxve. jour de May 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

Et ſur la marge eſt eſcript :

M^r^. DE BOURDEILLE,

Je vous envoye le Brevet de la confiſcation du Lieutenant particulier de Sarlac au nom des Srs. de Puymartin & Prouhet, ſuivant ce que vous avez mandé.

LETTRE XXXVIII.

De la Reyne-Mere au Seigneur de BOURDEILLE, *eſcripte le* 25 *de May* 1574.

M. DE BOURDEILLE,

Le Roy Monſieur mon fils deſire, que, ſi-toſt que les affaires ſeront bien diſpoſées de de-là, que vous le veniez trouver, ſe voulant icy ſervir de vous, comme de perſonnage quil eſtime. Partant, vous regarderez à ly ſatisfaire, me remettant pour le ſurplus de la reſponſe à vos Lettres à ce que Sa Majeſté vous en eſcript, dont je ne vous uſeray icy de redicte, & pryeray ſeullement le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte garde.

Eſcript au Chaſteau du Boys de Vincennes, le xxve. jour de May 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, FIZES.

XXXIX.

MÉMOIRE *à la Beylie, de remonſtrer ce qui enſuit à la Reyne-Mere, de la part du Seigneur de* BOURDEILLE.

PREMIÉREMENT, que le Dimanche après la Pentecoſte, le-dict Seigneur de Bourdeille fut adverty de la mort du feu Roy, eſtant en ceſte Ville, ayant avecques luy pluſieurs Seigneurs & Gentils-Hommes, qui luy avoient faict ce bien de le venir voir. Il les fit appeller, enſemble Meſſieurs de l'Egliſe & de la Ville, leur remonſtrant la perte que nous avions eu de la mort du feu Roy, & que nous en avions ung aultre vray, légitime, & ſucceſſeur de la Couronne, amateur de ceſte France, & deſireux du repos public, comme il a fait connoiſtre pluſieurs fois par les victoires quil a obtenu de tant de belles battailles; queſt le Roy de Pologne, lequel eſt à preſent noſtre Roy.

Tous d'une voix promirent au dict Seigneur de Bourdeille de garder leur Ville en ſa ſubjection & obeyſſance, comme à leur vray & légitime Roy, & laſſeurerent quils ne luy fauldront juſquà la derniere goutte de leur ſang; Monſieur le Viſcomte d'Orte y

eſtant préſent, & auſſi Monſieur l'Advocat-Général du Roy au Parlement de Toulouſe, qui eſtoit venu de priſon. Le-dict Seigneur de Bourdeille en a faict autant en la Ville de Sarlac, les habitants de laquelle luy ont faict pareille reſponſe. Il plaira à Sa Majeſté de leur eſcripre, affin de les faire continuer en ceſte bonne volonté.

Remonſtrera auſſi, que incontinent que ledict Seigneur de Bourdeille eut entendu, que les Srs. de la Vallette & de Loſſe avoyent mis en route les Viſcomtes & leurs troupes, eſtant adverty quils vouloyent paſſer au Pays de Sarladois, il manda pluſieurs Gentils-Hommes de ſe trouver à Montigniac, là-où il ſe trouva cinquante ou ſoixante Gentils-Hommes. Et eſtant illec aſſemblez, le-dict Seigneur de Bourdeille leur fit pareille remonſtrance quil avoit faictes eſdites Villes de Perigueux & de Sarlac. Leſquels tous dune voix firent reſponſe, quils employeroient leurs vies & biens pour faire très-humble ſervice au Roy comme ſes bons ſubjects : meſmes les Seigneurs de Raſtigniac, qui y eſtoient, & leſquels ſont tousjours preſts avec trente ou quarante chevaux de leurs amys, quand le-dict Seigneur de Bourdeille leur mande pour le ſervice du Roy.

Il avoit pleu au feu Roy de donner aux-dicts Seigneurs de Reſtigniac l'Abbaye de la Chaſtre en la faveur du Roy préſent; la-

quelle Abbaye eſt de grande conſéquence pour ce Pays; par ce, il plaira à la Reyne de leur eſcripre & commander quils la gardent bien, & nen bougent juſques à la venuë du Roy.

Auſſi faut remonſtrer à Sa Majeſté, quon laiſſera faire la récolte des fruicts autour de Bergerac, auſſi bien comme on a laiſſé fortifier la Ville, & que les ennemis prennent tousjours quelques petits forts. Et ſi on ny fait autre choſe que ce quon faict, on connoiſtra avec le temps combien importe ladicte Ville de Bergerac par toute la Guyenne, comme le dict Seigneur de Bourdeille la mandé par pluſieurs fois au-dict feu Roy, & demandoit une Compagnie de ſes Ordonnances, pour empeſcher quils ne couruſſent point ſi près de luy : remonſtrant que le Sr. de Loſſe navoit point de Compagnie en ce Pays, & que ceux de Bergerac viennent tous les jours courir juſques auprès de ceſte Ville; ce que le-dict Seigneur de Bourdeille empeſcheroit, sil avoit quelques forces. Parquoy, il plaira à Ses Majeſtez luy en bailler, ou luy donner congé pour sen aller. Car il y a quatre mois quil eſt en ceſte Ville, & à faict tout ce quil a pu pour conſerver tout ce Pays, & pour faire vivre tout le monde en paix, meſme ceux de la Religion, qui luy avoyent promis ne bouger de leurs maiſons, ne bougent encore, & luy ont pro-

mis déreſchef puis peu de jours de ne bouger point.

Plus, remonſtrera à Ses Majeſtez, comment quinze jours avant la mort du feu Roy, le-dict Seigneur de Bourdeille, voyant que les Seigneurs d'Aubeterre & d'Achon ſe préparoient pour faire des aſſemblées lung contre laultre, affin de faire la récolte des fruicts de ceſte année de la Baronnie dAubeterre, & voyant que cela ſeroit préjudiciable au ſervice de Ses Majeſtez, & au ſoulement du peuple, il sadviſa deſcripre à Monſieur de Ruffec, & luy manda qu'il trouvaſt moyen de faire condeſcendre le-dict Sr. d'Achon en accord; & que de ſa part le-dict Sr. de Bourdeille ſe aſſeuroit de faire venir ceux d'Aubeterre à raiſon; luy remonſtrant les inconvénients qui en pourroient advenir en ſon Gouvernement. A quoy ils avoyent tant faict, quils les avoient accordez pour ceſte année.

En ce que la Dame d'Aubeterre doibt mettre le Chaſteau du-dict lieu entre les mains du Roy, le-dict Seigneur de Bourdeille ſupplye humblement Ses Majeſtez de le luy donner en garde, & il y mettra ung Gentil-Homme de bien & dhonneur, pour garder fidellement le-dict Chaſteau en ſon obéyſſance. Et ſi Sa Majeſté octroye ceſte requeſte, il luy plaira bailler commiſſion pour lentretenement de vingt-cinq hommes, leur Ca-

pitaîne & Lieutenant, ſur toute la Terre du-dict Lieu d'Aubeterre & circonvoiſins, ou autres lieux que bon ſemblera à Ses Majeſtez. Auſſi faut avoir une aultre commiſſion pour faire payer les arrairages au Capitaine Chambrelane de ceux qui nont pas voulu payer. Et par ce moyen, le-dict Chaſteau d'Aubeterre ſera tenu & obſervé en lobéyſſance de Ses Majeſtez.

Davantage remonſtrera comment le-dict Seigneur de Bourdeille a entendu que Sa Majeſté a eſcript à Monſieur de la Vauguyon, & à Meſſieurs des Cars & de Pompadour, de sen aller trouver le Seigneur de Montpencier, que ſera cauſe que beaucoup de Gentils-Hommes, tant du Pays de Perigord que de Limoſin, sen yront avec eulx; & par ce moyen, les-dicts Pays demeureront deſnuez de forces : & ſera bien ayſé aux ennemis de faire la récolte des fruicts, veu quil ne demeurera pas un ſeul homme à cheval en tout ce Pays de Perigord pour les en empeſcher.

Quant aux Seigneurs & Gentils-Hommes de ce Pays, le-dict Seigneur de Bourdeille les raſſemble ſouvent quand les occaſions ſe préſentent, pour le ſervice de Leurs Majeſtez : mais ſont gens volontaires, qui ne peuvent tousjours demeurer enſemble; & dès quils ſont retirez en leurs maiſons, les ennemis tiennent la campagne : & y ſont à

ceſte heure de telle ſorte, quil ne faut point que le Roy sattende de lever que bien peu de Tailles, ny eſtre payé de ſes décimes, sil ny eſt mis aultre ordre, parce que lesdicts ennemis tiennent & occupent tous les bénéfices de ce Pays. A ceſte cauſe, il eſt fort néceſſaire dy envoyer deux Compagnies de Gendarmes, pour eſviter ce que deſſus.

Auſſi remonſtrera à Ses Majeſtez, que le fils aiſné d'Aubeterre eſt tousjours avecques le-dict Seigneur de Bourdeille, & que de la part de Langoyran luy a eſté parlé de la treſve pour ce Pays, comme ce préſent porteur dira.

Finablement, que le Seigneur de Loſſe eſt devers Sarlac, & a prins deux ou trois petits forts, que les ennemis tenoient là autour. Et que le-dict Seigneur de Bourdeille attend ſa venuë en ceſte Ville, pour mettre ordre & trouver moyen dempeſcher que les ennemis ne faſſent la récolte des fruicts: mais ils nont pas grand moyen de ce faire. Plaira à Ses Majeſtez de commander au-dict Seigneur de Bourdeille ce quil a affaire pour leur ſervice.

LETTRE XL.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par la Beylie, le 26 de Juin* 1574.

MADAME,

Le Dimanche demprès la Pentecouſte, je fus adverty du malheur qui eſtoit advenu à ceſte pauvre France pour avoir perdu un ſi bon Roy voſtre fils, quelle ſe ſent fort déſolée. Auſſi avions-nous eſpérance, comme nous le voyions du tout ardent & affectionné, ſuivant en cela voſtre bon advis & conſeil, de y mettre une telle paix & union, quen bref nous euſſions eu tousjours occaſion de nous contenter.

Toutesfois, MADAME, on dit en commun proverbe, quaprès tant de pertes & malheurs quil plaiſt à Dieu nous envoyer, il tourne ſon ire, nous regardant dung œil de pitié & miſéricorde, & nous remet en proſpérité: comme il nous ſera teſmoigné, sil luy plaiſt, à l'advénement du Roy de Pologne, voſtre fils, noſtre vray & légitime Roy; lequel a par tant de fois donné expérience de ſa grande providence & vertu, que nous nen pou-

vons eſpérer que tout bien & repos en ce pauvre Royaulme, lequel a très-grand beſoing de ſa venuë. Et en lattendant, je luy voue, comme à mon Roy, tout le fidele ſervice & obéyſſance que doibt un bon ſubject. Et vous, MADAME, je vous reconnois comme la mere de mon Roy & Régente; ſupplyant très-humblement Voſtre Majeſté de me commander ce que je doibs faire, pour macquitter du fidele ſervice que je vous doibs.

Et pour vous faire entendre comme toutes choſes ſe paſſent de par-deçà, le jour meſme que jentendis la mort du feu Roy voſtre fils, je appellis Meſſieurs de l'Egliſe, de la Nobleſſe, & de la Ville, leur déclarant noſtre commune perte, & que Dieu ne nous avoit point du tout oubliez, nous ayant laiſſé un Roy ſon ſucceſſeur; lequel eſt doué de tant de vertus, que chaſcun nen peut doubter, luy ayant veu faire ceſte expérience tant de fois, & le tout en la faveur du repos public, quayant ceſte obligation avec la naturelle obéyſſance que nous luy debvons, il fault que nous remettions toute noſtre affection & fidélité à ſon ſervice. Ce que tous d'une commune voix maſſeurerent de faire, & en ſon abſence vous reconnoiſtre comme mere de noſtre Roy, & Régente. Jen ay autant mandé à ceux de la Ville de Sarlac, qui mont fait pareille reſponſe.

Je croy, MADAME, quavez pour agréable ce que jen ay fait, ayant procédé en cela comme laffection & debvoir me le commandoit. Auſſi, MADAME, ces jours paſſez, craignant, comme il eſtoit bien apparent, que ceux d'Aubeterre & d'Achon saſſemblaſſent les ungs contre les aultres, pour la récolte des fruicts de la Baronnie d'Aubeterre, & voyant que cela importoit grandement le ſervice du Roy & le repos public, jay adviſé eſcripre à Monſieur de Ruffec, luy remonſtrant les inconvénients qui pourroient advenir en ſon Gouvernement, le pryant de les accorder de ces fruicts pour ceſte année, laſſeurant que je ferois venir ceux d'Aubeterre à raiſon, comme deſpuis ils ont fait; & ſont daccord, par telle convenance, que la Dame d'Aubeterre doibt remettre le Chaſteau du-dict lieu en ſobéyſſance du Roy, aux conditions que ce Gentil-Homme préſent porteur vous dira. Vous ſupplyant très-humblement, MADAME, de conſidérer combien le-dict Chaſteau importe pour le Pays, & le remettre entre mes mains; car je vous nommeray Gentil-Homme, homme de bien & dhonneur.

Il vous a pleu me mander par le Gentil-Homme que je vous avois envoyé, que je ne bougeaſſe encore de ce Pays. Il vous plaira me commander ce que je doibs faire. Et ſur cela, je prieray le Créateur, Ma-

DAME, quil veuille maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxixe. de Juing 1574.

LETTRE XLI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Duc* D'ALENÇON, *eſcripte le* 26 *de Juing* 1574.

MONSEIGNEUR,

Le malheur ma eſté ſi grand par les trois fois que je me ſuis acheminé, meſme à ce coup, eſtant preſt à monter à cheval, pour aller devers vous, affin de vous faire connoiſtre combien je vous ſuis fidele ſerviteur. Mais la Reyne Voſtre Mere ma mandé par le Gentil-Homme que javois envoyé devers le feu Roy voſtre frere, que je ne bouge dicy.

A ceſte cauſe, jay deſpeſché ce Gentil-Homme préſent porteur, pour ſçavoir ce quil luy plaira me commander, & luy fais entendre comme toutes choſes ſe ſont paſſées de par-deçà, comme vous pourrez entendre par ce-dict porteur.

Et puiſque jay ce malheur de ne vous voir ſitoſt que je deſirerois bien, je prendray la hardieſſe de vous mander ce petit mot, pour vous ſupplyer très-humblement de penſer & voir combien la pauvre France eſt deſolée par la mort du feu Roy voſtre frere; laquelle ne ſe peut remettre ſans voſtre bonne ayde & conſeil que devez donner à la Reyne voſtre mere; laquelle ne deſire aultre choſe que la grandeur du Roy voſtre frere & la voſtre, avecques le repos de ce pauvre Royaulme. Et en ce faiſant, MONSEIGNEUR, nous ne pouvons eſpérer que une bonne paix, en attendant la venuë du Roy voſtre frere; lequel eſtant icy, par les prieres & ſupplications que vous luy ferez pour ce pauvre Royaulme, tant affligé, nous recepvrons toute conſolation & resjouyſſance, que vous ſera un los immortel : & lunion & amitié de vous deux baillera crainte & intimidation à tous ceux qui vouldroyent entreprendre ſur vos grandeurs & Couronne de France, qui ne ſe peut aultrement conſerver, que par ce moyen.

Vous ſupplyant très-humblement, MONSEIGNEUR, me vouloir pardonner, ſi je vous parle en ceſte façon. Ceſt le zelle que jay au ſervice de vous deux, pour leſquels je ſacrifieray tousjours ma vie. Si vous voyez que mon ſervice vous ſoit agréable auprès de voſtre perſonne, je vous ſupplyeray très-humble-

ment d'obtenir mon congé de la Reyne voſtre mere; vous aſſeurant que je ne fauldray dy aller. Et attendant vos commandements, je prieray le Créateur, MONSEIGNEUR, quil maintienne voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxixe. de Juing 1574.

LETTRE XLII.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, envoyée par le Baron d'Auton, le* 8 *de Juillet* 1574.

MADAME,

Je deſpeſchis ung Gentil-Homme devers Vos Majeſtez le trentieſme du mois paſſé, par lequel je vous ay fait entendre tout ce qui ſe préſentoit de par-deçà, & entre aultres choſes, quon parloit de faire la treſve en ce Pays. Le Seigneur de Loſſe eſt arrivé icy il y a deux jours, auquel jay communiqué de la-dicte treſve, ce quil a trouvé fort bon, & a eſté dadvis que jaye renvoyé devers le Sr. de Longa, lequel men avoit parlé, pour ſçavoir ce qu'il vouloit dire, & pour le vous faire ſçavoir ayant ſçeu leur volonté. Et ſi

avez fait la trefve avec ceux de Poictou, Xainctonge, & Angoulmois, comme on dict, vous feriez fort bien denvoyer icy de la Cavallerie, affin de contraindre les ennemis de faire pluſtoſt la trefve.

Et ſi on voit quils ſoyent opiniaſtrez à la faire, vous pourriez commander à Monſeigneur de Montpencier, de y venir luy-meſme en perſonne à toutes ſes forces, avec commandement à Monſieur de Biron de donner pouldres & artilleries pour aller aſſiéger Bergerac, lequel eſt de grande conſéquence pour le ſervice du Roy, & auſſi pour obvier à pluſieur deſſeins quils ont. Car ils attendent les forces quon dit venir de Languedoc pour ſe joindre avec eulx, queſt quatre mille Harquebuſiers & mille chevaux, leſquels sen viennent en ce Pays, par ce quon dit que la trefve eſt faicte de ce coſté-là. Aulcungs dient, que ceſt pour aller en France. Et sils saſſemblent, ils prendront des Places en ce Pays, qui ſeront mal-ayſées à reprendre, sil ny a de la Cavallerie.

Car je vous aſſeure, MADAME, que le-dict Seigneur de Loſſe na pas un ſeul homme à cheval, ſi neſt quelques Gentils-Hommes qui ſont à ſa ſuite pour leur plaiſir. Et ſi ne mettez ordre en ce Pays bientoſt, je craings bien quil y adviendra plus de malheur que vous ne penſez. Par-quoy, MADAME, il vous plaira dy adviſer. Ce Gentil-Homme préſent porteur

vous fera entendre plus amplement ce qui ſe faict au Pays de Gaſcogne; car il y a eſté toutes ces guerres, avec Mr. de Veſin, & en vient; vous aſſeurant quil eſt bon ſerviteur du Roy. Il a quelques affaires devers Vos-dictes Majeſtez. Je vous ſupplie très-humblement, MADAME, de luy octroyer ſa requeſte, affin quil continue tousjours à voſtre ſervice.

Sur cela, je prieray le Créateur, MADAME, quil veuille maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité & très-longue vie.

De Périgueux, ce viije. jour de Juillet 1574.

LETTRE XLIII.

Du Seigneur de BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par le Sieur de Sainct-Alvere, le* 26 *Juillet* 1574.

MADAME,

Le Sr. de Sainct Alvere sen va devers Vos Majeſtez pour quelques affaires, qui ſont dimportance pour luy. Je fuſſe eſté bien-ayſe quil neuſt bougé dicy, pour l'affection & bon zelle quil a au ſervice du Roy en ce Pays, comme il la bien monſtré durant ces guerres. Meſme

il na eſpargné ſa vie ny ſes biens, pour mettre une Ville & un fort appellé Trimolac en lobéyſſance de Sa Majeſté, ayant tué & deffaict un nommé le Capitaine Cabeis qui y commandoit avec pluſieurs de ſes ſoldats; & tout ce quil en a fait, a eſté à ſes deſpens; & a tousjours eſté preſt à ſe mettre en campagne, luy & tous ſes moyens, quand je lay mandé pour le ſervice du Roy, comme je lay mandé au Roy voſtre fils. Par-quoy je vous ſupplie très humblement, MADAME, de commander quil ſoit deſpeſché de ce quil demande; queſt fort raiſonnable, affin quil sen vienne en ce Pays pour vous y faire ſervice. Et me ſemble que ceſt le meilleur de deſpeſcher promptement ceux qui ont des affaires, & de les envoyer chaſcun en ſa Province, meſme ceux-là qui ont le moyen & bon zelle de faire ſervice à Vos Majeſtez, comme a le-dict Sr. de Sainct-Alyere.

Ceſt tout ce que je vous puis mander pour ceſte heure touchant les affaires de ce Pays. Sur-quoy je prieray Dieu, MADAME, quil maintienne voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxvje. jour de Juillet 1574.

LETTRE XLIV.

Du Seigneur de BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par la Buſſiere, le 8 d'Aouſt* 1574.

MADAME,

Jay receu la Lettre quil a pleu à voſtre Majeſté meſcripre du dixieſme de Juillet, & ſuis très-ayſe du contentement quil vous plaiſt avoir de moy de ce que je fais pour voſtre ſervice très-humble, nayant jamais eu autre volonté ne intention que dy employer, & ma vie, & mon bien; ce que jeſpere continuer toute ma vie.

J'ay connu, MADAME, que navez cru de moy ce que jay eſté adverty vous avoir eſté rapporté par ung nommé la Borye de ceſte Ville, lequel, ſoubs ſemblant de vous eſtre bon avertiſſeur, vous a dit choſe qui nentra jamais dans mon cœur; ce que jay chargé ce Gentil-Homme préſent porteur vous remonſtrer, lequel je vous ſupplye très-humblement ouyr & croire, enſemble dautres affaires concernant le ſervice de vos Majeſtez. Comme il porte par Mémoires bien amples, vous avez, en faveur du-dict la Bo-

rye, diviſé leſtat de Juge criminel davec le civil, au grand préjudice de celuy qui en eſt pourveu il y a trente ans, & en a payé deux fois finance, & sy eſt tousjours comporté en homme de bien & Gentil-Homme, comme il eſt. Je ſupplye très-humblement Vos Majeſtez ouyr ſa requeſte en voſtre Conſeil privé. Car ſi le dict la Borye a faict ſervice qui mérite récompenſe, vous avez aſſez de moyen, MADAME, pour le récompenſer, ſans deſtituer un homme de bien de ſon eſtat, nayant forfaict.

MADAME, il vous a pleu mander au Sieur de Loſſe vous aller trouver & laiſſer les affaires de ce Pays entre les mains des Bayllifs & Séneſchaux; ce qu'il a faict pour le regard de Perigord entre les mienes; ce que jay accepté, pour la néceſſité & affaires qui eſtoient en ce Pays, attendant quil pleuſt à Voſtre Majeſté y pourvoir. Et le meſme jour qu'il partit de ceſte Ville, je ſortis pareillement, eſtant adverty de quelques entrepriſes de vos ennemis, & mis deux Chaſteaux quils tenoient en lobéyſſance du Roy, ayant aſſemblé le plus de Nobleſſe, & autres gens volontaires, à mes deſpens, quil ma eſté poſſible; ce que jay desja fait quatre ou cinq fois, & de meſme toujours par-deçà deſpuis ces guerres, comme à toutes les précédentes avec le Roy, ſans en avoir eu don ne penſion; de façon qu'il ne meſt plus poſ-

ſible

ſible y ſatisfaire. Et vous ſupplye très-humblement me donner congé pour aller trouver Vos Majeſtez, MADAME.

Il vous a pleu ſemblablement me mander, que cy-devant mavez faict entendre voſtre intention & volonté touchant l'Abbaye de la Chaſtre; de quoy, MADAME, je nay receu aucunes nouvelles, ne Lettres: vous ſupplyant très-humblement la laiſſer entre les mains des Sieurs de Raſtignac, en attendant la venuë du Roy voſtre fils; dautant que par ſon moyen le feu Roy la leur avoit donnée, auſſi que ſont perſonnes fort affectionnées au ſervice de vos Majeſtez, & tousjours preſts avec cinquante chevaux à marcher quand vos affaires le requierent.

Je vous ay cy-devant eſcript combien quelque Compagnie de Cavallerie eſt requiſe en ce Pays. Il vous plaira y pourvoir; car je crains que à faulte dempeſcher les courſes & entrepriſes de vos ennemys, il nen advienne inconvénient. Et ſur ce, je prieray le Créateur, MADAME, maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe, & longue vie.

A Perigueux, le viij^e. d'Aouſt 1574.

LETTRE XLV.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Duc* D'ALENÇON, *eſcripte le* 8 *d'Aouſt* 1574.

MONSEIGNEUR,

Jay receu la Lettre quil vous a pleu meſcripre, vous remerciant très-humblement de la promeſſe que me faites de me demander mon congé à la Reyne, afin que jaye ceſt honneur deſtre auprès de vous, pour vous faire très-humble ſervice, comme je deſire. Et envoye ce Gentil-Homme préſent porteur, tant pour faire entendre à Sa Majeſté les affaires de ce Pays, que pour luy faire très-humble requeſte me permettre vous aller trouver : joinct que ne fais pas grand ſervice en ce lieu, & ne meſt que aultant de royne. Je vous ſupplye très-humblement my eſtre aydant de voſtre coſté, & je prieray Dieu, MONSEIGNEUR, vous maintenir en grandeur & proſpérité très-heureuſe & longue vie.

A Perigeux, le viij^e. de Aouſt 1574.

XLVI.

Introduction & MÉMOIRES baillez à la Buſſiere, pour faire entendre à la Reyne, le 8 d'Aouſt 1574.

QUE ayant pleu à Sa Majeſté mander le Sr. de Loſſe la venir trouver, & laiſſer la charge qu'il a en Guyenne entre les mains des Bayllifs & Séneſchaulx, il auroit laiſſé les affaires de Périgord au Seigneur de Bourdeille, Séneſchal du-dict Pays, pour y commander en ſon abſence.

Lequel Seigneur de Bourdeille, préférant le ſervice du Roy à ſon particulier, neſtant rien moins dans le-dict Pays que le-dict Sr. de Loſſe, na deſdaigné de recepvoir de luy le pouvoir de commander en ſon abſence; craignant linconvénient que cependant pourroit advenir, & les affaires qui ſe préſenteroient.

Comme de faict, ceux de la Religion prétendue, ayant failly beaucoup d'entrepriſes quils avoient ſur aulcunes Villes, eſtoient en déliberation de ſe ſaiſir de tous les Chaſteaux & Places fortes quils pourroient, & délibéroient prendre le Chaſteau de la Chapelle Fochur, Roche-Monnoy, de la Regnaudie, & le Chaſteau de l'Eveſque.

Dequoy adverty, le Seigneur de Bourdeille aſſemble le plus quil peut de la Nobleſſe de ce Pays icy & de gens de pied, tous volontaires; fors une ſeule Compagnie quil trouva près Perigueux, & ſe met en campagne vers le Chaſteau de la Chapelle, quil trouva desja ſaiſi par les-dicts de la Religion prétendue.

Leſquels nayant eu encore le loyſir de ſe munir de vivres & aultres choſes néceſſaires, il contraignit en quatre jours ſe rendre par compoſition : & en meſme-temps, fait entreprinſes de prendre le Chaſteau d'Aucor, appartenant à Madame de Mezieres, par la praticque & menée dune partie de ceux qui le detenoient, leſquels, pendant que leurs chefs seſtoient allez pourmener, leur fermerent la porte, & ſe rendirent maiſtres dedans. Dequoy promptement adverty le Seigneur de Bourdeille, sy achemine en haſte, & met la Place en l'obéyſſance du Roy.

Au moyen de quoy, les-dicts de la Religion prétendue ne tiennent plus rien, & nont retraicte en tout ce coſté de Périgord; leſquels auparavant, ayant ces deux Places, pouvoient ordinairement venir juſques aux portes de Perigueux, & aller à Angouleſme.

Remonſtrera ſemblablement à Sa Majeſté, que le-dict Sr. de Loſſe luy laiſſe ſept Compagnies de gens de pied, pour tenir en garniſon dans les Places & Chaſteaux de ce Pays;

mais il ne luy laiſſe aulcung argent ny moyen, pour les ſoldoyer : & ne ſçait le-dict Seigneur de Bourdeille où en prendre ; à quoy il eſt requis de pourvoir.

Il na pareillement aulcune Cavallerie en tout ce Pays de Périgord, comme il ſeroit très-néceſſaire y avoir quelque Compagnie pour empeſcher les courſes ordinaires des ennemys : & fault quil faſſe toutes ces aſſemblées de Gentils-Hommes volontaires tousjours à ſes deſpends, comme il a desja faict quatre ou cinq fois ; que luy vient à grande charge, & à quoy il ne peut plus fournir par la grande deſpenſe qu'il a faite deſpuis le commencement de ces guerres, de quoy il na eu un ſeul denier ne moyen, ſi-non de ſon bien : ſupplyant très-humblement Sa Majeſté y avoir eſgard.

Auſſi vouloir donner congé au dict Seigneur de Bourdeille pour venir trouver Leurs Majeſtez, & mettre tel aultre pour commander en ce Pays que bon luy ſemblera.

Quil plaiſe à Sa Majeſté eſcripre une Lettre au Sieur de Raſtigniac, de garder bien l'Abbaye de la Chaſtre juſques à la venuë du Roy, pour y pourvoir comme bon luy ſemblera.

Sera auſſi dict à la Reyne, que le Sr. de Loſſe aſſembla ceux de la Ville de Perigueux, leur remonſtrant, quil eſtoit néceſſaire quils euſſent une garniſon en leur Ville, voyant quils eſtoient menacez, & que les ennemys

avoient intelligence en leur Ville; comme auſſi le Sr. de Bourdeille lavoit entendu, & les en avoit advertis. Ils firent reſponſe, quils garderoient leur Ville en lobéyſſance du Roy ſoubs la charge des-dicts Sr. de Loſſe & de Bourdeille leur Sénefchal; mais quils ny recepvroient aulcune garniſon: ſi-non quils ont permis au-dict Sr. de Bourdeille tenir douze Gentils-Hommes avec luy montez & armez, & leur donner cinquante livres par mois, qui eſt toute la force que a le-dict Sr. de Bourdeille avec luy.

Néanmoins, encore quil connoiſſe la fidélité des-dicts habitants, ſi eſt-ce que neſtant que comme mal expérimentez, il craint que sil venoit au bon du faict, il en advint inconvénient. Par-quoy ſupplye Leurs Majeſtez y pourvoir & eſcrire leur volonté auſdicts habitants.

LETTRE XLVII.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *receue le* 16 *d'Aouſt* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Eſtans les Srs. de Loſſe & de la Vauguyon allez au-devant du Roy Monſieur mon fils,

il eſt beſoing que quelquung aye lœil à la ſeureté, conſervation & repos du Pays de Périgord. Ceſt pourquoy, ſçachant la bonne affection que vous portez aux affaires & ſervice du Roy Monſieur mon fils, & au ſoulagement dyceluy Pays, jay bien voulu vous faire ceſte Lettre, pour vous prier de prendre garde à tout par-delà, & y pourvoir ſi-bien à toutes choſes, en attendant larrivée du Roy mon-dict Seigneur & fils, quil ne puiſſe advenir aulcung changement ny deſordre au préjudice de ſon ſervice : commandant aux gens de guerre qui y ſont, ce que verrez eſtre néceſſaire pour cet effect, aux habitants des Villes, ce quils auront à faire pour leur repos & conſervation, comme je maſſeure que ſçaurez très-bien faire, & eux auſſi vous reconnoiſtre & obéyr en cela comme celuy qui leur eſt bien agréable. Pryant Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript à Paris, ce v^e. jour d'Aouſt 1574.

Signé CATHERINE

Et au-deſſoubs, PINARD.

LETTRE XLVIII.

De la Reyne-Mere au Seigneur de BOURDEILLE, *receue le* 22 *d'Aouſt* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Jay veu par vos Lettres du xxij^e^. du mois paſſé, le bon teſmoignage que me rendez de laffection que le Sr. de Sainct-Aulaire porte au bien du ſervice du Roy Monſieur mon fils, comme il a monſtré par effect en toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées de delà; ce que jay ſceu encore dailleurs. Auſſi vous veux-je bien aſſeurer que je lay bien en telle eſtime que lon doibt avoir ung Gentil-Homme de valeur & mérite : & ne tiendra jamais à moy, quil ne ſoit ſatisfaict & rendu content. Et bien que ſa préſence fuſt fort requiſe par de-là, toutesfois ayant ſceu qu'il deſiroit aller au-devant du Roy mon Seigneur & fils, pour luy faire ſervice, je ne luy ay pu deſnyer, mais ay eu bien agréable quil y allaſt. Cependant, il fault que tous ceux de voſtre quartier, qui ſont bien affectionnez au ſervice du Roy mon-dict Seigneur & fils, ſe ſubviennent & employent en toutes les occaſions qui sy préſenteront. Ce que me pro-

mettant pour voſtre regard que ce y ſçaurez bien conduire, je ne vous fais ceſte Lettre plus longue, que pour prier Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte garde.

Eſcript à Paris, ce ij^e. jour d'Aouſt 1574.

Ainſi ſigné CATHERINE.

Et au-deſſoubs, PINARD.

LETTRE XLIX.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE LOSSE, *receue le* 19 *d'Aouſt* 1574.

M. DE LOSSE,

Par ces Lettres que le Sr. Marquis de Trans ma eſcriptes du 26e. du mois paſſé, & le mémoire quil èn avoit envoyé à ſa femme, lequel ma eſté rendu par le Sr. de Lanſac, jay amplement ſceu la perte quil a ſoufferte à cauſe de la guerre qui ſe fait par-delà, dont je ſuis bien marrye. Ce ſont les fruicts de la guerre, avec laquelle je ſeray très-ayſe qu'il ſe puiſſe revancher ſur ceux de la nouvelle opinion qui luy ont fait ce

tort, & quil semploye auſſi par meſme moyen en toutes les occaſions qui ſe préſenteront pour le ſervice du Roy Monſieur mon fils, ſelon la bonne affection que je ſçay quil y a. Occaſion de quoy je vous prie laſſiſter & ayder le mieulx que pourrez, des moyens quavez par de-là, à reprendre ce que les-dicts de la nouvelle opinion luy ont pris & occupent. Et neſtant la préſente à aultre fin, je prie Dieu, Monſieur de Loſſe, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript à Paris, ce 5e. jour d'Aouſt 1574.

Ainſi Signé CATHERINE.

Et au-deſſoubs, PINARD.

LETTRE L.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par le Breulh, le 29 d'Aouſt* 1574.

MADAME,

Jay receu la Lettre quil a pleu à Voſtre Majeſté meſcripre, datée du 5e. du préſent mois, par laquelle me commandez de pren-

dre garde aux affaires de ce Pays de Périgord, & dy commander pour le zelle que jay au ſervice du Roy & voſtre, & au ſoulagement du Pays. Jacceptis la-dicte charge incontinent que le Sr. de Loſſe me dit quil avoit receu une Lettre de vous, pour vous aller trouver avant, laquelle je vis, comme je vous ay fait entendre par le Gentil-Homme que je vous ay envoyé.

Puiſque jay ce malheur de navoir lhonneur de baiſer les mains du Roy à ſon arrivée, je luy envoye ce Gentil-Homme préſent porteur, pour luy faire entendre les affaires du-dict Pays, & à vous auſſi, MADAME, qui ſont tels que ne peuvent eſtre pis. Car il ny a pas ung ſeul homme de guerre, ny moyen den avoir, pour obvier aux deſſeins de vos ennemis qui ſont grands. Et ſi ny mettez ordre de bonne heure, je crains quil vous adviendra beaucoup de maulx, parce que les-dicts ennemis veulent aſſembler le plus de forces quils pourront pour faire ung petit camp vollant, affin dempeſcher les deſſeins de Monſieur de Montpencier, & ravager le Pays. Ce quils feront ayſément, veu que je nay aulcunes forces : & ſi jeuſſe eu de la Cavallerie, comme je vous ay ſouvent mandé, jeuſſe à ceſte heure le Lieutenant de Poictou en voſtre obéyſſance, lequel a paſſé en ce Pays, & na ſceu ſi bien faire, quil naye eſté bleſſé, ſix ou ſept des ſiens, mef-

me le Capitaine Puyraneau & ſon déſigné.

Vous ſçavez, MADAME, quil y a huict mois que je ſuis icy, où je nen eſpargne ma vie ny mon bien pour voſtre ſervice, ſans avoir aultre moyen que du mien, ayant faict des aſſemblées pour cinq ou ſix fois de la Nobleſſe du Pays, non ſans grands fraix, pour empeſcher les deſſeins des ennemis, de façon que Dieu ma fait la grace quils nont rien exécuté ny avancé ſur le-dict Pays, ny ne feront, pourveu quil vous plaiſe de mayder de vos moyens & forces, ou il me couſtera la vie, & de beaucoup de Nobleſſe du Pays, qui me font ce bien & honneur de venir quand je leur mande pour le ſervice du Roy. Et ſi mon labeur & deſpenſe a porté quelque bon fruict pour le ſervice de Vos Majeſtez, il vous plaira, MADAME, quung aultre nen aye point l'honneur & le profit. Car en cela, on me feroit grand tort, de telle affection que jay fait.

MADAME, Monſieur le Marquis de Trans ma demandé pour ſon fils la charge de cent Chevaulx légers, que le Pays veut lever pour deux mois : ce que jay remis au Roy, & à vous. Vous ſçavez quil eſt de grande Maiſon, & quil a moyen de recouvrer gens, encore quil a perdu beaucoup en ceſte guerre.

Je vous ay eſcript pluſieurs fois, & au feu Roy, le bon debvoir que les Srs. de Raſtigniac font pour le ſervice de Vos Ma-

jeſtez, & quils ſont tousjours preſts avec trente ou quarante bons chevaulx quand je leur mande pour voſtre ſervice. Il avoit pleu au feu Roy de leur donner l'Abbaye de la Chaſtre en la faveur du Roy qui eſt à ceſte heure. Il luy plaira, & à vous auſſi, de leur eſcripre, quils ne bougent de la-dicte Abbaye, juſques à ce que Sa Majeſté en aye ordonné. La-dicte Abbaye ne vault que ſept ou huict cents livres, mais elle eſt près de leur maiſon. Cela les obligera de plus en plus à vous faire très-humble ſervice.

Auſſi, MADAME, Monſieur de la Ceſte, Doyen de Poictiers, mayant fait entendre le commandement que luy avez fait de parler au Lieutenant de Poictou, jay trouvé occaſion de ce faire, envoyant querir par mon Trompette ung priſonnier à Bergerac: mais pour le peu de temps que le dict Lieutenant a ſejourné au-dict Bergerac, ils ne ſe ſont pus rencontrer. Toutesfois, il a mandé au-dict Doyen, & à moy auſſi, comment il voyoit une miſérable guerre en ce Pays pour ce pauvre laboureur & marchand qui trafique, me pryant dy regarder de ma part, diſant quil avoit trouvé Langoyran, & ceux de Bergerac, en bonne volonté de ce faire. Je leur ay mandé quils mettent leur intention par eſcript, & que je leur fairois reſponſe; mais ce ne ſera pas, ſans en advertir premiérement Vos Majeſtez. A ce que je puis voir,

ils veulent treſve, affin daſſembler & eſmouvoir tout ce quils pourront de ce Pays, affin daller joindre la Nouë, pour rompre les deſſeins de Monſieur de Montpencier. Mais jeſpere de les en engarder, pourveu quil vous plaiſe de me bailler les forces que je vous mande. Le-dict Sr. de la Ceſte vous en eſcript bien amplement, vous aſſeurant, qu'il vous eſt bien fidele & affectionné Serviteur, & a moyen de le faire ſi vous lemployez.

Jay eſté adverty, MADAME, que ſur lacte d'Octobre dernier paſſé des décimes de ce Pays, reſte onze mille deux cents quatre livres dix-huit ſols cinq deniers, qui ſont preſts à eſtre levez, daultant quils luy ſont deus ſur les bénéfices qui ſont aux Pays de conqueſte des ennemis & de Vos Majeſtez : s'il vous plaiſoit men faire donner cela au Roy, ce ſera reſcompenſer partie de la deſpenſe que jay faite pendant ces guerres. Je ſçay bien quon vous dira que ces deniers ſont deſtinez ailleurs. Mais je vous aſſeure quils ne ſont payés de long temps, encore que nous euſſions une paix. Le mien il y a tousjours devant, en attendant ceſtuy-là, comme il a accouſtumé ; & ſi me le faites donner, aſſeurez-vous, MADAME, quil ne ſera employé en meubles ny acqueſts.

Il vous plaira ordonner ſur cela, & ſur le mémoire que je vous ay envoyé, ce que doibs

faire, affin dobeyr fidellement à vos commandements. Sur cela, je prie le Créateur, MADAME, maintenir voſtre grandeur & proſpérité en longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxjx^e. jour d'Aouſt 1574.

LETTRE LI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le Breulh, le* 29 *d'Aouſt* 1574.

SIRE,

Jay extreſme regret que je ne puiſſe aller vous baiſer les mains, avec beaucoup de Gentils-Hommes qui ſe resjouyſſent de voſtre venue tant deſirée en ceſtuy-cy pauvre Royaulme déſolé, de façon quung chaſcun eſpere, par le moyen de voſtre advénement, ſageſſe, grande vertu, & expérience, avec fortune, qui vous accompagne.

Il a pleu à la Reyne voſtre mere me commander de ne bouger dicy, pour avoir lœil & commandement aux affaires du Pays concernant voſtre ſervice. A quoy je ne voulus faillir, nayant rien ce monde plus cher que

voſtre ſervice, duquel jeſpere macquitter comme jay fait fidellement juſques icy, ainſin que la Reyne voſtre mere vous teſmoignera bien amplement. Et deſpuis le commencement de ces guerres dernieres, je ne bouge de ce Pays icy, queſt ma totale ruine, nayant tant de bien pour ceſte heure, de pouvoir jouyr de ce fruict que de vous voir, que de temps à aultre, il plaira à Vos Majeſtez, SIRE, me tenir à vos bonnes graces, & me commander pour voſtre ſervice; vous aſſeurant, que je ne me eſpargneray vie ny biens pour memployer à lexécution de vos commandements.

Jenvoye le Sr. du Breulh, préſent porteur, exprès devers Voſtre Majeſté, pour vous faire entendre bien amplement les affaires de ce Pays. Sur cela je prieray le Créateur, SIRE, vouloir maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxixe. d'Aouſt 1574.

LETTRE LII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Duc* D'ALENÇON, *envoyée par le Breulh, le 29 d'Aouſt* 1574.

MONSEIGNEUR,

Il a pleu à la Reyne voſtre mere me commander de ne bouger de ce Pays icy pour avoir lœil à tout, y commander, dautant que tous les Seigneurs & Lieutenants du Roy sen ſont allez au-devant de Sa Majeſté: dont je ſuis bien marry, pour le grand deſir que javois de luy aller baiſer les mains à ſa venue, & à vous auſſi, & pour voir la joye & le contentement que vous deux aurez de vous voir lung lautre, que nous donne à tous eſpérance de nous porter une bonne paix & union: en quoy je vous ſupplie très-humblement, MONSEIGNEUR, de voſtre part y mettre la main, avoir pitié de ce pauvre peuple, & que par voſtre grande vertu & providence chaſcun puiſſe jouyr de ce bon fruict de paix, & me commander ce quil vous plaira que je faſſe pour voſtre ſervice, vous aſſeurant, MONSEIGNEUR, que je ne y eſpargneray juſques à la derniere goutte de mon ſang.

Jenvoye le Sr. de Breulh, pour faire entendre à Sa Majeſté en quel eſtat ſont les affaires de ce Pays, qui vous le dira plus amplement. Et ſur ce je prieray le Créateur, MONSEIGNEUR, quil maintienne voſtre grandeur & proſpérité en très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxixe. d'Aouſt 1574.

LIII.

Inſtruction baillée au Sr. DU BREULH, ce jourdhuy vingt-neufvieſme d'Aouſt 1574, *pour remonſtrer au Roy.*

PREMIÉREMENT, remonſtrera à Sa Majeſté comment la Reyne ſa mere a eſcript au Seigneur de Loſſe de laller trouver à Lyon, & laiſſer la charge & gouvernement quil a en Guyenne aux Baillifs & Sénéſchaulx chaſcun en ſa Province, à quoy il y a obéy, & a laiſſé la charge du Pays de Périgord au Seigneur de Bourdeille, pour commander en ſon abſence: lequel Seigneur de Bourdeille, neſtant rien moins dans le Pays que le-dict Seigneur de Loſſe & tous aultres, nauroit deſdaigné de prendre de luy la-dicte charge, préférant pluſtoſt le ſervice du Roy

& ſoulagement du Pays, que ſon particulier, affin dobvier aux inconvénients qui pourroient advenir au-dict Pays, veu les grandes affaires qui sy préſentent par le moyen de pluſieurs Villes & forteresſes que les-dicts ennemis tiennent au-dict Pays, comme Bergerac, Exigeat, Monpaſur, & quelques aultres petits Chaſteaux & clochers de Paroiſſes.

Secondement, remonſtrera à Sa Majeſté en quel eſtat le-dict Seigneur de Loſſe a laiſſé le-dict Pays, ayant une Compagnie de quatre-vingts hommes de pied dans Sarlac, commandée par le Capitaine Solvigniac, & le Seigneur de Puymartin, beau-frere du-dict Seigneur de Loſſe, Chevallier de l'Ordre, pour commander en la-dicte Ville, homme de bien & d'honneur, lequel fut cauſe de la prinſe dicelle, continuant à faire ſon debvoir, il plaira à Sa Majeſté luy en faire un remerciment par Lettre. Auſſi il a laiſſé la Compagnie du Capitaine Blegme aux forts qui ſont autour de Sarlac, & la Compagnie du Capitaine Landrody à Montignac; leſquelles deſpuis ont plié leurs enſeignes, à faute deſtre payées. La Compagnie du Capitaine Verduin eſtoit demeurée près du Seigneur de Bourdeille; mais il en a faict de meſme deſpuis deux ou trois jours pour ſemblable raiſon. Voilà que le Seigneur de Bourdeille eſt deſnué de meſmes forces, tant de pied que de cheval, à raiſon de quoy il eſt

en grande peine, parce quil a eu advertiſſement comment le Lieutenant de Poictou & Langoyran ſont aſſemblez, ſont bien tous enſemble mille douze cents chevaulx, dont y en a quelques ſix vingts de bons, & le reſte Harquebuſiers à cheval, & font courir le bruict quils vont en Auvergne pour combattre le Sr. de St. Aram, & saſſembler & joindre au Viſcomte de Gourdon par les chemins, qui en peut avoir autant ; & après ce-dict voyage, sen veulent venir repaſſer en ce Pays, pour sen aller joindre avec Monſieur de la Nouë en Xainctonge, pour de-là sen aller combattre Monſieur de Montpencier, ou bien rompre ſes deſſeins.

Voyant cela, le Seigneur de Bourdeille appelle Meſſieurs de la Ville, leur offrant mettre cent Gentils-Hommes en ceſte Ville, pour obvier aux maulx qui pourroient advenir ſur le plat Pays, & quils ne prendront rien de la Ville ; mais quil faudroit faire un magaſin de vivres, tant de chevaulx que de la bouche des Gentils-Hommes, qui ſeroient prins ſur le-dict Pays : leſquels ont reſpondu au-dict Seigneur de Bourdeille, que reſoluement ils ne vouloient point garniſon. Surquoy le-dict Seigneur de Bourdeille, que s'il venoit quelque fortune ou accident ſur le plat Pays, que on ne sen prinſt point à luy ; & quil craignoit bien quil y advinſt quelque malheur en bref : car il na moyen aulcung

de recouvrer deniers pour amaſſer des gens, parce que le Sr. de Loſſe avoit fait tenir dix-huict mille francs au commencement de ces guerres, pour ſoldoyer les-dicts gens de pied, & pour ce faire a prins dix mille ſix cents ſoixante-huict livres dix ſols, & le reſte eſt à payer, que le Recepveur des-dicts deniers dit qu'il ne peut eſtre payé, pour lamour des ennemis, qui tiennent pluſieurs Places & bourgades. Toutesfois, à ce que je puis connoiſtre, il en a encore entre les mains, veu qu'il ne veut point bailler les noms des Paroiſſes qui ne veulent pas payer. Sur cela il plaiſe au Roy donner commiſſion, comme eſtant Séneſchal du Pays, de contraindre les-dicts Recepveurs, tant ordinaires quextraordinaires, de ſix en ſix mois luy donner un eſtat de ce quils auront levé, & pareillement de ce quils auroient à leur, affin quil tienne la main pour les faire payer ſouldement. Et pour cela les-dicts Recepveurs ne laiſſeront pas de rendre compte diffinitivement au bout de l'an en la Chambre des Comptes: & par ce moyen, le Roy ſera mieulx payé, & le peuple plus ſoulagé, & ne feront point tant de reliqua comme ils font; & le-dict Séneſchal ſera tenu envoyer ſon procès-verbal au Conſeil privé, & affin dy mettre ordre s'il y a de reliqua.

Plus, reconnoiſtra à Sa Majeſté, que le douzieſme de Juillet dernier, il fut arreſté

par les diffinitions des trois Eſtats en la préſence des dicts Seigneurs de Loſſe & de Bourdeille, ſoubs le bon plaiſir de la Reyne, de lever la ſomme de ſeize mille livres, pour eſtre employées à lentretenement de cent Chevaulx-légers, pour obvier aux courſes que les ennemis font tous les jours en ce Pays, & quatre cents ſoixante-quinze Harquebuſiers pour la conſervation & garde des Villes & Chaſteaux de conſéquence, qui ſont en lobéiſſance du Roy : le dict eſtat fait pour deux mois ſeulement, duquel le dict Seigneur de Bourdeille a envoyé une copie à Sa dicte Majeſté, & a donné la commiſſion du Seigneur de Loſſe aux Eſleus pour deſpartir lesdicts deniers, affin de les faire lever, leſquels luy ont reſpondu ne pouvoir vacquer à la cothiſation de ces deniers, obſtant les ordonnances Royaulx & Arreſt de la Cour de Parlement de Bourdeaux, baillez puis peu de jours, parce quil leur eſt prohibé & deffendu à toutes perſonnes, faire aulcune impoſition de deniers par vertu de commiſſion des Lieutenants du Roy, Gouverneurs de Villes & autres lieux, ſans les patentes du Roy, de luy ſignées : mais toutesfois, cela na pas tousjours eſté obſervé, tant aux autres guerres quà préſent ; meſme que ſur lesdicts dix-huict mille livres, qui ont eſté levées derniérement, ont levé dix-ſept cents livres davantage, & autrefois pour leſhape

de trois enſeignes de gens de pied : & diſent que la-dicte ſomme de dix-ſept cents livres, les frais, leſquels le-dict Seigneur de Bourdeille a fait calculer, que ne ſe monte quà ſept ou huict cents livres. Plaiſe à Sa Majeſté, pour obvier à tous ces abus, deffendre auſdicts Eſleus, & autres Officiers, de ne faire aucun deſpartements de deniers, tant ordinaires que extraordinaires, ſans y appeller les Séneſchal, Baillifs, ou leurs Lieutenants, & pour ce faire fault avoir les patentes adreſſantes auſdicts Eſleus ; enſemble aux Recepveurs des-dicts deniers, pour les contraindre de faire ce qui eſt dict cy-deſſus. Encore que ce ſoit leſtat dung Séneſchal de le faire, il ſera tousjours mieux authoriſé, & en faiſant ce que deſſus, Sa Majeſté ſera beaucoup mieux payée, & le peuple plus ſoulagé.

Fault remonſtrer auſſi à Sa Majeſté, sil veult que les-dictes ſeize mille livres ſe levent pour avoir les cent Chevaulx-légers & gens de pied pour mettre garniſon, denvoyer commiſſion adreſſante au Seigneur ou ſon Lieutenant Commandant aux Eſleus de deſpartir les dicts deniers, & les lever à moindres fraix quils pourront, pour ſoldoyer les-dicts cent chevaulx & gens de pied : mais quon ne faſſe poinct eſtat d'avoir les-dicts Chevaulx-légers ſi-toſt, parce quil ny a perſonne qui ſe préſente pour les avoir, ſi-non le fils de Mr. le

Marquis de Trans, & le Seigneur de Raſtigniac, lequel demande quelque ſomme dargent pour le faire : & ſemble que pour cela on ne doit point laiſſer denvoyer icy de la Cavallerie ; aultrement il pourra advenir en ce Pays quelque malheur : & juſques à préſent Dieu a tant favoriſé le Seigneur de Bourdeille, que lennemy na rien advancé ny exécuté ſur le-dict Pays.

Voilà toutes les affaires qui ſe préſentent en ce Pays pour lheure préſente. Quil plaiſe à Sa Majeſté de y regarder, & envoyer forces & moyens au-dict Seigneur de Bourdeille, ou bien ſon congé. Car il a demeuré huict mois icy, ayant aſſemblé cinq ou ſix fois la Nobleſſe du Pays pour obvier aux deſſeins des ennemis, qui na pas eſté ſans grands fraix & miſes, & a toujours trouvé la Nobleſſe du Pays fort fidelle & prompte au ſervice du Roy & Sa Majeſté, à laquelle il plaiſe donner pour la garde du-dict Pays de Périgord cinquante Hommes d'armes de ſes Ordonnances, & deux enſeignes de gens de pied, au-lieu dycelles cent Harquebuſiers à cheval, oultre ce qui eſt dans le Pays, leſquels Hommes darmes & Harquebuſiers ſeront deſdiez à faire les courſes néceſſaires pour rompre les deſſeins des ennemis, leur oſter les vivres, & empeſcher quils ne ſe joignent avec ceux de Xainctonge, ſuivant comme ils font : & à ces fins, ordonner quelque

ſomme

ſomme de deniers ſur les cinquante mille au Seigneur de Loſſe, pour ſubvenir aux affaires de la guerre, & ſon Gouvernement de Guyenne duquel eſt le Pays de Périgord; & deſpeſcher ce Gentil-Homme préſent porteur bientoſt avec les commiſſions néceſſaires à ce que deſſus. Et pareillement remonſtrer à Sa Majeſté comment les garniſons qui ſont aux Places fortes, demandent deniers; & à faulte de y eſtre pourveu craint le-dict Seigneur de Bourdeille, quil advienne inconvénient.

LETTRE LIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée le 4 de Septembre* 1574.

MADAME,

Il a pleu au feu Roy, il y a quelque temps, de me donner l'Abbaye de Sologniac, à la faveur du Roy qui eſt à préſent & de vous. Toutesfois nay point eu les Bulles ſi toſt, parce quon me demandoit deux mille eſcus, qui eſt bien le revenu de deux années. Jay mieulx aymé mettre & employer ces deux mille eſcus pour le ſervice du Roy, que avoir les-dictes Bulles, pour

leſpérance que jay tousjours eu, que le feu Roy & vous me continueriez ce don; & auſſi maſſeure que, à voſtre faveur, ceſtuy Roy, voſtre bon fils, men fera de meſme : parquoy, je vous ſupplyeray très-humblement, MADAME, de me la vouloir faire continuer. Ce me ſera moyen de luy faire, & à vous très-humble ſervice.

Deſpuis que le Gentil-Homme, que jay envoyé devers Vos Majeſtez, eſt party, il neſt venu rien de nouveau, ſi-non que ceux de Pons ont grand-peur que Monſieur de Montpencier les aille voir; à quoy il me ſemble, MADAME, quil ne ſçauroit faire mieulx, & que pour certain il lemportera : & ſi ainſin eſtoit, ceux de Gaſcogne & eux ne ſe joindroient pas ſi ayſément, ny ſi ſouvent, comme ils font; & après cela, mon-dict Sieur de Montpencier pourroit venir à Bergerac, qui ſera aſſez ayſé à prendre, de tant quil neſt fortifié en beaucoup dendroicts. Et par ce moyen, vous mettrez ung grand Pays en voſtre obéyſſance.

On vous pourroit dire ſur cela, MADAME, que Luſignan & Fontenay ſeront de plus grande conſéquence. Mais ſi on y regarde de bien près, il ſera trouvé que non, à cauſe des paſſages des rivieres, & des aſſemblées quils font tous les jours en ce Pays à la faveur : & daultre coſté, Pons & Bergerac ne ſeront pas ſi forts que Luſignan

& Fontenay; & mon-dict Sr. de Montpencier pourra envoyer de la Cavallerie pour garder le Pays de Poictou; car il trouvera pardeça ceux de Meſſieurs de Ventadour, des Cars, la Vauguyon, & la Nobleſſe de ce Pays.

Il vous plaira doncques, MADAME, y adviſer; & ſur ce je prieray le Créateur, MADAME, quil maintienne voſtre proſpérité & grandeur en très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce ive. de Septembre 1574.

LETTRE LV.

De la Reyne-Mere, au Seigneur de BOURDEILLE, *eſcripte le* 8, *& receue le* 31 *d'Aouſt* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Encore que je vous aye nagueres eſcript de prendre garde & avoir lœil à la conſervation du Pays de Périgord, à ceſte heure quil en eſt auſſi grand beſoing quil fut oncques; toutesfois, partant préſentement pour men aller à Lyon au-devant du Roy Mon-

ſieur mon fils, jay bien voulu vous faire ceſte deſpeſche, pour vous prier de veiller ſoigneuſement à maintenir le-dict Pays ſoubs ſon obéyſſance, & empeſcher tant quil vous ſera poſſible, que ceux de la nouvelle opinion, & aultres mal affectionnez à la tranquillité publique, ny puiſſent faire de ſurprinſe; commandant à ceux de la Nobleſſe du-dict Pays & aux habitants des Villes, ce quils auroyent à faire pour le bien des affaires, & ſervice du Roy mon-dict Seigneur & fils, & leur repos & conſervation.

Et affin que ayez meilleur moyen de ſatisfaire ce que deſſus, jay adviſé de vous remettre & bailler voſtre Compagnie de Gens d'armes, que vous referez & aſſemblerez le pluſtoſt que vous pourrez. Je vous ay auſſi ordonné trois Compagnies de Gens de pied, que vous ferez lever & mettre ſus incontinent; leſquelles ſeront entretenues aux deſpends du Pays, ſuivant les commiſſions que je vous envoye, tant pour voſtre Compagnie de Gens d'armes & celles de Gens de pied, que pour faire deſpartir & eſgaller la levée du payement & entretenement dyceux gens de guerre à pied: en quoy vous tiendrez la main, quil ſoit uſé de bon meſnage, & de la moindre foule ſur le peuple quil ſera poſſible.

L'affection que je ſçay que vous avez au bien du ſervice du Roy mon-dict Seigneur

& fils, & au repos du-dict Pays, me garderont de vous faire plus particuliere recommandation du debvoir que je deſire que vous rendiez en ceſte charge, de laquelle me repoſant ſur voſtre vigillance & prudence, je prieray Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte garde.

Eſcripte à Paris, le viij^e. jour d'Aouſt 1574.

Ainſin ſigné CATHERINE.

Et au-deſſoubs, PINARD.

LETTRE LVI.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *eſcripte le* 21, *& receue le dernier d'Aouſt* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Depuis quatre ou ſix jours, le porteur ma rendu vos Lettres du viij^e. de ce mois, oultre leſquelles il ma fait entendre, ſuivant linſtruction que luy avez baillée, leſtat des affaires de par-de-là, où jay veu le bon ſervice, que, deſpuis le partement du Sr. de

Loſſe, vous avez, par voſtre ſeul moyen & de vos amys, non-ſeulement fait au Roy Monſieur mon fils, mais auſſi à tout le Pays de Perigord, ayant remis en lobéyſſance du Roy Monſieur mon fils les lieux & Chaſteaux de la Chapelle & de Danay, dont je vous ſçay infiniment bon gré, neſtant pas de ceſte heure à connoiſtre voſtre bonne & grande affection au ſervice de mon-dict fils; & auſſi pouvez-vous croire que oultre ce il vous connoiſt pour vous avoir veu auprès de luy les guerres paſſées. Je luy feray entendre la bonne volonté de laquelle vous y avez tousjours continué deſpuis ſon partement.

Je ne feray longue reſponſe à vos Lettres, dautant que par mes dernieres deſpeſches, vous vous trouverez ſatisfait aux principaux chefs de ce que vous deſirez, qui ſont des forces, & de l'argent; vous ayant envoyé commiſſions pour mettre ſus voſtre Compagnie de Gens d'armes, faire lever trois Compagnies de Gens de pied, que vous choiſirez & retiendrez des ſept que meſcripvez que le Sr. de Loſſe a laiſſées par de-là, & licentierez les quatre aultres, ſi connoiſſez que ce ſoit aſſez des-dictes trois pour la conſervation du dict Pays de Perigord, dedans lequel je vous donne dereſchef charge de commander pour le ſervice du Roy mon-dict Seigneur & fils. Il vous ſera envoyé pouvoir

de luy tel quil vous eſt pour ceſt effect néceſſaire, & qui ſera ſi ample, que je maſſeure que en ſerez bien content.

Cependant voſtre préſence eſtant très-requiſe par-delà, pour y donner ordre à toutes choſes, vous ne pouvez pas venir trouver le Roy mon-dict Seigneur & fils, comme vous deſirez. Mais il fault que vous y demeuriez, & vous aſſeurer quil aura autant agréable le ſervice que luy ferez par-de-là, que celluy quil pourroit recepvoir de vous près de ſa perſonne.

Quant à ce qui touche leſtat du Juge criminel de Perigord, dont a eſté pourveu la Borie, cela a eſté fait au Conſeil privé du Roy Monſieur mon fils. Toutesfois je y feray réytération à la requeſte de celluy dont meſcripvez qui a eſté pourveu de la juriſdiction civile, lequel prétend eſtre intéreſſé en cela, & luy en faire telle raiſon quil aura occaſion deſtre content; vous voulant bien aſſeurer, que le-dict la Borie ne ma jamais parlé de vous que à voſtre honneur & repréſentation.

Et pour le regard de l'Abbaye de la Chaſtre, je mesbahis que nayez receu les Lettres que je vous ay cy-devant eſcriptes. Mais je ſuis bien contente quelle demeure ès mains du Sr. de Raſtigniac, en attendant larrivée du Roy mon-dict Seigneur & fils. Et à ceſte fin, je luy eſcrips quil la garde.

Et pour ce qui concerne la Ville de Pe-

rigueux, en laquelle les habitants ne veulent recepvoir garniſon, ſi le danger y eſtoit apparent, je ſerois bien dadvis quil en fuſt mis. Mais vous meſcripvez que le Pays eſt à préſent en bon repos, dont je loue Dieu. Je ne croy pas doncques quil ſoit beſoing de y mettre garniſon pour ceſte heure, ne de faire porter ceſte charge aux habitants, leſquels je deſire ſoulager en ce quil ſera poſſible. Toutesfois, je leur eſcrips une bonne Lettre, affin que une aultre fois ils faſſent & obéyſſent à ce que leur commanderez & verrez quil ſera néceſſaire pour le bien de ſervice du Roy mon-dict Seigneur & fils, & conſervation de la-dicte Ville. Et me remettant à ce que ce-dict porteur vous fera plus particuliérement entendre de mon intention ſur tout ce quil ma dit de voſtre part, je ne meſtendray davantage en ceſte Lettre, pour prier Dieu, Monſieur de Bourdeille, quil vous ait en ſa ſaincte garde.

Eſcript à Paris le xxj^e^. d'Aouſt 1574.

Ainſin ſigné CATHERINE.

Et au-deſſoubs, PINARD.

Et en marge de la-dicte Lettre,

MR. DE BOURDEILLE.

Si deſdites ſept Compagnies vous penſez

quil ny en aye trois deſquelles vous puiſſiez vous fier pour neſtre diſciplinées & obéyſſantes, comme il eſt néceſſaire pour le bien du ſervice du Roy Monſieur mon fils, caſſez-les toutes ſept, & en faites lever trois, que vous baillerez à trois Capitaines que vous choiſirez, & dont vous avez fiances. Les trois commiſſions que vous envoye, vous ſerviront à ceſt effect.

LETTRE LVII.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* HENRY III, *eſcripte le xvj^e. de Septembre* 1574.

SIRE,

Il y a quinze jours que le Sr. d'Oléron vint aux Fauxbourgs de cette Ville, pour parler au Sr. de Gueriac, le prier de parler au Sr. Delmieulx, ſon frere, affin de laccorder avec luy: & ſur cela il advint quelque diſpute entre Meſſieurs de la préſente Ville & le-dict Sr. d'Oléron, comme ce préſent porteur vous dira bien amplement; ſi-bien qu'il y en eut de tuez dung coſté & daultre, & auſſi des priſonniers, entre aultres ung Gentil-Homme nommé Peſchaud, le-

quel eſt ès priſons de cette Ville. Toutesfois, on ne la point trouvé coupable en rien du monde, ſi-non davoir porté les armes contre Voſtre Majeſté eſtant à Sarlac; mais quelque temps devant que ce faict advint, la Dame de Fayes avoit ſi bien gagné le-dict Peſchaud, qu'il luy avoit promis de ne jamais porter les armes, & me la promis auſſi à ce coup, & que, au contraire, il les portera pour voſtre ſervice. Il y a pluſieurs Seigneurs & Gentils-Hommes, à qui il appartient, qui mont requis de le laiſſer aller; ce que je ne voulus faire ſans premier ſçavoir voſtre volonté. A ceſte cauſe, je vous ſupplye très-humblement, SIRE, de le mettre en liberté, à la charge, quil portera dores en avant les armes pour voſtre ſervice : & en ce faiſant, vous ferez connoiſtre à tous ceux de ceſte faction & aultres, que voſtre miſéricorde & bonté eſt plus grande que leur malignité & déſobéyſſance, comme tous les jours je dis & fais dire, que ne demandez aultre choſe, ſi-non que chaſcun ſe retire en ſa maiſon & vive en paix. Ce-dict porteur vous dira plus amplement de ce faict. Sur cela, je prieray le Créateur, SIRE, quil maintienne voſtre grandeur & proſpérité en très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xvj^e. de Septembre 1574.

LETTRE LVIII.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par Mr. le Chantre le* 18 *Septembre* 1574.

SIRE,

Depuis que jay envoyé le Sr. du Breulh devers vous, pour vous faire entendre en quel eſtat ſont les affaires de ce Pays, la Reyne voſtre mere ma eſcript du viij^e^. d'Aouſt dernier paſſé, & ma envoyé trois commiſſions pour lever des gens de pied, & ma tant honoré de me remettre ma Compagnie & commiſſion pour faire lever le payement dycelle & des-dicts gens de pied ſur ce Pays. Par-quoy jay aſſemblé vos Officiers de ceſte Ville, & les Eſleus, avec le Scindic du Pays pour faire les cothiſations & deſpartements, leſquels ſe montent vingt-cinq mille quelques livres pour quartier, queſt choſe inſupportable au-dict Pays de payer la-ſuſdicte ſomme, à cauſe des Villes & aultres Places que les ennemis occupent, & les foules qu'ils ont eu par les paſſages des gens de guerre, tant les ennemis que des noſtres, & auſſi pour le levement de dix-huict mille, que

le Seigneur de Loſſe a fait pour payer les gens de guerre qui ont eſté levez en ce Pays; laquelle dicte ſomme na pu eſtre levée dun tiers pour la pauvreté du peuple.

Jay adviſé deſſus cela de lever pour les trois enſeignes ſeulement, & ay fait un eſtat dudict payement, ſelon celluy-là que le-dict Sr. de Loſſe a fait pour payer les aultres, lequel je vous envoye. Et quant à remettre ma Compagnie, je vous ſupplyeray très-humblement, SIRE, ſi vous navez envie de lentretenir en temps de paix, me commander de ne la prendre point: & pour cela, je ne laiſſeray pas de mettre ma vie & mes biens, pour vous faire très-humble ſervice; car cela feroit ma ruyne & de mes pauvres enfants, & naurois moyen de leur donner telle nourriture que je deſire, pour vous faire quelque jour très-humble ſervice, & principalement ung fils que jay qui a ceſt honneur deſtre voſtre filleul. Et ſi je ſçavois que luy comme les aultres ne ſuiviſſent tousjours le grand fleuron, & mettre leurs vies pour voſtre ſervice, ſi ſerois ſervir leurs corps de paſture aux poiſſons.

Le feu Roy auroit donné au Seigneur de Loſſe, pour ſubvenir aux guerres de ſon Gouvernement, dont Périgord en eſt, cinquante mille francs à prendre ſur les deniers de la ſubvention des Reyſtres & Eſtrangers. Je vous ſupplie très-humblement dayder ce

pauvre Pays dune partie de la-dicte ſomme, pour ſubvenir au payement des-dicts gens de guerre, lequel en a grand beſoing, non pas ſeulement ceſtuy-cy, mais auſſi le Pays d'Agenois & de Quercy, qui ſont bien gaſtez: & me ſemble que vous fairiez beaucoup pour voſtre ſervice denvoyer icy l'Admiral, lequel eſt votre Lieutenant-Général en ces Pays, pour y commander à tous vos petits ſubjects Soubs-Lieutenants. Car je vous aſſeure que chaſcun ne demande que à garder le ſien. Ou bien, SIRE, ſi Monſieur de Fontenay avoit prins Fontenay, sen venoit droit à Pons avec leſquipage de lartillerie quil a, je penſe quil lemporteroit, laiſſant le Sieur du Lude en Poictou, avec quelques forces pour reſpondre à Luſignan. Car il en trouveroit autant en ce Pays de Périgord & Limoſin. Et en ce faiſant, vous les trouverez bien: car ceux de Gaſcogne & les Xainctongeois, nauront plus lieu de saſſembler; & cela faict, Monſieur de Montpencier pourroit venir à Bergerac, queſt Ville de grande importance pour voſtre ſervice. Ou bien, SIRE, nous envoyer quelque Prince ou grand Seigneur, pour y commander. Il trouvera force Nobleſſe pour luy obéyr, tous affectionnez à voſtre ſervice comme je puis entendre; car jay trouvé tousjours ceux de ce Pays fort affectionnez & preſts à monter à cheval quand je leur ay mandé pour voſtre

ſervice. Et ſi vous laiſſez Bergerac ſe fortifier ceſt hyver, il ſera bien mal-ayſé à prendre, parce quil eſt un lieu fort propre pour ſe fortifier.

Auſſi, SIRE, Monſieur de Montpencier a envoyé une commiſſion aux Eſleus pour lever cinquante mulets, ou argent, pour porter les vivres de voſtre armée. Vous aſſeurant, SIRE, quil neſt pas poſſible au pauvre Pays de le payer, voyant tant de ſubſides quils ont lung ſur lautre, comme jay mandé à mon-dict Sieur de Montpencier, pour le vous remonſtrer. Il vous plaira, SIRE, avoir pitié deux.

Je vous ay eſcript il y a huict jours pour ung Gentil-Homme nommé Peſchaud, qui eſt de la Religion, que ceux de ceſte Ville ont prins, vous ſupplyant très-humblement de me permettre de le laiſſer aller, pour laſſeurance que jay de luy, quil ne portera jamais les armes contre Voſtre Majeſté; mais que, au contraire, il vous fera quelque bon ſervice qui vous ſera agréable : vous ſupplyant très-humblement déreſchef me le vouloir donner, & eſcripre à Meſſieurs de la Juſtice quils le deſlivrent.

Il vous plaira deſſus tout ce que deſſus me commander ce que jay à faire pour voſtre ſervice, affin que je le exécute fidellement. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, quil veuille maintenir voſtre gran-

deur & proſpérité en très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xviij^e. de Septembre 1574.

LETTRE LIX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, eſcripte le* 18 *Septembre* 1574.

MADAME,

Par la derniere deſpeſche que je vous fis par le Seigneur du Breulh, je vous fis entendre comme le Sr. de la Ceſte, Doyen de Poictiers, mavoit dit quil avoit commandement de vous de parler au Lieutenant de Poictou, & que javois trouvé moyen de luy eſcripre, lequel me fit reſponſe que à ſon retour d'Auvergne, il trouveroit moyen de parler enſemble; & incontinent de retour à Bergerac, il nous a eſcript de luy donner jour & lieu pour parler au-dict Seigneur de la Ceſte; ce que a eſté faict & ont tenu beaucoup de propos, & ſeſtant deſpartis le-dict Lieutenant ma envoyé par deux fois le Capitaine la Salle, pour me faire entendre beau-

coup de choſes, & entre aultres, quil deſiroit de vous demeurer très-humble ſerviteur, & quil vous plaiſe permettre le-dict Capitaine la Salle aller devers Vos Majeſtez, pour le bien de voſtre ſervice. Et pour ce que le Sr. de la Ceſte eſtoit tousjours préſent, & que le connois fort affectionné ſerviteur du Roy & de vous, & homme de bon entendement, & a moyen de faire ceſte trafique avec le-dict Lieutenant, il a entreprins ce voyage encore eſtant fort maladif; mais pour le zelle quil a au ſervice du Roy, & au repos de ce pauvre Royaulme, il entreprend le-dict voyage : & ſi avez envie que le-dict la Salle aille devers vous, il vous plaira, MADAME, luy envoyer en diligence ung paſſeport pour vous aller trouver. Car le-dict Lieutenant ma mandé deſpuis, que le-dict la Salle ne fauldra point deſtre à bout delle à la Sainct-Michel, pour entendre vos commandements. A ce que je puis voir, il a envie de vous faire entendre beaucoup de choſes, & de ſe retirer.

Vous ſçaurez plus amplement les affaires qui ſe paſſent en ce Pays par la Lettre que jeſcrips au Roy, & auſſi par le-dict Sr. de la Ceſte. Par-quoy je vous ſupplyeray très-humblement, MADAME, luy commander, & à moy, ce que nous avons à faire pour le faict du-dict Lieutenant; car nous lexécuterons fidellement. Sur cela, je prieray le Créateur, MADAME, quil maintienne voſtre

grandeur & proſpérité en très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xviij^e. de Septembre 1574.

LETTRE LX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE au Roy, eſcripte le 27 Septembre 1574.

SIRE,

Il pleut au feu Roy voſtre frere deſcripre au Sr. de Longa, affin quil veſquit plus paiſiblement en ſa maiſon ſelon les Edicts de Sa Majeſté, comme il a fait juſques à ceſte heure, & ma aſſeuré quil continuera mieulx; & auſſi il vous promit derniérement à poinct le jour de la St. Bartholomé, de ne porter jamais les armes contre Voſtre Majeſté; vous aſſeurant que ceſt ung fort homme de bien & dhonneur, & bien vivant. Toutesfois, il luy a eſté faict quelque tort par un ſien voiſin, comme il vous eſcript bien amplement, queſt la cauſe que je ne vous feray plus long diſcours. Il neſt rien ſurvenu de nouveau en ce Pays deſpuis la derniere deſpeſche que je vous fis par le Sr. de la

Ceſte, Doyen de Poictiers : & ne fauldray, ſil advient quelque choſe, den advertir. Sur cela je feray fin : priant le Créateur, SIRE, quil veuille maintenir voſtre grandeur en bonne proſpérité, & très-heureuſe & longue vie.

De Perigueux, ce xxvij^e. Septembre 1574.

LETTRE LXI.

De la Reyne-Mere du Roy au Seigneur de BOURDEILLE, *datée du* 22 *d'Aouſt* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Ayant eſté advertie de la part du Seigneur de la Valette, que ceux de la nouvelle opinion ſe ſont emparez de Caumont, & s'en veulent ſervir contre le ſervice du Roy Monſieur mon fils, je luy eſcrips quil faſſe tant que de le remettre ſoubs noſtre obéyſſance, & quil s'ayde en cela de la Dame du dict Lieu de Caumont, à laquelle j'eſcrips pour cet effect, & par meſme moyen y ay bien voulu auſſi vous faire cette Lettre, pour vous prier de diſpoſer & faire tant envers la dicte Dame,

quelle faſſe ſortir ceux quy ſont entrez & détiennent à préſent la-dicte Place contre lauthorité & ſervice du Roy mon-dict Seigneur & fils, & quils la laiſſent ſoubs la garde delle & de ceux quelle voudra avoir de ſes gens à noſtre dévotion & la ſienne. Auſſi que pour gratifier & favorablement traicter le feu Seigneur de Caumont ſon mary, & elle, ſur laſſeurance quils nous donnerent de la conſerver ſoubs noſtre obéyſſance, nous leur permiſmes de ce faire, ſans les vouloir charger daultre garniſon, comme nous leuſſions fait ſans cela. Ce que vous luy fairez bien avant entendre quelle ne ſçauroit mieulx faire paroiſtre, que cette ſurprinſe n'eſt point advenue par ſa faulte, quen moyennant la ſortie des deſſus-dicts quil y a, & détiennent à préſent.

Et maſſeurant que vous vous employerez en ceſt endroict, & de la meilleure affection & diligence que vous pourrez, ſelon limportance de ceſt affaire, je ne vous en feray aulcune recommandation; mais pour la fin de ceſte Lettre, prieray Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte garde.

Eſcript à Fournus, le xxij^e. jour d'Aouſt 1574.

LETTRE LXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, eſcripte le 22e. de Septembre* 1574.

MADAME,

Il y a quelque temps quil pleut au feu Roy me donner une Abbaye, en la faveur du Roy qui eſt à préſent & de vous. Parce que je nay recouvert les Bulles dans le temps quil eſtoit requis, & quon me demandoit deux mille eſcus pour les deſpeſches, queſt plus que ne monte le revenu de deux années, pour leſpérance que javois que Sa Majeſté meuſt continué mon don, jay beaucoup mieulx aymé les deſpendre pour ſon ſervice. Et craignant un trio de demandeurs qui ſont auprès du Roy voſtre fils, je vous ay bien voulu ſupplyer très-humblement, MADAME, de me le vouloir faire continuer par Sa Majeſté: & ce ſera entretenir mes moyens, leſquels ne ſeront jamais eſpargnez pour voſtre ſervice. Et ſur ce, je ſupplie le Créateur, MADAME, maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe, & très-longue vie.

De Perigueux, ce xxije. Septembre 1574.

LETTRE LXIII.

Du Roy HENRY *III, au Seigneur de* BOURDEILLE, *eſcripte le dernier de Septembre, & receue le 7 d'Octobre* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Après avoir ouy le Doyen de Poictiers, & veu la Lettre que vous avez eſcripte par luy à la Reyne ma Dame & mere, jay adviſé de vous envoyer le paſſeport que vous trouverez avec la préſente, à celle fin que le Lieutenant de Poictiers, auquel ma bonne grace ne ſera jamais deſnyée, pourveu quil ſatisfaſſe à ſon debvoir, puiſſe envoyer celuy quil voudra en toute ſeureté vers moy. Ce porteur reviendra avec celuy qui reviendra, pour ſa plus grande ſeureté.

Au demeurant, par la deſpeſche que je vous ay faicte par le Seigneur du Breulh, vous avez ſceu que jauray envoyé de de-là le Mareſchal de Montluc, pour pourvoir à tout ce qui eſt néceſſaire pour mon ſervice. Par-quoy je ne vous en feray redicte par la préſente. Je nay receu la Lettre que vous dictes mavoir eſcripte pour un nommé Peſchaud.

Quand je ſçauray les conſidérations pour leſquelles vous le deſirez, je adviſeray à vous contenter, ayant aſſez de confiance de voſtre affection pour croire que vous ne parleriez pour luy, ſi vous y connoiſſiez aultre choſe que bien. Priant Dieu quil vous ayt, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte garde.

Eſcript à Lyon, ce dernier jour de Septembre 1574.

LETTRE LXIV.

De la Reyne-Mere au Seigneur de BOURDEILLE, *eſcripte le 7 d'Octobre* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Auſſi-toſt que le Roy Monſieur mon fils a ſceu ce que mavez eſcript par le Doyen de Poictiers, il a commandé le paſſeport qu'il vous envoye, & vous aſſeure quil ſera très-ayſe que le Lieutenant du-dict Poictiers luy donne occaſion davoir contentement de luy, comme auſſi de ma part je ſeray : qui eſt tout ce que je vous puis eſcripre à ceſte heure; priant Dieu quil vous ayt, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte garde.

Eſcript à Lyon, ce dernier jour de Septembre 1574.

LETTRE LXV.

De Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* HENRY III, *envoyée par la Salle, le* 8 *d'Octobre* 1574.

SIRE,

Jay receu la Lettre quil vous a pleu meſcripre avec le paſſeport par ung de vos courriers pour le Sr. de la Salle, qui sen va vous trouver de la part du Lieutenant de Poictou, lequel ma communiqué beaucoup de choſes qui importent voſtre ſervice, quil vous fera entendre plus amplement ; & connoiſtrez par-là que le-dict Lieutenant vous donnera les moyens de mettre voſtre Royaulme en paix, dont il eſt ſi grand beſoing.

Le-dict la Salle ma dit que vous le connoiſſiez fort bien, & quil a eſté ſouvent honoré de vos commandements, vous ayant fait ſervice en toutes ces guerres, ayant des harquebuſades ſur luy en teſmoings. A ce que je puis entendre de luy, il a bonne volonté de ſe contenir fidellement en voſtre-dict ſervice, eſt homme deſprit, & qui a beaucoup apprins des deſſeins de vos ennemis ; & me

ſemble quil vous ſervira bien en ceſte négociation, ſi vous luy commandez.

Auſſi que je puis entendre par daultres des principaux de la Religion, ils ne deſirent que bonne paix, auſquels jay fait reſponſe, quils peuvent connoiſtre vos actions à toutes ces guerres pour les belles victoires que vous avez eu deſſus eulx : & que navez jamais uſé de rigueur envers ceux qui ont eſté vos priſonniers; mais au contraire de toute bénignité & doulceur, ne deſirant que bonne paix & union en ce pauvre Royaulme. Deſpuis, mavez tant honnoré de me mander que je fiſſe entendre à ceux qui ſont mes amis, que vous naviez point changé ceſte volonté : mais que vous eſtiez le plus marry de les voir en leur opiniaſtreté contre vous & voſtre Eſtat; & que vous eſtiez Roy véritable, & ce que vous promettrez, vous le tiendrez, & ne fault pas quils uſent en voſtre endroit en la façon quils ont fait au feu Roy voſtre frere : & que ceux qui voudront venir vers Voſtre Majeſté, je les ay aſſeurez quils y trouveront de la doulceur, bénignité, & miſéricorde plus quils ne penſent. Et y en a beaucoup qui ont eſpérance en vous; mais leur réſolution de tous eſt davoir exercice de Religion : & maſſeure quils ſe contenteront de raiſon, ſi les choſes ſont bien menées comme jeſpere quelles ſeront par voſtre grande Providence.

Quant à leſtat de ce Pays, Langoyran & Vivans

Vivans ſont le plus ſouvent aux champs, pillant & mangeant voſtre peuple avec leurs complices. Je vous ay mandé le peu de moyens que jay pour les empeſcher, tant à faulte dhommes que dargent; & faites eſtat que vous naurez pas grands deniers de ce Pays de vos ſubjects.

Je receus hyer une Lettre de Monſieur de Montpencier, du premier jour de ce mois, par laquelle il me mande quil eſt à Jazeneuil, là-où je vous vis bien faſché. Il eſpere daller aſſiéger Luſignan : & toute la Nobleſſe qui eſt dedans, ont renvoyé leurs chevaulx.

Dimanche dernier, le Sr. de Puymartin print un fort, appellé la Bergerie, qui eſt près de Sarlac, par intelligence quil avoit, & coupa la gorge à trente ou quarante ſoldats qui eſtoient dedans : vous aſſeurant, SIRE, quil neſpargne ſa vie ny ſes biens, pour vous faire ſervice en ce Pays de Sarladois. Je penſe que vous avez ſceu par le Sr. de Loſſe, ſon beau-frere, que ceſt luy qui a trouvé les moyens de recouvrer la Ville de Sarlac. Il me ſemble que devez le remercier par Lettres, en attendant que quelque occaſion ſe préſente pour le remercier en bien & en honneur.

Jay receu une Lettre de la Reyne voſtre mere le vingtieſme de Septembre, & enſemble une aultre que Sa Majeſté eſcripvoit à Madame de Caumont, laquelle je luy ay en-

voyé, & luy ay fait entendre lobligation que ſon feu mary & elle auroit envers le feu Roy & la Reyne voſtre mere, pour navoir voulu aulcunes garniſons en leurs maiſons fortes, ny que leurs vaſſaux contribuaſſent à aulcunes & aultres garniſons, & que pour obvier à ce que pourroient dire les gens, elle trouvaſt moyen de mettre le-dict Chaſteau de Caumont en voſtre obéyſſance, obſervant dy mettre telles gens que bon luy ſemblera: laquelle ma fait reſponſe, quelle ne fut jamais tant marrie de choſe que de ceſte prinſe. Combien quelle a pour cent mille livres de vivres & de meubles dedans, elle nen eſt point tant marrie, & quelle fera tout ce quelle pourra pour le remettre en voſtre obéyſſance; ce quelle fait comme je puis en entendre. Langoyran a mis Vivans dedans, lequel eſt de la Terre de Caſternault, appartenante au feu Seigneur de Caumont.

Je nay point encore ſceu de nouvelles de Monſieur le Mareſchal de Montluc, ſi non quil paſſa Lundy dernier à Sarlac, & par le Quercy, pour sen aller en ſa Maiſon. Incontinent quil y ſera, je maſſeure quil ne ceſſera point que vous noyez bien-toſt parler de luy.

Voilà tout ce qui seſt paſſé en ce Pays icy deſpuis la derniere deſpeſche que je vous fis par ce Doyen de Poictiers. Il vous plaira me commander pour voſtre ſervice, affin que

je lexécute fidellement. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, vouloir maintenir voſtre grandeur en bonne proſpérité très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, le viij^e. d'Octobre 1574.

LETTRE LXVI.

Du Seigneur de BOURDEILLE *à la Reyne, envoyée par la Salle, le* 8 *d'Octobre* 1574.

MADAME,

Quand le courrier meſt venu trouver avecques le pacquet du Roy, je deſpeſchois le Sieur de la Salle pour sen aller devers vous, encore quil neuſt point de paſſeport ny daſſeurance; mais pour le zelle quil a eu tousjours au ſervice du Roy & au voſtre, il na craint de ſe mettre en chemin, pour vous faire entendre beaucoup de choſes de la part du Lieutenant de Poictou quil saſſeure quelles vous ſeront agréables, leſquelles il ma communiquées bien au long: & par-là vous connoiſſez combien ce-dict Lieutenant de Poictou deſire ſe remettre en vos bonnes graces.

A ce que je puis entendre par le-dict la Salle, le-dict Lieutenant a beaucoup de moyens pour faire une bonne paix; mais il y en a beaucoup qui ſont plus propres les ungs que les aultres pour toutes négociations, comme il vous dira librement, & toutes aultres choſes que vous luy demanderez : & a bien le moyen & expérience pour vous faire ung bon ſervice en cecy, pour la fiance que le-dict Lieutenant a en luy, & auſſi parce quil a connu beaucoup de choſes avec les Huguenots. Par-quoy, MADAME, il me ſemble quil vous ſervira bien en ceſte négociation, ſi vous ly employez. Et ſi vous voyez que je vous puiſſe ſervir en cela, il vous plaira me commander; car je le feray fidellement.

Encore que le-dict de la Salle eſt riche, & a des moyens de recouvrer des deniers, mais il na pas eſté en ſa maiſon ny ne peut aller encore; queſt cauſe que je luy ay baillé cinquante eſcus pour faire ſon voyage. Ce meſt tousjours deſpenſe, & ne me donnez moyen de la ſouſtenir. Par-quoy, je vous ſupplye très-humblement, MADAME, dy avoir eſgard ſur cela.

Par la Lettre que jeſcrips au Roy, vous verrez en quel eſtat ſont les affaires de ce Pays deſpuis la derniere deſpeſche que je vous fis par le Doyen de Poictiers. Sur ce je prie le Créateur, MADAME, maintenir voſtre

grandeur en bonne proſpérité & longue & heureuſe vie.

De Perigueux, le viij^e. d'Octobre 1574.

LETTRE LXVII.

De la Reyne-Mere au Seigneur de BOURDEILLE, *eſcripte le premier Septembre* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Le Roy Monſieur mon fils, qui eſt, graces à Dieu, en très-bonne ſanté, ſe portant fort bien de ſon voyage, arrivera, Dieu aydant, ſelon les journées quil fait, & ce quil ma eſcript, Lundy en ceſte Ville; dont je vous ay bien voulu donner advis, à ce que vous en faites rendre graces à Dieu, en chantant le *Te Deum* par les Egliſes, & faire les feux de joye, en leſtendue de voſtre charge. Et neſtant la préſente à aultre fin, je prie Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte garde.

Eſcript à Lyon, le premier Septembre 1574.

LETTRE LXVIII.

Du Roy HENRY *III, au Seigneur de* BOURDEILLE, *eſcripte le* 3, *& receue le* 6 *d'Octobre* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Ma derniere Lettre, envoyée par ce courrier qui vous eſt allé trouver, fut faicte ſi à la haſte, quil ne me ſouvint de reſpondre à ce que mavez mandé touchant lentretenement de Voſtre Compagnie de Gens d'armes. Sur-quoy vous ſçaurez que je vous ſçay fort bon gré de men parler ainſin franchement. Et pour vous reſpondre de meſme, je vous diray que je deſire que vous la remettiez ſus, tout ainſin que ont faict les aultres de pareilles qualitez que vous, affin de me ſervir durant la guerre. Mais je ne vous puis pour le préſent aſſeurer de lentretenir en temps de paix, pour ce que je ne peux prévoir en quel eſtat ſeront alors mes affaires. Bien vous aſſeureray, que en tel cas je feray tousjours autant pour vous que nul aultre, pour le contentement que jay de voſtre ſervice : & pour ce, je ſerois bien marry de vous contraindre à faire choſe qui

vous tournaſt à ruyne ; je remets le tout à voſtre diſcrétion, & en ferez ainſin que bon vous ſemblera ; neſtant la préſente, que pour vous faire ſçavoir mon intention ſur ce poinct. Je prye Dieu, Monſieur de Bourdeille, quil vous ait en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript à Lyon, ce iij^e^. jour d'Octobre 1574.

Ainſin ſigné HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE LXIX.

Du Roy HENRY III, au Seigneur de BOURDEILLE, eſcripte le 25 de Septembre. 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Eſtant les affaires de mon Pays de Guyenne, & meſmement du coſté de deçà la riviere de Garonne, au mauvais eſtat quils ſont, pour l'authorité & forces quy ont ceux qui ont prins les armes contre mon authorité, & pour troubler mes ſubjects, jay adviſé dy envoyer le Seigneur de Montluc, lequel jay faict & créé Mareſchal de France, luy

ayant donné plein pouvoir de commander entiérement au-dict Pays, & faire tout ce quil connoiſtra eſtre néceſſaire pour mon ſervice, tant pour le faict des armes, que pour toute aultre choſe du monde : que sen allant oultre cela bien inſtruict de mon intention, toute la reſponſe que je feray aux Lettres que vous avez eſcriptes à la Reyne ma Dame & mere, du mois d'Aouſt dernier & à moy, ſera pour vous faire entendre, que jay très-grand contentement du bon devoir que vous avez tousjours fait en voſtre Charge, & meſme deſpuis le décès du feu Roy mon Seigneur & frere, nayant rien eſpargné de tout ce que vous avez eu de pouvoir & moyen à réprimer linſolence des perturbateurs, conſerver mon authorité, mes ſubjects, & mes Villes, & nommément celle de Perigueux, en mon obéyſſance ; choſe que je meſtois tousjours bien promiſe de vous, laquelle auſſi je noublieray jamais, ains deſire reconnoiſtre quand loccaſion sen préſentera, comme vous connoiſtrez par les effects.

Eſtant le-dict Sr. de Montluc arrivé au Pays, je vous prie laller trouver auſſi-toſt quil vous mandera, pour luy faire entendre en quel eſtat ſont toutes choſes tant en l'eſtendue de voſtre Séneſchauſſée que ailleurs, dont vous avez plus de connoiſſances que nul aultre, pour vous avoir la Reyne-Mere

eſcript, deſpuis le partement du Seigneur de Loſſe, prendre garde à tout ce qui toucheroit mon ſervice au-dict Pays. Ce que vous avez fait au mieulx quil vous a eſté poſſible ſelon les moyens que vous avez eus.

Au demeurant, Monſieur de Bourdeille, voulant conſerver, voire augmenter aux Baillifs & Séneſchaulx des Provinces de mon Royaulme lautorité & pouvoir de leurs eſtats; je deſire quils commandent dores en-avant entiérement à tout ce qui ſe préſentera pour mon ſervice en leſtenduë de leurs Bailliages & Séneſchauſſées, en labſence toutes-fois des Gouverneurs & Lieutenants-Généraux de mes Provinces; au moyen de quoy je vous prie de vouloir, comme Séneſchal de Perigord, prendre garde à tout ce qui soffrira au-dict pays pour conſervation dycelluy, & toutes aultres choſes qui ſeront néceſſaires, & meſmement pour le ſoulagement de mes-dicts ſubjects de mon paulvre peuple, duquel je vous aſſeure avoir très-grande compaſſion.

Et pour ce faire, je deſire que vous faſſiez dores en-avant réſidence à Perigueux, qui eſt la capitale Ville de voſtre-dicte Séneſchauſſée; en laquelle vous ne fauldrez, incontinent la préſente receue, de faire aſſembler la Nobleſſe du Pays, pour luy faire entendre le contentement que jay de laffection que les gens de bien mont démonſtrée

pendant mon abſence, de lobéyſſance quils ont rendue à la Reyne Madame ma mere; & au contraire le regret & deſplaiſir que' ma donné la déſobéyiſſance obſtinée de ceux qui troublent mon Royaulme : & affin de faire différence des ungs & des aultres, & reconnoiſtre ceulx qui en ſont dignes, leur direz que je veulx ſçavoir & connoiſtre tous ceux qui me ſont affectionnez, & qui ont bonne volonté de me faire ſervice, & les aſſeurant que perſévérant en ycelle comme je les en prie, je ne les oublieray point quand loccaſion ſe préſentera, les admoneſtant & priant davoir ung chaſcun deux tousjours un bon cheval & de bonnes armes ſelon ſon moyen & puiſſance, pour ſe rendre auprès de vous ou de mès Lieutenants-Généraux, quand il ſera beſoing. Ce que vous regarderez à leur remonſtrer ſi doulcement & à propos, & avecques tant de bonnes raiſons ſur leur conſervation & mon ſervice, quils ſoient meus à vous croire.

Après que vous aurez faict la dicte rémonſtrance, & veu le Sr. de Montluc, je ſuis bien content, Monſieur de Bourdeille, pour le deſir que jay de vous voir, que vous me veniez trouver la part que je ſeray. Je vous promets, que ſerez le très-bien venu. Et pour ce que le Sr. de la Borie a tousjours fort bien ſervy à Perigueux quand il y a eſté, quil meſt fort agréable & fidele ſerviteur,

je deſire quil demeure en la-dicte Ville, pour y commander pendant voſtre abſence, ſuivant la lettre que je luy eſcrips préſentement, laquelle vous luy baillerez, en luy faiſant entendre mon intention & tout ce qui eſt pour mon ſervice. Jeſcrips auſſi à ceux de Perigueux le contentement que jay de la fidélité quils mont rendue ſoubs vous, & quils obéyſſent en voſtre abſence au-dict Sr. de la Borie. Pryant Dieu vous avoir, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript à Lyon le xxve. de Septembre 1574.

Ainſin ſigné HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE LXX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY *III, eſcripte le* 1 *de Novembre* 1574.

SIRE,

Vous ſçavez que à voſtre partement de la Rochelle, que vous donnaſtes charge au

Comte Gayazze de venir prendre le Chaſteau d'Aubeterre avec les Suiſſes, & me commandiſtes daſſiſter avec luy, pour faire rendre le-dict Chaſteau; ce que je fis : & fut rendu par la Dame d'Aubeterre entre les mains de Chamberlanne par mon moyen. Au bout de quelque temps, la-dicte Dame mit ſon fils aiſné entre mes mains, pour le mener au feu Roy voſtre frere, lequel lavoit tant honnoré de laccepter à ſon ſervice pour eſtre nourry auprès de ſa perſonne. Meſtant mis en chemin, ces guerres commencerent, de façon que je fus contraint de men retourner icy pour le deub de mon eſtat, & auſſi pour le ſervice du feu Roy & le voſtre, dont je nay bougé deſpuis ; & le-dict fils tousjours avec moy, portant les armes pour le ſervice du Roy, avec bonne volonté de continuer, comme je le puis aſſeurer, SIRE, & de rhabiller les fautes de ſon feu pere. Par-quoy, je vous ſupplyeray très-humblement, SIRE, le vouloir tant honnorer que de laccepter ou prendre en ceſte façon, ſelon la volonté du feu Roy.

Environ la Sainct-Jean derniere, craignant que ceux d'Achon & le-dict d'Aubeterre euſſent diſpute pour leur récolte des fruicts, comme il y avoit de lapparence, & que ceulx de la Religion, & beaucoup de Catholiques, des principaux des deux coſtez, qui ſont en ce Pays parents des-dicts enfants, ſen meſ-

liſſent, que fuſt eſté fort préjudiciable pour voſtre ſervice, jay adviſé deſcripre à Monſieur de Ruffec, & le prier de trouver moyen de les accorder pour les fruicts de ceſte année ſeulement; que je mettrois peine de faire venir ceux d'Aubeterre à raiſon: & de faict, ils furent d'accord, moyennant quils mettroient le-dict Chaſteau entre les mains de Monſieur de Ruffec; mais voyant quil fuſt eſté malayſé de ly remettre pour beaucoup de raiſons que je mandis au feu Roy & à la Reyne voſtre mere; & pour ce que je craignois que toutes ces longues guerres fuſſent préjudiciables, jenvoyay tout auſſi-toſt devers leurs-dictes Majeſtez pour les ſupplier très-humblement quil leur pleuſt de me donner en garde le-dict Chaſteau, & que jy mettrois un Gentil-Homme Catholique, homme de bien, dedans: ce quil maccorda volontiers, meſcript de le prendre, & au-dict Chamberlanne de me le donner, lequel ne la voulu faire, voyant que les Lettres neſtoient ſuffiſantes pour ſa deſcharge; & ſur cela, le feu Roy mourut. Incontinent je recourus devers la Reyne voſtre mere, pour menvoyer commiſſion en charge expreſſe pour ce faict, comme elle fit. Toutesfois cela ne ſuffit, parce que le-dict Chamberlanne demande une deſcharge en forme de Lettres-Patentes ſcellées, & aultres pour moy pour le prendre, ſil vous plaiſoit le ordonner en ceſte façon. Par ces

moyens, le-dict Chaſteau eſt demeuré touſjours en voſtre obéyſſance, & le-dict Sr. Chamberlanne, tant bien garde, vous eſt fidele ſerviteur, & a beaucoup deſpendu, & demande ſes arrérages du payement de ſes ſoldats. Voilà ce qui a eſté paſſé pour le regard du-dict Chaſteau deſpuis voſtre partement, comme la Reyne voſtre mere vous teſmoignera; qui eſt la cauſe que je vous envoye ce porteur pour vous ſupplyer très-humblement de menvoyer par luy toutes les deſpeſches qui ſont néceſſaires à ce faict, comme on vous fera entendre par requeſte, ou bien men mander voſtre volonté.

Jay délibéré, ſuivant les commandements quil vous a plu faire à la deſpeſche que mavez faicte par le Seigneur du Breulh, vous aller baiſer les mains, & partir dedans quinze jours ou trois ſemaines. Il vous a pleu auſſi me mander, que vous avez très-agréable ce que jay fait en ce Pays deſpuis ces guerres pour voſtre ſervice, dont je loue Dieu: vous aſſeurant, SIRE, que ſi jeuſſe eu les moyens tels que jeuſſe bien deſiré, je vous euſſe fait connoiſtre de quelle affection je vois en voſtre ſervice. Auſſi vous me mandez que jeſleuſſe en ce Pays ung Gentil-Homme tel que je verray eſtre ſuffiſant en mon abſence; ce que je feray: mais je crains bien que je nen trouveray point qui veuille demeurer icy comme je fais, qui eſt ſans eſtat

ny demy deſpuis huict à neuf mois que jay ſéjourné en ceſte Ville comme en une hoſtellerie; & deſpite tout homme de ce Pays icy qui dira que jaye prins la valleur dune poule ſans payer, & peu deſpérance deſtre rembourſé, à ce que je puis voir par vos Lettres, ſi-non que par belles promeſſes. Par-quoy, je ſupplieray très-humblement, SIRE, de les mettre à effect, sil ſe préſente quelque choſe à me donner.

Je nay failly denvoyer un Gentil-Homme devers le Sieur Mareſchal de Montluc, pour luy faire entendre comme vous mavez mandé de vous aller trouver, & auſſi des affaires de ce Pays & en quel eſtat ils ſont. Vous avez eſcript à vos Officiers & Juges de ceſte Ville, aux habitants dicelle, dobéyr au Sr. de Borie en mon abſence; mais il eſt mort, queſt la cauſe que je nay point voulu donner les Lettres. Il vous plaira de leur en eſcripre daultres, & leur commander dobéyr à celuy que je nommeray.

Voilà tout ce que jay. Sur ce je prie Dieu, SIRE, qu'il veuille maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce 1er. jour du mois de Novembre 1574.

LETTRE LXXI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par Lage, Solliciteur de Mr. d'Aubeterre, le* 1er. *de Novembre* 1574.

MADAME,

Il pleut à Voſtre Majeſté il y a quelque temps menvoyer commiſſion adreſſante au Séneſchal d'Angoulmois, pour me mettre dans le Chaſteau d'Aubeterre; ce que le Sr. de Chamberlanne na voulu ſouffrir, que premiérement il neuſt des Lettres-Patentes pour ſa deſcharge, & pour ſe faire payer de ſes arrérages: qui eſt la cauſe que jenvoye ce porteur de par-de-là, pour vous faire entendre amplement ce faict. Et sil plaiſt au Roy de me le donner en garde, je y mettray ung Gentil-Homme, homme de bien & Catholique, qui le gardera en lobéyſſance de Sa Majeſté. Je luy en eſcrips bien au long, comme vous pourrez voir, enſemble de toutes choſes qui ſe paſſent en ce Pays. Sur ce, je prieray le Créateur, MADAME, quil veuille maintenir voſtre grandeur en très-longue & heureuſe vie.

De Périgueux, ce 1er. *jour du mois de Novembre* 1574.

LETTRE LXXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Roy* HENRY *III.*

SIRE,

Pour reſpondre aux Lettres quil vous a pleu meſcripre par le Seigneur du Breulh, je nay failly incontinent envoyer devers le Seigneur Mareſchal de Montluc, pour luy faire entendre bien amplement les affaires de ce Pays, & lordre que jay mis aux garniſons des Villes & Places fortes du dict Pays. Il avoit pleu à la Reyne voſtre mere menvoyer en commiſſion pour lever les deniers & payement de ſix cents hommes de pied, quil avoit pleu à Sa Majeſté ordonner pour la garde dicelluy; ce que le-dict Seigneur Mareſchal a trouvé bon, & me mande que je le continue. Il eſt à Agen où il met ordre pour amaſſer des gens & argent, en attendant voſtre reſponſe ſur une deſpeſche. Il vous a envoyé un Gentil-Homme, affin de ſçavoir voſtre volonté de tout.

Il a volonté daller devers Caumont, & nettoyer le Pays d'Agenois. Il ma ſemblé quil ſeroit plus profitable pour voſtre ſervi-

ce, & pour voſtre Guyenne, de ſen venir droit à Bergerac, ſil a leſquipage de lartillerie ſi néceſſaire. Car navez Ville en toute la Guyenne de plus grande conſéquence que ceſte-là, dautant que ceſt un paſſage, par lequel toutesfois & quantes que les ennemis vouldront, ils saſſembleront en Xainctonge, ou en Languedoc, & lieux circonvoiſins de leur faction. Et ſi vous leur donnez loiſir de le fortifier ceſt hyver, il ſera mal-ayſé de lavoir. Si Monſieur de Montpencier avoit fait à Luſignan, il vous faiſoit un grand ſervice de paſſer droit à Bergerac avec leſquipage quil a & celuy du-dict Seigneur Mareſchal de Montluc. Je penſe quil la prendroit. Aultrement, vous ne laurez pas quil ne vous couſte bon. Ils font eſtat, que ce ſera une des Villes quils retiendront pour leur ſeureté, comme je lay mandé pluſieurs fois au feu Roy, & denvoyer de la cavallerie, affin quils ne gaſtaſſent point tant le Pays. Quant au Pays de Xainctonge, jay entendu que ceux de Pons, avec un canon & une collevrine, alloient aſſiéger le Seigneur de Sainct-Maigrin en ſa maiſon qui eſt peu forte;.... & le menerent dans Pons, où il eſt encore.

Il vous a pleu auſſi me commander par la meſme Lettre de faire réſidence en ce lieu, comme jay fait deſpuis ces guerres, & auſſi daſſembler la Nobleſſe de ce Pays pour leur

remonſtrer comme vous eſtiez marry & deſplaiſant de voir vos ſubjects, tant la Nobleſſe que le pauvre peuple, ſe manger lung laultre; & que vous ne ſeriez jamais à voſtre ayſe, que vous ne luy euſſiez donné une bonne paix : & que Dieu vous feroit la grace quelque jour de reconnoiſtre vos bons ſubjects & ſerviteurs, & les récompenſer de bienfaicts & honneurs quand les occaſions ſe préſenteroient; mais que pour ceſte heure, ilz peuvent bien voir vos néceſſitez & affaires, & que vos ſubſides ne ſont point payés. Ce que je leur ay tousjours remonſtré à toutes les aſſemblées que jay faictes pour voſtre ſervice, tant du temps du feu Roy que de ceſte heure : leſquels mont aſſeuré que vous les trouverez tousjours vos très-humbles & très-obeyſſants ſerviteurs & ſubjects, & les ay tousjours connus tels. Je ne les ay point aſſemblez à ceſte heure pour leur faire remonſtrance de par vous, ſi-non de quelques-ungs des plus apparents & principaulx de ce Pays que je mande pour ceſte occaſion; & nay point trouvé quilś changent dopinion pour le grand ſoin & peine quils vous voyent prendre nous mettre tous en une bonne paix, & pour le bon régime que mettez en voſtre Royaulme : que, ſi vous continuez, jeſpere voir ce-dict Royaume auſſi fleuriſſant quil fut jamais.

Il a pleu à Vos Majeſtez, me mander par

vos dernieres Lettres, de men aller vous trouver, & de mettre le fils du Seigneur de Borie icy en mon abſence; ce que jeuſſe faict, encore quil ſoit bien jeune, ayant connu quil ſuit les traces de ſon feu pere, & eſt de vos très-humbles & fideles ſerviteurs, eſtant tousjours preſt quand je le mande pour voſtre ſervice : mais il a une affaire de conſéquence devers Voſtre Majeſté, vous ſuppliant très-humblement, SIRE, luy vouloir octroyer voſtre faveur, affin quil ſe reſſente du ſervice que ſon pere a fait aux Roys vos prédeceſſeurs & à vous; & ſera luy augmenter le bon deſir quil a de continuer en voſtre ſervice.

Jay mis icy le Seigneur de la Saux, qui eſtoit Lieutenant de ma Compagnie, que bien connoiſſiez, fort homme de bien & dhonneur, & bien expérimenté, & fort agréable au Pays, voſtre fidele ſerviteur. Je lay prié de demeurer en ceſte Ville; ce quil a accepté, pour le deſir quil a de vous faire très-humble ſervice en ce quil vous plaiſe de luy donner moyen de sentretenir icy en la ſacon que le-dict Seigneur de Borie avoit lors quil y eſtoit. Sur cela, il plaira à Vos Majeſtez eſcripre au-dict Seigneur de la Saux, & luy commander dy demeurer en mon abſence, avecques Lettres-Patentes, affin quil ſoit plus authoriſé, & commander à Mrs. de la Juſtice & de la Ville de luy obéyr.

Mon frere de Branthome eſt arrivé icy, lequel a envoyé incontinent ung homme devers Monſieur de la Nouë pour avoir ſon paſſeport, afin dobéyr à vos commandements; ce quil fera fidellement : & quant à moy, SIRE, je vous ſupplye très humblement ne doubter point que je nemploye ma vie & mes biens pour ce faict.

A ce que je puis entendre, ceux de la Religion de ce Pays vouldront bien abſtinence de guerre cependant quon trafiqueroit la paix: mais je leur ay reſpondu que, à mon opinion, vous ne leur accorderez point cela, parce que cependant ils ſe fortifient ès Villes quils tiennent; mais ay bien conſeillé queux tous enſemble vous demandent choſe raiſonnable, & que maſſeure que vous leur donnerez: vous aſſeurant quil y a beaucoup dentre eux qui deſirent fort la paix.

Jeuſſe party incontinent après avoir receu voſtre Lettre, & après avoir mis ordre en ce Pays, neuſt eſté faulte d'argent : mais pour le deſir que jay de vous baiſer les mains, je fairay voyer encore quelque morceau de terre. Voilà tout ce qui ſe paſſe pour ceſte heure de par-deçà. Sur-quoy je prieray Dieu, SIRE, maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce . . . . .

LETTRE LXXIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, envoyée par le Sr. de Borie, le* 8 *de Novembre* 1574.

MADAME,

Le Seigneur de Borie sen va à la Cour, pour une affaire dimportance quil y a, lequel ma prié bien affectueusement de vous supplier très-humblement, comme je fais, de parler au Roy pour luy, affin quil luy octroye sa requeste, comme il vous dira. Vous sçavez, MADAME, comme son pere vous a esté fidele Serviteur, & a bien servi tousjours les Roys, & a beaucoup despendu pour ce faire. Son-dict fils veut suivre les erres de son-dict pere, comme je lay pu connoistre durant ceste guerre, estant tousjours prest lorsque je le mande pour vostre service. Il vous plaira quil se ressente du service que son-dict feu pere a faict aux prédécesseurs Roys : & par ce moyen, vous luy augmenterez tousjours le bon vouloir quil a à faire service à Vos Majestez. Vous entendrez plus amplement les affaires de ce Pays, par la Lettre que jescrips au Roy. Sur ce je prieray Dieu, MADAME, quil maintienne

voſtre grandeur en toute proſpérité longue & très-heureuſe.

De Perigueux, ce viij^e. jour de Novembre 1574.

LETTRE LXXIV.

Du Roy HENRY III, au Seigneur de BOURDEILLE, eſcripte le 11 *d'Octobre, & réceue le* 16 *de Novembre* 1574

MR. DE BOURDEILLE,

Par la Lettre que le Sr. de Longa ma eſcript, il ma donné tant daſſeurance de meſtre tousjours bon & obéyſſant ſubject, & de vivre ſelon mes ordonnances, ne faire choſe contraire à mon ſervice, ny avoir aulcune participation, que je luy ay accordé de vous eſcripre comme je fais préſentement, & en advertis auſſy mon couſin le Mareſchal de Montluc, de le maintenir & conſerver en tout ce que vous pourrez, & luy faire raiſon de certain excès quil ſe plaint luy avoir eſté faict par ung homme de la Ville, Sergent du Capitaine la Place. Ainſi

donc je vous prie luy pourvoir de tout ce que vous pourrez, à la charge, comme dict eſt, quil vive ſelon mes ordonnances, & non aultrement. Priant Dieu quil vous ait, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript à Lyon ce xjᵉ. jour d'Octobre 1574.

LETTRE LXXV.

Du Roy HENRY *III, au Seigneur de* BOURDEILLE, *eſcripte le dernier d'Octobre, & receue le 9 de Novembre* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Le Sr. de Chalais a tant donné daſſeurance de meſtre tousjours bon & obéyſſant ſubject, & de vivre ſelon mes ordonnances, & ne faire choſe contraire à mon ſervice, ny avoir aulcune participation, que la Reyne ma Dame & mere luy avoit cy-devant accordé ſauve-garde pour ſa perſonne & biens; au moyen de quoy, il ſe ſeroit retiré dans ſa maiſon de Chalais, & ycelle remis, par le commandement du Sr. de Biron, ès mains

&

& garde du Sr. de Belleveue. Mais dautant quil desireroit grandement conduire sa famille, pour la conduite & nourriture dycelle, & aller faire sa demeure en sa maison de Grignaulx, en laquelle auriez mis quelques soldats en garnison, il ma fait supplyer, & luy accorde, de vous escripre la présente, comme je fais, pour vous prier & ordonner, que, après avoir receu la seureté de fidélité, avec asseurance de corps & biens du-dict de Grignaulx, quil offre bailler & signer de sa main, vous ayez à faire vuyder la-dicte garnison, y laissant vivre & demeurer en toute seureté & liberté le-dict de Chalais avec sa-dicte famille, & ne permettre quil soit molesté en façon que ce soit. Et nestant la présente à aultre effect, je prie Dieu, quil vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript à Lyon le dernier jour d'Octobre 1574.

LETTRE LXXVI.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *eſcripte le* 18 *d'Octobre, & receue le* 9 *de Novembre* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Vous voyez ce que le Roy Monſieur mon fils vous marque, & comme il veult donner la paix à ſes ſubjects, pourveu quils sen rendent dignes, ne deſirant rien tant que de les ouyr & recevoir en ſa bonne grace.

Le Lieutenant de Poictou ſe peut aſſeurer, quil ne ſçauroit luy faire ſervice qui luy ſoit plus agréable, que de faire réuſſir ceſte négociation ſelon que le Roy mon fils deſire, comme je vous prie de luy dire de ma part, & laſſeurer que jembraſſeray tousjours qui luy rendra ſervice, avecques aultant d'affection quil me ſera poſſible, pourveu que ſes actions reſpondent à ce quil nous mande.

Au demeurant, il me ſemble que vous fairez beaucoup pour le ſervice du Roy mondict Seigneur & fils, que de venir avecques ceux quils députeront, auſſi quil vous en prie, ce que je fais auſſi autant que je puis. Il a eſté baillé douze cents eſcus au Capi-

taine la Salle; deſorte quil vous rendra les cinquante eſcus que vous luy avez advancez, dont le Roy mon-dict Seigneur & fils vous ſçait très-bon gré. Priant Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript à Lyon, ce xviij^e. Octobre 1574.

LETTRE LXXVII.

Du Roy HENRY *III, au Seigneur* DE BOURDEILLE, *eſcripte le* 18 *d'Octobre* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Jay ouy parler le Capitaine la Salle, & prins en bonne part ce quil ma fait entendre tant pour le faict de la paix, que pour ce qui concerne le Lieutenant de Poictiers, deſorte que luy envoye le paſſeport quil ma demandé, affin quil ſe puiſſe pluſtoſt acheminer en Languedoc ſuivant leur propoſition; & vous aſſeure quil ny a rien que je deſire plus que de faire la paix, comme je feray connoiſtre par effect, toutes les fois & quantes que chaſcun fera de ſon coſté ce quil doibt.

Le dict la Salle ma dit que les ſubjects de la nouvelle opinion, qui ſont par de-là, deputeront quelques-ungs dentre eux, pour ſe rendre au dict Pays de Languedoc avecques charge de recepvoir la dicte paix & la négocier; & meſme que le Sr. de la Nouë ſeroit pour eſtre choiſy. Toutesfois, nen eſtant bien certain, il me demande un paſſeport en blanc du nom de celuy qui ſeroit député. Sur quoy jay penſé de vous adreſſer le dict paſſeport, affin que vous le faſſiez remplir ainſi quil ſera de beſoing & quil ne ſoit employé à aultre effect. Je deſirerois fort que le dict Sr. de la Nouë en euſt eſté chargé, tant pour les graces eſpéciales quil a receus de moy, & dont il meſt particuliérement obligé, que pour le connoiſtre capable de raiſon & amateur du repos public de ce Royaulme. Si vous pouvez en cela quelque choſe, je vous prie de vous y employer; car jauray bonne eſpérance de ceſte négociation, pourveu que le dict Sieur de la Nouë en ſoit miniſtre : & en ce cas, je deſirerois bien auſſi, que, pour diſpoſer tousjours mieulx les choſes à quelque bon effect, vous puiſſiez venir enſemble avecques le dict Sr. de la Nouë & aultres députez au dict Pays de Languedoc, où je machemine préſentement. Au moyen de quoy, je vous prie adviſer ſi ceſt choſe que vous puiſſiez faire à me donner ce contentement, & vous me fairiez bien grand plaiſir.

Quant à mes affaires de par-de-là, mes eſtant du tout remis ſur le Mareſchal de Montluc, jattends de ſes nouvelles, pour en faire quelque bonne réſolution dont vous ſerez bientoſt adverty, ſi vous eſtes encore au Pays. Sur-tout, je vous prie advancer lacheminement des-dicts députez autant quil vous ſera poſſible, pluſtoſt quil ſe puiſſe faire quelque bonne concluſion pour la tranquillité de mon Royaulme, & ſoulagement de mes pauvres ſubjects. Priant Dieu vous avoir, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript à Lyon, le xviij^e. jour d'Octobre 1574.

LETTRE LXXVIII.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* HENRY III, *envoyée par le Sr. de la Buſſiere, le* 15 *de Novembre* 1574.

SIRE,

Je vous ay reſpondu par le Sr. de Borie à la deſpeſche quil vous avoit pleu me faire par le Sr. du Breulh, & entre aultres choſes je vous mandois que jay mis en ceſte Ville

le Sr. de la Paux, lequel a eſté cy-devant Lieutenant de ma Compagnie, homme de bien & dhonneur, & vous eſt fidele ſerviteur, bien expérimenté à la guerre, & fort agréable aux habitants de ceſte Ville & au Pays. Je lay prié de demeurer icy, ainſin que maviez commandé, en mon abſence; ce quil a accepté pour le deſir quil a de vous faire très-humble ſervice, pourveu quil vous plaiſe, SIRE, luy donner quelque peu de moyens pour sentretenir en la dicte Ville comme le feu Sr. de Borie avoit: & sil vous plaiſt quil y demeure, je vous prie luy envoyer Lettres-Patentes expreſſes pour y commander, affin quil ſoit mieulx authoriſé audict Pays; & des Lettres à vos Officiers de la Juſtice de ceſte Ville & aux habitants dycelle pour luy obéyr.

Ayant faict entendre au Sr. Mareſchal de Montluc leſtat des affaires de ce Pays, comme il vous a pleu me commander, je mappreſtois pour men aller vous trouver; mais le Capitaine la Salle arriva icy le neufvieſme de ce mois, me portant une Lettre de vous dattée du huictieſme jour d'Octobre, avec des paſſeports en blanc, pour mettre les noms des Gentils-Hommes ou aultres que ceux de la nouvelle opinion de Poictou vouldroient envoyer à leurs confédérez pour conférer de paix.

Le dict la Salle ma fait entendre ſon voya-

ge de Poictou, & comment il a paſſé par le camp de Monſieur de Montpencier, là-où mon-dict Sieur de Montpencier luy commanda de parler avec ceux de Luſignan, comme il fit; mais il ne put rien faire avec eux : & ma dit que Monſieur de Montpencier demeurera beaucoup devant le-dict Luſignan avant quil le prenne. Et de-là il sen alla trouver le Lieutenant de Poictou, pour communiquer avec luy de ce que luy aviez commandé. Incontinent le-dict Lieutenant & luy allerent à la Rochelle, pour parler au Sr. de la Nouë & aux Rochellois : mais lesdicts Rochellois nont point voulu quils entraſſent dans la Ville, ne quils parliſſent audict Sr. de la Nouë. Quoy voyant le-dict Lieutenant, il les pria de le faire parler à Pardailhan, ce quils nont jamais voulu permettre; diſant que le dict Lieutenant eſtoit allé trouver mon-dict Sieur de Montpencier ſans leur ſceu. Toutesfois, il dit que eux-meſmes lavoient prié de y aller, pour parler avec les Députez qui alloient devers vous. Si eſt-ce quil fit tant avec eux, quil parla au Sr. de Syreul, qui eſt lung des Députez qui firent la paix avec vous devant la Rochelle; & auſſi avec le Sr. de Champignie, que le-dict Sr. de la Nouë amena avec luy quand il ſortit de la-dicte Ville durant le ſiege, & lequel eſt des négociateurs du Sr. de la Nouë avec deux aultres Rochellois.

Et tous quatre parlerent enſemble avec ledict Lieutenant par leſpace de deux ou trois jours à Tadon, & ne purent réſoudre aultre choſe, ſi-non quils attendroient les Députez.

Et après avoir entendu du-dict Capitaine la Salle tout ce que deſſus, jadviſay de men aller juſques à Bourdeille, où je manday mon frere de Branthome de ſe trouver, ce quil fit, & conféraſmes avec le-dict Capitaine la Salle du tout; & fuſmes dadvis, que le-dict Lieutenant ſe trouveroit à Archiac & mon-dict frere auſſi, pour communiquer entre eux toutes choſes, avant que parler au-dict Sr. de la Nouë & aux Rochellois.

Sur ce, lhomme que mon-dict frere avoit envoyé à la Rochelle querir un paſſeport, arriva avec le-dict paſſeport, & dit quil eſtoit beſoing quil sadvançaſt de les aller trouver, craignant quil ny trouvaſt point le-dict Sieur de la Nouë, parce quil avoit delibéré de sen aller en Brouage, & de-là encore aſſiéger Mortagne.

A ce que je puis entendre, les-dicts Rochellois ont quelque ſoupçon ſur le-dict Sr. de la Nouë, dont incontinent que jauray ſceu des nouvelles deux, je ne fauldray de vous en advertir, ou moy-meſme les vous iray raconter, ſi je ne mene leurs Députez en Languedoc, & vous rapporteray les paſ-

ſeports, ſils ne ſont employez pour ceſt effect.

Il vous a pleu auſſi menvoyer par ceſte deſpeſche voſtre derniere déclaration, laquelle javois receue il y avoit plus de huict jours par la voye de la poſte de Montlieu, laquelle je fis incontinent publier; & aux articles de la Religion-meſme, les gens de bien lont receue & acceptée, & nen y a encore un ſeul de ceux qui mavoient promis qui ayent bougé, mais deſirent tous la paix, fors quelques pillards qui senrichiſſent par la guerre. Et certes, SIRE, je penſe quil y a des Catholiques qui font de meſme. Par-quoy il eſt très-néceſſaire que la paix ſe faſſe, pour la conſervation de voſtre Eſtat, & ſoulagement de vos ſubjects.

Le Sr. Mareſchal de Montluc ma mandé quil y a eu quatre Séneſchauſſées de voſtre Duché de Guyenne, comme Quercy, Agenois, Bazadois, & Limoſin, qui le ſont venus trouver, leſquels luy ont preſenté pour voſtre ſervice tous les moyens quils pourront pour la guerre. Il ma mandé ſi Périgord nen vouloit point eſtre? & que jaſſembliſſe la Nobleſſe à ces fins; ce que jay délibéré faire, & vous aſſeurer que jay tousjours trouvé ce Pays, tant la Nobleſſe que aultres eſtats, ſi affectionnez au ſervice de Vos Majeſtez, que je penſe quils nen feront pas moins que les aultres.

Il vous pleut, SIRE, meſcripre derniérement touchant ma Compagnie, de la relever & remeure, & me honnorer tant de mettre cela à ma diſcrétion, dont je vous remercie très-humblement. Mais voyant que vous eſtes ſur le poinct de faire la paix, je ne me mettray point en deſpenſe pour dreſſer ma-dicte Compagnie. Et tant y a que ſi la paix ne ſe fait point, SIRE, je vous diray que je neſtime rien mes biens, ne ma vie au prix du ſervice que je deſire vous faire. Il ſeroit très-néceſſaire quil y euſt une Compagnie d'Ordonnance en ce Pays pour eſviter les pilleries que y font les ennemis journellement; ce que je ne puis empeſcher ſans Cavallerie; & quant aux gens de pied, je nen ay que pour les garniſons; & ſi ne donnez moyen en ce Pays davoir des forces, je vous aſſeure que le dict Pays sen va perdre, comme jay ſouvent mandé au feu Roy.

Vous adviſerez, SIRE, ce quil vous plaiſt me commander ſur-tout ce que deſſus, & ſerez ſervy fidellement. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, vouloir maintenir voſtre grandeur en proſpérité très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxe. de Novembre 1574.

LETTRE LXXIX.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le Sr. d'Eſtourneau, le 23. de Novembre* 1574.

SIRE,

Je vous fis une deſpeſche par ung Gentil-Homme qui eſt à moy le quinzieſme du préſent, par laquelle je vous fis entendre bien amplement des affaires de tout ce Pays. Toutesfois, ayant trouvé le Sr. d'Eſtourneau, préſent porteur, qui sen va trouver le Roy de Navarre ſon maiſtre, & lequel vous eſt fort fidele & affectionné ſerviteur, & qui a eſté employé au ſervice du feu Roy voſtre frere, comme la Reyne voſtre mere pourra teſmoigner; jay bien voulu vous advertir de ce qui a eſté paſſé deſpuis.

Ceſt que, Dimanche dernier, je fis aſſembler une grande partie de la Nobleſſe de ce Pays, l'Egliſe, & le Tiers-Eſtat, pour leur faire entendre à tout comment Voſtre Majeſté avoit un grand contentement de lobéyſſance & ſervitude quils vous portent, comme il vous a pleu me mander, les priant de par vous de le continuer. A quoy tous

enſemble dune voix mont dit & aſſeuré, quils ſeront toute leur vie vos très-humbles & très-obéyſſants ſerviteurs & ſubjects juſques à la derniere goutte de leur ſang. Vous aſſeurant que je les ay tousjours trouvez tels, & principalement la Nobleſſe. Et ſi jeuſſe eu une Compagnie de Gens darmes de vos Ordonnances icy avec la Nobleſſe, les ennemis neuſſent pas mangé ni pillé voſtre pauvre peuple ainſin comme ils font.

Car vous ſçavez, SIRE, que ceſte Nobleſſe, qui marche pour ſon plaiſir, ne peut longuement tenir enſemble. Et quand les ennemis voyent que je les ay aſſemblez, & que je ſuis preſt à me mettre en campagne, ils ſe retirent en leurs forts, voyant bien que je nay artillerie ny moyens pour les en tirer. Qui eſt la cauſe, que je naſſemble point ſi ſouvent la Nobleſſe, pour eſtre voſtre pauvre peuple aſſez mangé dailleurs. Et ſi vous euſſiez envoyé icy une Compagnie de vosdictes Ordonnances, elle euſt obvié à toutes ces pilleries. Vous aſſeurant que, Samedy dernier, Langoyran, avec deux cents chevaulx sen vint à deux lieues dicy prendre & lever les contributions quil a impoſées ſur les Paroiſſes à huict lieues autour de Bergerac, & contraint le pauvre peuple de payer, aultrement bruſle les maiſons de ceux qui ſont refus, & fait emmener les bœufs & aultres beſtails quils peuvent trouver. Tellement

que ſi Voſtre Majeſté ny met ordre, tout ce Pays sen va à leur dévotion : & le tout par faulte de navoir mis icy une Compagnie. Et certes, SIRE, Bergerac vous eſt de plus grande conſéquence que vous ne penſez ; & font eſtat que bien que la paix ſe faſſe, cela leur demeurera.

Jay auſſi remonſtré aux-dicts Eſtats comment les aultres Séneſchauſſées de la Guyenne ſe ſont préſentées pour faire tout ce quil plaira au Sr. Mareſchal de Montluc leur commander pour voſtre ſervice. Ils mont accordé en faire de meſme, comme il plaira à Voſtre Majeſté voir le procès-verbal ſur ce faict que je vous envoye. Auſſi la commiſſion des trois Enſeignes de gens de pied eſtablies pour la garde du Pays, quil a pleu à la Reyne voſtre mere menvoyer pour lever le payement ſur le préſent Pays, ſera expirée au dernier du mois prochain. Sil vous plaiſt continuer la-dicte commiſſion, je ſupplie Vos Majeſtez men envoyer une aultre, ou moyen pour les payer dailleurs, & y adjouſter trois cents livres par mois pour mon entretenement, ou de celuy qui demeurera en mon lieu durant mon abſence. Et en ce faiſant, le dict Sr. de la Saux aura moyen de ſe tenir icy, & de vous y ſervir fidellement ; car le Sieur de Borie la eu de meſme.

Davantage, SIRE, Monſieur de Montpencier a envoyé une commiſſion aux Eſleus

du préſent Pays, pour cothiſer ſur ycelle cinquante mulets & trois cents Pyonniers pour ſon armée. Jay envoyé devers luy, pour remonſtrer la pauvreté du dict Pays ; & il nous a rabaiſſé le tout à ſept mille livres. Mais voyant que le Sr. Mareſchal de Montluc a délibéré de ſe mettre en campagne en brief pour venir faire la guerre en ce Pays, je luy ay eſcript & remonſtré, que la dicte ſomme de ſept mille livres ſeroit fort neceſſaire pour lentretenement de ſon armée au dict Pays, & luy prie deſcripre à Monſieur de Montpencier de ne prendre point la dicte ſomme, veu que cela luy pouvoit ſervir, comme je luy en ay auſſi eſcript de meſme. Toutesfois, il nous a fait reſponſe, quil eſtoit néceſſaire quil euſt la dicte ſomme pour ſecourir ſon armée. Et me ſemble ſur cela, SIRE, quil eſt raiſonnable que ces deniers demeurent pour le ſecours de ce pauvre Pays : car le Scindic ne ſouffrira pas quils ſoyent employés à aultres fins quau profit & utilité du Pays, comme il luy a eſté commandé par les Eſtats, ſi non quil en ayt commandement de vous, ainſin que vous pourrez voir par ledict procès-verbal.

Et quant à ce quil vous a pleu me commander touchant laffaire du Lieutenant de Poictou, je vous mandis par ma derniere ce que mon frere & moy en avions faict. Deſpuis le dict Lieutenant ma eſcript, & pa-

reillement le Sr. de Plaſſac, quil eſtoit très-néceſſaire que jalliſe à Archiac, là-où nous pourrions amplement diſcourir de ce faict enſemble. Mais jadviſay quil valoit mieulx dattendre; ce que mon frere auroit fait avec le Sr. de la Noüe & les Rochellois, & que Langoyran eſtoit en campagne de par-deçà & auſſi les Xaintongeois de leur coſté, qui fut cauſe que jenvoyay devers eux le Sr. de Montaneys, homme dentendement, pour ſçavoir ce quils me vouloyent dire, & quils faiſoient de par-de-là. Incontinent quil ſera venu, sil y a choſe digne de vous mander, je ne fauldray vous en advertir.

Les ennemis ne ſe ſont point eſlevez en ce Pays plus que de couſtume, encore que le Sr. Mareſchal de Dampville ſoit déclaré. Je ne ſçay sils attendent ſa reſponſe après laſſembée quil fait à Niſmes au vingt-cinquieſme du préſent, comme il mande à tous ceux de la Religion, leſquels y ſont allez.

Auſſi, SIRE, du temps du feu Roy voſtre frere, il avoit declipſé leſtat du Juge Criminel davecques le civil pour le donner à un nommé la Borie, lequel eſtat le Juge-Mage de ceſte Ville avoit, il y a trente ans, qui eſt Gentil-Homme, homme de bien & dhonneur, & bien affectionné à voſtre ſervice; & le connoiſſant tel, je lay retenu pour mon conſeil aux affaires de voſtre dict

ſervice, duquel je me ſuis fort bien trouvé. La Reyne voſtre mere luy avoit mandé, & au-dict la Borie, de laller trouver avec toutes leurs pieces, pour, ycelles veues, & eux ouys, leur faire juſtice. Le-dict Juge-Mage y vouloit aller : mais je lay retenu juſqu'à ce que je yray, avec les Députez de Languedoc, ou bien je le meneray avec moy à la Cour. Il vous plaira eſcripre au-dict la Borie quil ne faille point de y venir, & apporter ſes-dictes pieces, leſquelles vous verrez, pour leur faire raiſon.

Voilà tout ce qui ſe paſſe en ce Pays pour le préſent. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité heureuſe, & très-longue vie.

De Perigueux, ce xxiij^e. Novembre 1574.

LETTRE LXXX.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, eſcripte le* 23 *Novembre* 1574.

MADAME,

Le Sr. d'Eſtourneau, (que vous connoiſſez fort bien, ayant eſté en pluſieurs lieux par voſtre commandement & pour le ſervice du Roy, lequel vous avez trouvé fidele, & le ſera tousjours comme je le connois,) sen va ſervir ſon quartier en la maiſon du Roy de Navarre. Je nay voulu faillir deſcripre par luy au Roy bien amplement des affaires de ce Pays, & auſſi à vous, ainſin que pourrez voir par la Lettre que jeſcrips à Sa Majeſté.

MADAME, il y a quelque temps que je vous eſcripvis comment vous aviez éclipſé leſtat du Juge Criminel au Juge-Mage de ceſte Ville, par faux rapports, bien quil leuſt trente ans y a. Et dautant que le dict Juge-Mage eſt Gentil-Homme, layant trouvé homme de bien, & fort affectionné au ſervice de Vos Majeſtez, je lay retenu icy pour mon conſeil, & me trouve fort bien de luy.

Si je vais en Languedoc, je le meneray avec moy, & auſſi à la Cour, là-où il vous fera entendre bien amplement ſon faict. Il ſaſſeure tant de la bonté de Vos Majeſtez, queſtant ouy, vous luy ferez rendre ſon eſtat. Je vous ſupplieray très-humblement, MADAME, que cependant il naye point de dommage, & que le temps ne court davoir confirmation de ſon dict eſtat, ſelon les Edicts que le Roy a faicts touchant ſa confirmation des Officiers. Le Sr. d'Eſtourneau vous fera entendre plus amplement le faict du dict Juge-Mage.

Auſſy vous me mandez que vous avez donné au Capitaine la Salle deux cents eſcus, & que je prenne de-là les cinquante que je luy ay preſtez; ce que je nay point voulu faire, & ne les luy ay point demandez, pour ce que vous avez encore affaire de luy. Jattendray bien encore cette ſomme avecques daultres que jay employées pour le ſervice de Vos Majeſtez, eſpérant par voſtre moyen eſtre payé.

Sur ce, je prieray, MADAME, le Créateur, quil veuille maintenir voſtre authorité & grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & longue vie.

De Perigueux, le xxiije. Novembre 1574.

LETTRE LXXXI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le Capitaine la Salle, le* 10 *Décembre* 1574.

SIRE,

Je vous avois eſcript bien amplement par le Sr. d'Eſtourneau de toutes choſes qui ſe paſſoient en mon Gouvernement, & entre aultres de la négociation que maviez commandé faire avec le Lieutenant de Poictou.

Après que le Sr. de Montaneys fut retourné de Pons, où je lavois envoyé devers le Sr. de Plaſſac & aultres de la Religion ; eſtant auſſi mon frere Branthome de retour ; ayant entendu par eux deux ce quils avoient faict de par de-là ; ſur ces entrefaictes, les Srs. de Myrambeau, de Plaſſac, & Lieutenant de Poictou, mont eſcript & envoyé le Capitaine la Salle, pour me prier de macheminer juſques à Pons, affin de parler à eux, & que je y trouverois le Sr. de la Nouë. Quoy voyant, jentreprins de faire ce voyage : & les ayant trouvez à Pons, avec pluſieurs aultres Gentils-Hommes de leur faction, je leur fis entendre ce quil vous avoit pleu me mander

par le-dict la Salle, & comment vous maviez mandé depuis que desiriez la paix le plus du monde, & que jamais vous ne seriez à vostre ayse, quelle ne fust faicte. Sur-quoy ils mont respondu, quils ne desiroient aultre chose que la-dicte paix, & vous demeurer très-obéyssants subjects & serviteurs, & mont dict beaucoup daultres choses, que je leur ay prié me donner par escript; ce quils ont fait, comme je vous envoye un double. A ce que je puis voir, ils desirent fort une abstinence de guerre, tant pour Lusignan, que pour les aultres Pays, où le-dict Sr. de la Nouë commande. Je leur ay respondu que Vostre Majesté faisoit beaucoup pour eux de leur présenter labstinence par-tout, excepté à Lusignan, veu la despense que vous y aviez faicte, & que vostre armée y estoit toute preste.

Ils mont aussi dit quils veulent avoir exercice de leur Religion. Mais je leur ay respondu que je navois point charge de résoudre rien en cela. Bien leur ay-je dit, que je masseurois tant de vostre grande bonté, que sils y alloient avec lobéyssance que tous subjects doivent à un tel & si bon Roy, ils connoistront que vous oublyerez le passé, & que leur donnerez ce que leur sera nécessaire; & sils vouloient donner lung deux pour venir avec moy devers Vos Majestez, ils trouveroient que ce que je leur ay dit,

ſeroit véritable. Je nay pu avoir deux aultre réſolution, ſi-non ce que je vous envoye par eſcripts.

Ayant bien connu à leur parler quils vouloient que le-dict Lieutenant de Poictou alliſt devers Voſtre Majeſté, pour vous faire entendre bien amplement toutes choſes, il ma ſemblé que le-dict Lieutenant eſtoit ſuffiſant pour ce faire, & que par luy je vous eſcriprois bien amplement leur bonne volonté, & le bon recueil que jay eu deux, dautant que le-dict Lieutenant marche de bon pied, maſſeurant quil vous dira bien fidellement toutes choſes, & vous aſſeurera quil vous eſt fidele ſerviteur. A ce que je puis connoiſtre, SIRE, le dict Sr. de la Nouë & luy saccordent bien, & ſont bien affectionnez à voſtre ſervice, deſirant fort la paix à voſtre contentement.

Jay parlé au-dict Sr. de la Nouë particuliérement, lequel ma prié de vous mander, que vous le trouveriez tousjours voſtre fidele ſubject & ſerviteur, pour lobligation quil a en vous, oultre ce que vous eſtes ſon Roy; & quil eſt bien marry de ce quil ne peut vous aller trouver, parce que les aultres ne le veulent permettre que premiérement la trefve ne ſoit faicte : & layant faicte, il vous fera connoiſtre en ceſte négociation de paix combien il vous eſt humble ſerviteur. Par-quoy il me ſemble quil ſeroit très-néceſſaire, que

le-dict Sieur de la Nouë fuſt en ceſte négociation de paix avec ceux de Languedoc, veu quil eſt homme pacifique, deſirant le repos de voſtre Eſtat, & daultre part, SIRE, tous ont une grande créance en luy. Et ne fault pas oublyer que le-dict Lieutenant ſoit du party; car il vous y ſervira beaucoup.

Voilà tout ce qui s'eſt paſſé touchant ceſte négociation, & ce que jy ay pu faire. Vous avez auſſi Pardeilhan qui y eſtoit, lequel vous eſt fort fidele ſerviteur, & homme de raiſon. Sil plaiſt à Voſtre Majeſté que la trefve ſe faſſe, je vous ſupplie très-humblement que ce ſoit bientoſt, affin quon faſſe la paix : & par ce moyen, vous ſoulagerez grandement vos pauvres ſubjects.

Les Srs. de Myrambeau, de Plaſſac, de Monguyon, & beaucoup daultres Gentils-Hommes, mont dict, quil vous a pleu envoyer des Lettres Patentes par deux fois, pour faire ſortir le Médecin Lamoureux de Xainctonges, & quon na pas voulu obéyr à vos commandements. Ils vous ſupplient très-humblement de commander encore ung coup quil ſorte, & je vous en fais très-humble requeſte en leur faveur.

Je men retourne demain en ma Séneſchauſſée, où jattendray vos commandements; & sil y a choſe digne de vous eſcripre, je ne fauldray vous en advertir. Sur ce, je prieray le Créateur, SIRE, quil veuille main-

tenir voſtre authorité & grandeur en toute proſpérité très-longue & heureuſe vie.

D'Archiac, le xe. de Décembre 1574.

LETTRE LXXXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, envoyée par le Capitaine la Salle, le 10 *Décembre* 1574.

MADAME,

Vous entendrez bien amplement ce que jay pu faire à la négociation de la paix, par la Lettre que jeſcript au Roy, comme il luy avoit pleu & à vous me commander, avecques le Lieutenant de Poictou; vous aſſeurant que je vois vos ſubjects de toute part en bonne délibération de y entendre. Parquoy, MADAME, il me ſemble que le pluſtoſt quelle ſe pourra faire, ſera pour le mieulx au profit de vos pauvres ſubjects & pour le repos de Vos Majeſtez.

Jay bien aſſeuré ceux de la Religion, que vous ſollicitez le Roy voſtre fils tant quil vous eſt poſſible de faire la paix : & trouve le-dict Lieutenant fort affectionné à voſtre ſervice, & marche de bon pied. Il vous ſera

entendre bien amplement & fidellement ce qui eſt paſſé entre nous à la-dicte négociation.

Je me retire en ma Séneſchauſſée, où j'attendray vos commandements, auſquels j'obéyray toute ma vie fort fidellement. Sur ce je prieray le Créateur, MADAME, vous maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & longue vie.

De Perigueux, ce x^e. de Décembre 1574.

LETTRE LXXXIII.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Duc* D'ALENÇON, *eſcripte le* 23 *de Novembre* 1573.

MONSEIGNEUR,

J'ay receu la Lettre quil vous a pleu meſcripre par le Sr. du Breulh, & entendu le bien quil vous avoit pleu me faire de l'Eveſché d'Avranche, sil fuſt eſté mort. Mon frere de Branthome ma confirmé la bonne volonté & affection que vous me portez, deſirant me faire du bien, dont je vous remercie très-humblement; vous ſuppliant de la

la continuer, & vous asseurant que vous ne ferez jamais bien à serviteur, qui le despende de meilleur cœur pour vostre service que moy, & qui mette mieulx sa vie en hazard pour obéyr à vos commandements : espérant ne mourir jamais, que premièrement je ne vous face ung bon service en quelque endroict.

MONSEIGNEUR, après que vous eustes donné une Abbaye à Monsieur d'Estrées, il vous pleust me donner une petite Abbaye quil avoit, de quinze ou seize cents livres de rente, en attendant une meilleure, comme je le mandis à ma sœur, & vous en escripvis, vous remerciant très-humblement du bien que vous me faisiez. Mais despuis jay entendu que vous me laviez ostée pour la donner à Bonney, & dites au-dict Sr. du Breulh, que ma sœur vous avoit dit que je nen voulois point; ce que je nay jamais pensé, & ne refuseray de ma vie chose venant dung si bon maistre que jay, estimant beaucoup le bien que me faites en mon absence de ceste façon, puisque le peu de service que je vous fais, vous est agréable, me donnant par-là à connoistre combien vous maymez & estimez. Par-quoy, MONSEIGNEUR, je vous supplieray très-humblement de me laisser la-dicte Abbaye, & ne favoriser point un joueur de Luc plus que moy. En ce faisant, vous ferez connoistre ce quon pense &

eſtime de vous : ceſt que vous honnorez la vertu, & les gens de bien & de Maiſon. Toutesfois, MONSEIGNEUR, ſi voſtre volonté eſt telle, non pas de cela ſeulement, mais du mien propre, vous pouvez diſpoſer comme il vous plaira. Car je meſtimeray tousjours très-heureux davoir quelque choſe qui vous ſoit agréable, dautant que je ne ſuis deſdié à aultre quà vous, eſpérant le vous dire en bref.

Sur ce, je prieray le Créateur, MONSEIGNEUR, quil veuille maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité heureuſe, & très-longue vie.

De Perigueux, ce xxiij. de Novembre 1574.

LETTRE LXXXIV.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par la Buſſiere le* 25 *de Décembre* 1574.

SIRE,

Vous aurez entendu par le Lieutenant de Poictou ce que jay fait à Pons avec le Sr. de a Nouë & aultres de la Religion. Deſpuis,

eſtant de retour, les trois Compagnies, qui cy devant ont eſté ordonnées pour la garde de ce Pays, me ſont venues demander de largent, à quoy je nay pu ſatisfaire, dautant que les trois mois portez par la commiſſion ſont expirez, & nay plus de pouvoir de les entretenir, sil ne plaiſt à Voſtre Majeſté la renouveller, & ordonner que les-dictes trois Compagnies ſeront renouvellées & continuées en leurs garniſons, & payées ſur le Pays, comme elles avoient accouſtumé. Pour ceſt effect, jenvoye ce Gentil-Homme, préſent porteur, pour vous remonſtrer ce qui peut concerner leſtat du-dict Pays; & par ycelluy je vous ſupplie très-humblement me mander voſtre volonté. Car de laiſſer les Places deſnuées de gens, ce ſont autant de Pays gagnez à vos ennemis.

Auſſi, SIRE, je vous ay cy-devant adverty, comment ayant aſſemblé la Nobleſſe, pour pouvoir remédier aux courſes que les ennemis font journellement, ils adviſerent quil eſtoit néceſſaire de faire cent Chevaulx-légers, & les payer des ſept mille livres, qui ſe trouvoient impoſées ſur le Pays par ordonnance & commandement de Mr. de Montpencier, pour ſubvenir à ſon armée. Mais dautant que deſpuis le-dict Sieur a envoyé querir ce qui reſte de la-dicte ſomme, ce moyen nous a défailly, & ne pouvons entretenir les-dicts Chevaulx-légers; de fa-

çon que nous ſommes contraints laiſſer manger le pauvre peuple à faulte de Cavallerie, sil ne plaiſt à Voſtre Majeſté ordonner quils ſeront payez des deniers cy-devant levez ſur les Villes cloſes & gros Bourgs de ce Pays; deſquels deniers vous auriez commandé deſtre pris par le Sr. de Loſſe ce que ſeroit néceſſaire pour lentretenement de ſes gens de guerre, dont il na encore rien prins; & doivent eſtre les-dicts deniers entre les mains de Canoſte, Recepveur général. Nous ne voyons aultre moyen, sil ne vous plaiſt le nous donner ſur aultre nature de deniers. Nous vous ſupplions très-humblement ne nous plus remettre au Mareſchal de Montluc: parce quil na eſcript quil ne pourvoyeroit à rien en ce Pays, quil nen euſt reſponſe des remonſtrances quil vous a envoyé faire touchant ſon Gouvernement, à raiſon de ce que luy avez oſté le commandement ſur Monſieur de la Valette.

Auſſi, SIRE, vos Officiers ne veulent plus procéder à aulcune cothiſation des deniers, ſans expreſſes Lettres-Patentes de vous, parce que puis naguieres voſtre Cour de Parlement de Bourdeaux leur a inhibé, à peine de privation de leurs Offices, pour beaucoup dabus & fautes qui sy ſont commiſes, encore quils euſſent commiſſions & commandements de vos Lieutenants-Généraux.

Quant à moy, SIRE, après que jauray eu

reſponſe ſur le faict du Lieutenant de Poictou, j'ay délibéré vous aller trouver, comme il vous a pleu me commander, & deſpendre le reſte de mes moyens à vous faire très-humble ſervice près voſtre perſonne, & de Monſieur voſtre frere, mon bon maiſtre, ne pouvant plus voir ruyner ce pauvre Pays, ſans avoir moyen de vous y faire quelque ſervice, comme jay toute ma vie deſiré.

Et pour cet effect, vivant le feu Roy voſtre frere, les ennemis ſeſtant ſaiſis de deux Places fortes près ceſte Ville, nommées les Chaſteaux de la Chapelle & de Wert, je fis aſſembler tant de gens de guerre que je pus, avec layde deſquels je remis leſdites Places en ſon obéyſſance, où je fis quelque petite deſpenſe, que je vous ſupplie très-humblement faire voir à voſtre Conſeil, & moctroyer commiſſion den eſtre payé ſur ce Pays, veu que ce a eſté faict au grand profit & utilité dycelluy, comme connoiſtrez par le procès-verbal & eſtat ſur ce faict, lequel je vous envoye.

Jay bien voulu auſſi advertir Voſtre Majeſté, comment le Capitaine qui a comandé en voſtre Ville de Domme, nommé la Rocque, ayant ſceu que ceux qui tenoient le Chaſteau de Montfort eſtoient ſortis, les alla attaquer & les deffit tous; & voyant quil nen eſtoit que reſté bien petit nombre dans le-dict Montfort, advertit le Sr. de Puymar-

tin qui commande à Sarlac, & tous enſemble ont remis le-dict Chaſteau en voſtre obéyſſance, & lont mis entre les mains de Mr. de Tharene à qui il appartient, qui y vint en perſonne, & a mis dedans ung Gentil-Homme Catholique & trente ſoldats, ſoubs la promeſſe quil a faite au-dict Sieur de Puymartin de garder & conſerver le-dict Chaſteau ſoubs voſtre obéyſſance. Je vous aſſeure que le-dict Sr. de Puymartin a ſi bien fait en ce Pays de Sarladois, que les ennemis ny tiennent plus quung petit fort appellé St. Quentin, de cinq ou ſix Places quils y avoient à leur dévotion. Je ſouhaiterois bien quil pleuſt à Voſtre Majeſté le gratifier par une lettre, afin quil continuaſt ſa bonne affection. De ma part, je la favoriſe de tout les moyens que je puis, parce que ceſt ma Sénéſchauſſée.

Jay pareillement eſté adverty comment le Gouverneur de Dax & de St. Seré ont tué vingt-cinq ou trente Gentils-Hommes au Pays de Chaloſſe, qui portoient les armes contre Voſtre Majeſté.

Davantage, SIRE, jay receu vos Lettres du onzieſme de Novembre avec vos Patentes pour me charger du Chaſteau d'Auberre, & aultres Lettres pour la deſcharge du Sr. de Chamberlanne, lequel ma mandé quil eſt preſt dobéyr à vos commandements, pourveu quil ſoit payé du temps quil y a

demeuré. Et entre autres choſes, je croy que ceſt la principale difficulté que le-dict Chaſteau ne me ſoit deſlivré, comme pourrez connoiſtre par les Lettres que le-dict Chamberlanne vous eſcript. A ceſte cauſe, il vous plaira menvoyer commiſſion néceſſaire pour impoſer, cothiſer, & lever les deniers, tant pour les arrairages de la garniſon au-dict Sr. de Chamberlanne, que pour le payement & ſolde de la garniſon à advenir, ſelon les mémoires que jen ay cy-devant envoyez. Et sil plaiſt à Voſtre Majeſté de me commander voſtre volonté ſur tout ce que deſſus, je mettray tousjours peine de lexécuter fidellement, & dauſſi grande affection que je prie le Créateur, SIRE, vouloir maintenir voſtre grandeur & authorité en toute proſpérité très-heureuſe & longue vie.

De Perigueux, ce xxve. de Décembre 1574.

LETTRE LXXXV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par le Sr. de la Buſſiere, le 25 Novembre* 1574.

MADAME,

Eſtant à Pons, où il avoit pleu à la Majeſté du Roy me commander daller, je trouvay Monſieur le Préſident de Large-Baſton, lequel me dit que les occaſions qui lont contraint deſtre-là, ſont les faux rapports qui vous ont eſté faicts de luy. Toutes-fois il ſe fie tant en voſtre bonté, quil eſpere eſtre receu en ſes juſtifications. Il ma prié de vous ſupplier très-humblement, comme, je fais, MADAME, quil plaiſe à Voſtre Majeſté de louyr, afin quil vous faſſe connoiſtre quil eſt homme de bien. Il vous eſcript bien amplement, comme vous pourrez voir par ſes Lettres, leſquelles je vous envoye.

Jeſcrips auſſi à Sa Majeſté des affaires de ce Pays, & de ce que jay apprins depuis que je ſuis revenu de Xainctonge; vous aſſeurant, MADAME, quil eſt très-néceſſaire de y remédier bientoſt; aultrement, les affai-

res du dict Pays se porteront fort mal. Il vous plaira adviser ce quon y doibt faire. Et sur ce je prierai le Créateur, MADAME, quil vous veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue & heureuse vie.

De Perigueux, ce xxve. de Décembre 1574.

LETTRE LXXXVI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Duc* D'ALENÇON, *envoyée par le Sr. de la Busſiere, le* 25 *de Décembre* 1574.

MONSEIGNEUR,

Il avoit pleu au Roy vostre frere de me mander daller en Xainctonge parler avecques Messieurs de la Nouë, de Myrambeau, & aulcuns Gentils-Hommes de la Religion, touchant la paix, lesquels jay trouvez à Pons en bonne délibération dy entendre; & sil vous plaisoit y mettre la main, je vois quelle en seroit plus durable & plustost faicte: & vous asseure, MONSEIGNEUR, que si le Roy ny met ordre bientost, je vois la Couronne de France fort basse, & le pauvre peuple fort mangé. Et dautant que après le Roy

voſtre frere, vous y avez plus dintéreſts que tout aultre, il me ſemble quil eſt néceſſaire que vous y mettiez la main à bon eſcient. Et ſi javois lhonneur deſtre auprès de vous, je vous dirois des raiſons que vous connoiſtriez ce que je dis eſtre véritable, & que je vous le dis en fidele ſerviteur tel que je ſuis & ſeray toute ma vie; vous ſuppliant très-humblement, MONSEIGNEUR, de le croire, & de me pardonner ſi je parle ſi librement en voſtre endroict. Auſſi je vous ay bien voulu eſcripre comment il y a long-temps que vous avez retenu Monſieur de Perigueux pour ung de vos Aumoſniers, luy promettant de le mettre en voſtre eſtat: & parce que ceſt une homme de bien, dhonneur, bien vivant, ayant les moyens de vous faire ſervice, je vous ſupplie très-humblement de ly mettre; & en ce faiſant vous nous obligeriez tous deux de prier Dieu, MONSEIGNEUR, de vouloir maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & longue vie.

De Perigueux, ce xxvi. de Décembre 1574.

LETTRE LXXXVII.

Du Roy HENRY *III, au Seigneur de* BOURDEILLE, *eſcripte le* 11 *de Novembre* 1574.

MR. DE BOURDEILLE,

Suivant ce que mavez eſcript par voſtre Lettre du trentieſme Octobre, je vous envoye mes Lettres-Patentes, pour recepvoir en vos mains le Chaſteau d'Aubeterre, y commander, & men demeurer reſponſable: comme auſſi jay fait expédier aultres Lettres-Patentes pour la deſcharge du Sr. de Chamberlanne, & luy eſcrips quil ne faille dobéyr à ma-dicte intention, comme je maſſeure il ne faira. Jen donne auſſi advis, tant au Sr. de Ruffec, quà la Viſcomteſſe d'Aubeterre.

Au-demeurant, je vous diray que je ſuis entiérement bien content & ſatisfait de vous & du bon & grand devoir que vous faites par de-là pour mon ſervice; vous aſſeurant bien que, aux occaſions, vous connoiſtrez les effects de ma bonne volonté. Je vous prie continuer dadvertir mon couſin le Mareſchal de Montluc de ce qui ſe paſſera, & que

Noſtre Seigneur vous aye, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript à Lyon, le xje. jour de Novembre 1574.

Signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE LXXXVIII.

Du Roy HENRY *III, au Seigneur de* BOURDEILLE, *eſcripte le* 20 *de Décembre* 1574, *& receue le* 12 *de Janvier* 1575.

MR. DE BOURDEILLE,

Jay receu vos Lettres des quinzieſme & vingt-troiſieſme du mois paſſé, par leſquelles vous me repréſentez très-bien leſtat des affaires du Pays, dont jay receu grand contentement; meſme que je me ſuis bien apperceu, que sil y a quelque choſe de bien, vous y eſtes quaſi le principal autheur & la cauſe, & que vous poſtpoſez toute aultre choſe à mon ſervice. Vos-dictes Lettres ſont ſi amples & particulieres, quelles me font

voir clair aux-dictes affaires de de-là. Je trouve fort bon, quayez adverty de tout mon cousin le Mareſchal de Montluc, comme je vous avois mandé.

Quant à leſlection quavez faite du Sr. de la Saux, qui a eſté Lieutenant de voſtre Compagnie, pour demeurer & commander à Perigueux durant voſtre abſence, je veux maſſeurer, (puiſque men rendez ſi bon teſmoignage, & quil eſt ſi bon au Pays,) quil eſt ung homme de bien, & par ce ſuis bien content quil faſſe ceſte charge ſuivant une Lettre particuliere que je luy en eſcrips préſentement, & aux Officiers & habitants de la-dicte Ville quils luy obéyſſent : & me ſemble que madicte Lettre ſuffira ſans aultre commiſſion.

Je ſçay fort bon gré à ceux de la Nobleſſe deſtre ſi affectionnez à mon ſervice comme vous me les repréſentez. Je vous prie les conforter tousjours & maintenir en ceſte bonne volonté, & les aſſeurer de la mienne, très-diſpoſée & affectionnée à les reconnoiſtre aux occaſions.

Jay fait renouveller la commiſſion pour le payement des trois Compagnies des gens de pied pour quatre mois, & ay fait comprendre voſtre entretenement, ou de celuy qui commandera en voſtre abſence, à raiſon de deux cents livres par mois, & la vous envoye préſentement. Quant à ces mulets & la partie que demande mon couſin le D[illegible]

de Montpencier, vous pouvez eſtimer quil a eſté à ce forcé par grandes & néceſſaires occaſions; car il eſt beſoing que ſon armée ſoit pourveue. Toutesfois je luy mande, que sil sen pouvoit paſſer, cela ſerviroit bien ailleurs, ainſi que meſcripvez : & vous aſſeure que je deſirerois bien que mon-dict couſin fuſt ſatisfait.

Voilà ce que vous puis dire en reſponſe de vos Lettres : priant Dieu quil vous ayt, Monſieur de Bourdeille, en ſa garde ſaincte.

Eſcript en Avignon, le xxve. jour de Décembre. 1574.

Je deſire que vous envoyiez à mon dict couſin le Duc de Montpencier, la-dicte partie de ſept mille francs, ou bien des mulets; & partant, je vous prie quils ſoient deſſivrez à celluy quil y envoyera pour les prendre, ſans quil y ſoit faict aulcune difficulté.

Signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE,

LETTRE LXXXIX.

De la Reyne-Mere au Seigneur de BOURDEILLE, *eſcripte le* 20 *de Décembre* 1574, *& receue le* 12 *de Janvier* 1575.

MR. DE BOURDEILLE,

Jemployeray pour reſponſes aux Lettres que mavez eſcriptes, celles du Roy Monſieur mon fils, par leſquelles ſerez bien amplement inſtruict de ſon intention : & pour mon regard vous diray ſeulement, que comme je connois le-dict Sieur Roy mon fils eſtre très-diſpoſé dembraſſer & favoriſer ceux qui luy font bon & utile ſervice, comme vous, auſſi je ſeray fort ayſe de le ſeconder & aſſiſter en ceſte ſienne bonne volonté, & particuliérement envers vous. Priant Dieu quil vous ayt, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte garde.

Eſcript en Avignon, le xxe. jour de Décembre 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE XC.

Du Seigneur de Bourdeille au Roy Henry III, envoyée par Guillaume, le 15e. de Janvier 1575.

SIRE,

Le Sr. de Raſtigniac me vint trouver il y a huict jours, & me fit entendre le grand contentement & bonne chere quil a receus de Voſtre Majeſté, queſtoit de le remettre en ſes biens, & luy confirmer l'Abbaye de la Chaſtre, quil vous avoit pleu luy faire donner au feu Roy voſtre frere : & cejourdhuy il meſt venu dire comment il a eſté donné un Arreſt au grand-Conſeil, confirmant icelluy des Grands Jours, qui eſt de perdre leurs vies & biens, & auſſi que vous avez révoqué la-dicte Abbaye de la Chaſtre, laquelle vous luy aviez confirmée ; eſtant par ce moyen au déſeſpoir, & le plus faſché du monde : tellement, quil ne fauldroit beaucoup le picquer à luy faire faire encore le fol, & ſuivre les aultres qui le veulent faire. Je luy ay dit & aſſeuré de voſtre part, que vous nentendiez point de rompre voſtre promeſſe & parole, & que vous eſtiez Roy

véritable ; & que je masseurois tant de vostre bonté, que vous luy tiendriez promesse : & ay tant fait, que je lay rappaisé, & luy ay promis de vous en advertir incontinent, ce que je fais.

Et daurant quil a tousjours esté bon & fidele serviteur de vostre Couronne ; mesme que du vivant du feu Roy vostre frere, il na jamais failly, quand je lay mandé pour son service, de me venir trouver, ayant tousjours avecques luy trente ou quarante bons chevaulx, comme jay mandé au feu Roy, ainsi que la Reyne vostre mere vous le tesmoignera ; & connoissant quil est homme de service, ayant moyen pour vous en faire, je ne craindray point à vous supplier très-humblement luy vouloir continuer les dons que vous luy avez faits. Et ce luy accroistra de plus en plus la bonne volonté & affec[illegible] à vostre service.

Jespere envoyer ung de ces [illegible] Gentil-Homme devers Vostre M[illegible] vous faire entendre plus amplemen[illegible] Cependant il vous plaira de luy escrip[illegible], & lasseurer que vous voulez tenir vostre parole. Et sur ce, je prieray le Créateur, SIRE, maintenir vostre grandeur en toute prospérité, très heureuse & très-longue vie.

De Perigueux, ce xve. de Janvier 1575.

LETTRE XCI.

Du Seigneur de BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, eſcripte le* 15 *de Janvier* 1575.

MADAME,

Vous ſcavez que, du temps du feu Roy voſtre fils, je vous ay eſcript pluſieurs fois le bon devoir que faiſoient les Srs. de Raſtigniac au ſervice de Vos Majeſtez, deſquels jen avois tousjours trente ou quarante chevaulx pour my ſecourir toutes les fois que je leur ay mandé : & auſſi en ma faveur luy aviez continué le don de l'Abbaye de la Chaſ[illegible] qui eſt une Abbaye qui ne vault pas huict ou neuf cents francs; laquelle deſpuis le Roy luy a confirmée, & ycelle deſpuis redo[illegible] à ung aultre, comme vous pourrez voir par les Lettres que jeſcrips à Sa Majeſté. Et reconnoiſſant quil va de ſi bonne affection au ſervice de Vos Majeſtez, je vous ſupplieray très-humblement, MADAME, luy tenir la main, affin que le Roy, en voſtre faveur, luy continue le don de ladicte Abbaye : & il ſera tenu toute ſa vie à prier Dieu pour voſtre proſpérité & ſan-

té, comme auſſi je fais dauſſi grande affection que je ſupplie le Créateur, MADAME, vouloir maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & très-longue vie.

De Perigueux, ce xve. de Janvier 1575.

LETTRE XCII.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* HENRY III, *envoyée par Philippes, le* 25 *de Janvier* 1575.

SIRE,

Les Maire & Conſuls de ceſte Ville de Perigueux neuſſent pas tant demeuré à envoyer devers Voſtre Majeſté, neuſt eſté que je les en ay tousjours gardé pour leſpérance que javois de y aller moy-meſme, & de les y mener de jour à aultre, ſi le temps me leuſt pu permettre; pour vous faire entendre la bonne volonté quils ont de demeurer vos très-humbles & très-obéyſſants ſerviteurs & ſubjects: vous aſſeurant, SIRE, que je les ay tousjours connus tels & fort prompts à executer ce que je leur ay commandé pour

voſtre ſervice. Mais craignant que vous fuſſiez marry de quoy ils ont tant tardé à faire leur debvoir, ils vous envoyent ung dentre eux, pour vous offrir & remonſtrer comme de tout temps ils ont eſté aux Roys vos prédéceſſeurs, & très-fideles à la Couronne, ce quils veulent continuer; vous ſuppliant très-humblement, quil vous plaiſe les recepvoir, & leur confirmer les privileges que vos prédéceſſeurs leur ont donnez, & leur accorder & octroyer la requeſte quils préſenteront à Vos Majeſtez. Et ſera de plus en plus augmenter le bon vouloir quils ont à vous faire très-humble ſervice. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, maintenir voſtre authorité & grandeur en toute proſpérité très-heureuſe, & très-longue vie.

De Perigueux, ce xxve. de Janvier 1575.

LETTRE XCIII.

Du Seigneur de BOURDEILLE *à la Reyne-Mere,*

MADAME,

Le Maire & Conſuls de Périgueux en-

voyent devers le Roy lung dentre eux, pour luy offrir, & à vous auſſi, leurs biens & vies pour le ſervice de Vos Majeſtez, comme vos bons ſubjects & fideles ſerviteurs. Les ayant tousjours connus tels, & fort prompts à exécuter vos commandements, jen ay eſcript à Sa Majeſté, comme pourrez voir, & vous ſupplie très-humblement, MADAME, les ayder & favoriſer, affin quils obtiennent ce quils demandent par leur requeſte, qui eſt très-raiſonnable, & ſera tousjours augmenter le vouloir & bon zelle quils ont au ſervice de Vos Majeſtez. Sur ce, je prieray le Créateur, MADAME, maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, le xxv. jour du mois de Janvier 1575.

LETTRE XCIV.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* HENRY *III, envoyée par Mr. de Branthome, le* 30 *de Janvier* 1575.

SIRE,

Jay receu la Lettre quil vous a pleu meſ-

cripre, dattée du vingt-cinquieſme Décembre dernier, enſemble la commiſſion que mavez envoyée pour lentretenement de ſix cents hommes de pied, ordonnez à la garde de ce Pays pour quatre mois, & auſſi pour mon entretenement, ou de celluy qui demeurera icy en mon abſence, qui ſera le Sr. de la Saux, comme il vous a pleu de le commander, lequel je y laiſſeray incontinent que jauray receu voſtre reſponſe ſur la deſpeſche que jay envoyée devers vos Majeſtez.

Et quant à ce que vous me commandez de tenir la main pour faire payer les deniers que Monſeigeur de Montpencier a impoſé ſur le préſent Pays, jen ay eu la moitié, & on eſt après à lever le reſte; mais la pauvreté de ce Pays eſt ſi grande, quon ne peut eſtre payé, tant de lordinaire que de lextraordinaire, parce quil a eſté levé ſur le-dict Pays ſoixante ou quatre-vingts mille livres depuis le commencement de ceſte guerre, oultre ce qui a eſté pillé & deſrobé; & pour ce auſſi que les ennemis détiennent & occupent la plus grande & meilleure partie dycelluy pays. Mais sil vous plaiſoit le favoriſer & ayder dune Compagnie de vos Ordonnances, vous le jetteriez dune grande partie de toutes ſes miſeres & pilleries, & la-dicte Compagnie tiendroit la main à faire payer vos impoſitions; car vous ſçavez, SIRE,

queſtant deſnué de force comme je ſuis, que je ne puis remédier à tant daffaires & inconvénients. Jen ay ſi ſouvent eſcript au feu Roy voſtre frere & à vous, que je crains que vous direz que je ſuis importun. La Reyne vous teſmoignera du tout. Mais je ne puis moins faire que cela pour le deub de mon eſtat, duquel il vous a pleu mhonorer, & lequel jexerceray fort fidellement & de bon cœur. A ceſte cauſe, SIRE, je vous ſupplieray très-humblement, quil vous plaiſe y penſer.

Jay auſſi mandé ſouventefois, tant au feu Roy quà vous, de quelle importance eſt la Ville de Bergerac, pour eſtre aſſiſe là-où elle eſt, queſt à vingt lieues de Montauban, là-où les aſſemblées ſe font de Languedoc, Provence, & Dauphiné : & à la faveur dudict Bergerac, ils ſe peuvent joindre avec ceux d'Angoulmois, Xainctonge, Poictou, Bretagne, & aultres lieux circonvoiſins, veu que la-dicte Ville neſt quà trente lieues de la Rochelle, qui vous eſt un grand préjudice pour voſtre Duché de Guyenne, qui eſt grande, & ayant force nobleſſe & gens de pied, deſquels vous pourriez plus ayſément vous ſervir, ſi le-dict Bergerac eſtoit en voſtre obéyſſance : à quoy vous pouvez remédier par le moyen des forces de Mr. de Montpencier, tant de gens de cheval que de pied, & lartillerie toute preſte à mar-

cher, & ne luy fauldroit que munition pour la-dicte artillerie; & en ce Careſme prochain, on la pourroit venir aſſaillir & prendre, dautant quelle neſt encore fortifiée comme il faut, & fermée de foibles murailles.

On me pourroit dire quil ſeroit néceſſaire de nettoyer pluſtoſt la Xainctonge de Pons & Bouteville. Mais je reſpondray ſur cela, quon aura auſſi-toſt pris le-dict Bergerac que ceux-là, qui vous eſt cent mille fois de plus grande importance; & l'ayant remis à voſtre dévotion, Pons & Boutteville ſeront plus ayſez à prendre, parce quils ne pourront eſtre ſecourus, favoriſez de ce paſſage de Bergerac. Vous ſçavez, SIRE, & avez veu la commodité des Pays, & ſi vous y faites venir le Seigneur de Montpencier & ſes forces, vous ferez deux choſes. Car vous prendrez la-dicte Ville, enſemble tous les aultres forts quils tiennent en Perigord, Agenois, Quercy, & Bourdelois; & par ainſi deſlivrerez tous ces Pays dune grande captivité, vous aſſeurant que les ennemis levent ſur leſdicts Pays tous les mois plus de deux cents mille lirves, ſans les larcins & pilleries quils y font ordinairement: & maſſeure que ces Pays-là vous ayderont de ce quils pourront pour ſecourir voſtre-dicte armée, meſme ce préſent Pays de Perigord; & connoiſtrez quils neſpargneront, ny vies, ny biens pour ce faire: & ſi larmée marche

che de par-decà, les opinions de pluſieurs changeront; mais au contraire, ſi vous leur baillez loyſir de fortifier ceſte Ville, ce ſera une ſeconde Rochelle; de ſorte quils font eſtat, que ſi la paix ſe fait, ceſte Ville-là leur demeurera, & ont fait faire des canons & de longues collevrines.

Mon frere de Branthoſme s'en va devers Vos Majeſtez, lequel vous dira bien amplement tous les affaires qui ſe préſentent en ce Pays, & les particularitez à quoy il eſt temps que vous remédiez. Entre aultres choſes, il vous diſcourra du faict du Sr. de Raſtigniac, duquel je vous eſcripvis derniérement, vous ſuppliant très-humblement le vouloir contenter, & leur donner l'Abbaye de la Chaſtre, en la façon que vous donnaſtes celle de Pouilhac contre le Comte de Louſun, & donnerez récompenſe à laultre, & leur augmenterez tousjours le cœur de plus en plus à vous faire très-humble ſervice.

Sur cela je prieray le Créateur, SIRE, maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe, & longue vie.

De Perigueux, ce xxxe. jour de Janvier 1575.

LETTRE XCV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, eſcripte le* 30 *Janvier* 1575.

MADAME,

Jay receu la Lettre quil a pleu à Voſtre Majeſté meſcripre, enſemble la Lettre du Roy, leſquelles jexécuteray de poinct en poinct fort fidellement. Jeſcrips à Sa Majeſté bien amplement des affaires qui ſe préſentent en ce Pays, & quil eſt très-néceſſaire de y remédier bientoſt.

Mon frere de Branthoſme sen va devers Vos Majeſtez, lequel vous diſcourra bien au long, tant du général que du particulier. Je vous ſupplieray très-humblement, MADAME, de favoriſer les Srs. de Raſtigniac à obtenir l'Abbaye de la Chaſtre, quil avoit pleu au feu Roy leur donner par voſtre moyen: & vous les obligerez grandement à vous faire très-humble ſervice, vous aſſeurant quils en ont bien le moyen, & les y ay trouvez tousjours fort affectionnez, comme je vous ay mandé pluſieurs fois. Sur cela je prieray le Créateur, MADAME, quil veuille mainte-

nir voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxx. jour de Janvier 1575.

LETTRE XCVI.

Du Roy Henry III, au Seigneur de BOURDEILLE, *eſcripte le* 16 *de Janvier* 1575.

MR. DE BOURDEILLE,

Je vous ay envoyé la commiſſion néceſſaire pour lever le payement des trois Compagnies qui ſont entretenues en Perigord, par laquelle jay auſſi ordonné ung honneſte appoinctement pour celluy que laiſſerez dedans la Ville de Perigueux en voſtre abſence; ſi-bien que ſerez maintenant ſatisfait pour ce regard.

Je ſuis bien-ayſe quayez envoyé à mon couſin le Duc de Montpencier les ſept mille livres qui avoient eſté impoſées ſur le Pays par ſon ordonnance; car il avoit fait eſtat. Quant à l'entretenement des Chevaux-légiers que vous avez aſſemblez, je ne puis donner dicy daultre proviſion, & meſmes ſur les deniers de mes Tailles, que de vous renvoyer à mon couſin le Mareſchal de Mont-

luc, pour ce que je luy ay entiérement délaiſſé les-dicts deniers. Vous retirez doncques vers luy, affin quil y pourvoye ſuivant le pouvoir quil en a. A quoy il ne fera refus dentendre, ayant à préſent entendu mon intention ſur ſon Gouvernement.

Pour ce qui regarde les fraix qui ont eſté faicts pour la reprinſe des Chaſteaux de la Chapelle & de Wert, je feray voir dans mon Conſeil l'eſtat que men avez envoyé, pour après en eſtre ordonné ce que raiſon. Quant eſt du Chaſteau d'Aubeterre, jay veu ce que Chamberlanne men eſcript. Il dit avoir augmenté ſa garniſon du-dict Chaſteau dautant quil a connu quil eſtoit néceſſaire de le faire, & demande deſtre rembourſé de ce quil a mis pour lentretenement de ladicte augmentation, laquelle, puiſquil la faite ſans mon commandement, ny de mes Lieutenants-Généraux, il me ſemble raiſonnable quil en ſoit dreſſé. Pour ceſte cauſe, je remettray à pourvoir à cela, quand jauray eſté mieux informé des choſes, comme jeſpere eſtre par vous à voſtre arrivée. Cependant, vous devez retirer avec vous le fils de la Viſcomteſſe d'Aubeterre, ſuivant loffre que jay entendu quelle vous en a quelquefois faite, quand ce ne ſeroit que pour linſtituer comme il doit eſtre.

Je renvoye le Lieutenant de Poictou vers mon couſin le Duc de Montpencier, luy

ayant donné charge de vous communiquer mon intention ſur une Lettre que je vous ay eſcripte par luy, & pour ce je ne vous en feray répétition par la préſente. Priant Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa garde.

Eſcript à Romains, le xvj^e. jour de Janvier 1575.

Signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE XCVII.

De la Reyne-Mere, au Seigneur DE BOURDEILLE, *eſcripte le* 16e. *jour de Janvier* 1575.

MR. DE BOURDEILLE,

Pour reſponſe à voſtre derniere deſpeſche, le Roy Monſieur mon fils ſe remet en partie ſur ce quil vous a mandé par ſes précédentes, eſpérant que les aurez de préſent recues; & par celle quil eſcript préſentement, il vous fait ſi amplement entendre ſon intention, que je ne vous en feray redite. Seulement vous prieray dembraſſer tousjours

tout ce qui ſera en ſon ſervice, comme de la charge quil vous a donnée, ſelon que avez accouſtumé, & qu'il ſe promet de voſtre affection. Priant Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa garde.

Eſcript à Romains, le xvj^e. jour de Janvier 1575.

Ainſin Signé CATHERINE.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE XCVIII.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* HENRY *III, eſcripte le 9 de Février* 1575.

SIRE,

Jay receu la Lettre quil vous a pleu meſcripre dattée du ſeizieſme jour de Janvier derniérement paſſé, & tout incontinent jay envoyé devers le Sr. Mareſchal de Montluc ſçavoir sil me vouloit bailler deniers pour l'entretenement des Chevaulx-légiers? Lequel dit Sr. Mareſchal eſt allé aſſiéger le Chaſteau de Madelhian près Agen, qui eſt à Mon-

ſieur l'Admiral; & à ce matin jay eu advertiſſement de deux divers lieux, que Langoyran eſt ſorty de Bergerac avec toutes ſes forces pour saller joindre avec les Viſcomtes de Gourdon & Lavedan & le Sr. d'Oros, qui saſſemblent pour eſſayer de lever le ſiege de Madelhian. Le-dict Sieur Mareſchal ayant ſceu cela, à fait retirer ſon artillerie à Agen, & a laiſſé les gens de pied devant le-dict Madelhian qui ſont à la ſape, & a prins le demeurant de ſes forces, & sen va trouver les-dicts ennemis, pour les combattre sil peut.

Quant au faict d'Aubeterre, jeſpere ſçavoir la vérité du tout bientoſt, & ne fauldray de le vous faire entendre: & pour le regard du fils aiſné du-dict d'Aubeterre, il a demeuré avec moy toutes ces guerres, & porté les armes pour voſtre ſervice, délibérant rhabiller les fautes que ſon pere à faites, par le moyen du ſervice quil vous faira, comme je lay mandé au feu Roy voſtre frere; & lavois prié de le prendre à ſon ſervice, ce quil maccorda. Je vous en fis pareille requeſte & ſupplication, par une Lettre que je vous ay envoyée depuis voſtre retour & advénement: & déreſchef je ſupplie très-humblement Voſtre Majeſté de le recepvoir; & ſeroit une grande charité de remettre ſa maiſon en ſon entier, qui eſt une des meilleures maiſons en voſtre Duché d'Angouleſme.

Et quant à ce que me mandez, quavez commandé au Lieutenant de Poictou de me communiquer de ſa négociation, & de mapporter des Lettres de vous, je nay ouy encore aulcunes nouvelles de luy, ſi-non quon dit quil eſt avec Monſieur de Montpencier. Le Doyen de Poictiers eſt de retour, lequel ma diſcouru bien amplement de tout. Incontinent que jauray ſceu des nouvelles du-dict Lieutenant, je ne fauldray de faire ce qui ſe préſentera pour voſtre ſervice de par-deçà fort fidellement.

Jay entendu que mon-dict Sr. de Montpencier sen va à voſtre Sacre. Mais il me ſemble, SIRE, que vous luy debviez mander de ſuivre ſa fortune avec ſes forces, & venir en ce Pays; vous aſſeurant que sil fuſt venu incontinent à Luſignan, ſe planter à Cognac ou à Angouleſme, il euſt fort eſtonné vos ennemis; car la préſence de luy ſeul vault plus que dix mille hommes, par la créance que vos bons ſerviteurs ont en luy, connoiſſans la fidélité quil a à voſtre Couronne. Par quoy je vous ſupplieray très-humblement, SIRE, de nous le renvoyer le pluſtoſt que pourrez, & ferez beaucoup pour le bien de voſtre ſervice, & pour voſtre Duché de Guyenne que je vois bien brouiller. Et me ſemble que ne ſcauriez mieulx faire, que de lenvoyer pour commander & obvier aux jalouſies de tant de petits Lieutenants

de Roy, & tant de grands Seigneurs de ce Pays, qui ne fairont point difficulté de luy obéyr. Aultrement vous ſerez touſjours à recommencer.

Je vous ay mandé par mon frere de Branthome de quelle conſéquence eſt la Ville de Bergerac. Je vous prie y penſer, & mettre ordre en cela de bonne heure & aultres choſes qui touchent voſtre Eſtat. Javois envoyé devers Meſſieurs les Comte de Ventadour & Viſcomte de Thurenne, pour ſçavoir de leurs nouvelles. Le-dict Sr. Comte me manda, que venant à Brive, le-dict Sr. Viſcomte envoya devers luy le prier quils parliſſent enſemble, comme ils ont fait; & que le-dict Viſcomte luy avoit dit, que le bruit quon avoit fait courir de luy, eſtoit faulx, dautant que jamais il navoit eu volonté deſtre aultre que voſtre très-humble & fidele ſubject; & men a eſcript autant.

Quant à vos Pays de Xainctonge & de Angoulmois, on ne bouge rien encore, ny en ce Pays. Le Sieur Beauregard fait ce quil peut pour rompre les deſſeins des ennemis en ce Pays. Vous ſerez bien de luy eſcripre & aux aultres Seigneurs de ce Pays qui vous ſont bons ſerviteurs, de ne bouger du Pays, affin que lon y ſoit plus fort, ſi les ennemis vouloient y entreprendre quelque choſe.

Voilà tout ce que je vous puis mander pour le préſent. Sur ce je prieray le Cré-

teur, SIRE, quil veuille maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce jx^e. de Février 1575.

LETTRE XCIX.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III., *envoyée par le Sr. de Périgord le* 11 *de Février* 1575.

SIRE,

Je vous fis hier matin une deſpeſche, par laquelle je vous fais entendre toutes les affaires qui ſe préſentoient en ce Pays. Mais deſpuis, jay entendu que Langoyran, avec le Viſcomte de Gourdon, le Baron d'Oros, Savailhan, Vivans, & pluſieurs aultres, & leurs forces, ſont revenus de lever le ſiege de Mr. le Mareſchal de Montluc de devant Madelhian, dautant quils eſtoient beaucoup plus forts que luy : & ſont à Bergerac, & leurs troupes logées deçà la riviere de Dordoigne autour du-dict Bergerac, ayant un canon & quelques petites pieces de campagne, que le-dict Langoyran a fait faire en la-dicte Ville de Bergerac ; & avec cela veu-

lent tenir la campagne, & attaquer quelques petits Chaſteaux dicy autour, comme ils en font courir le bruit. Pour à quoy obvier, jaſſemble tous mes amis de la Nobleſſe de ce Pays, leſquels jay mandé de me venir trouver icy. Jay auſſi eſcript aux Sieurs de la Vauguyon & des Cars, & les prie de me amener tous leurs amis, meſme le dict Sr. des Cars qui à ſa Compagnie toute preſte. Quant aux forces ordinaires de ce Pays, je nay que les ſix cents hommes ordonnez pour la garde des Places fortes dycelluy, leſquels ne ſuffiſent encore aſſez pour les garder, pour autant quil y a beaucoup de Places, & de grande importance. Quant au reſte, je nay que cinquante chevaulx tels quels, deſquels jay donné la charge au Sr. de Pallyé, qui eſt frere du Sr. Aluer; encore ne ſçay-je sils ſeront payés.

Quant à moy, je vous ſupplie très-humblement, SIRE, vous aſſeurer que je nespargneray ny vie, ny bien, pour faire connoiſtre le deſir que jay à voſtre ſervice. Mais ſi vous nenvoyez Monſieur de Montpencier incontinent de par-deçà, ce pauvre Pays de Guyenne aura bien des affaires; car les ennemis y font de grandes menées, & le temps sapproche auquel ils ſe veulent eſlever tout à un coup.

On dit que vous faites force Commanderies à voſtre Sacre, pour récompenſer vos

Serviteurs. Vous ſçavez, SIRE, que de long-temps je ſuis du nombre, & fort fidele, & deſpuis que mavez tousjours fait ceſt honneur que de maymer. A ce coup, faites-moy connoiſtre que les ſervices que je vous ay faits, vous ſont agréables; vous aſſeurant que cela & mes aultres moyens ſont deſdiez à voſtre ſervice. Il vous plaira avoir ſouvenance de ceux de Raſtigniac, pour leſquels je vous ay eſcrips cy-devant.

Le Sieur de Perigord sen va de par-delà, lequel vous dira bien amplement & fidellement toutes choſes; car il a tousjours eſté fort fidele ſerviteur à voſtre Couronne. Je vous ay pluſieurs fois mandé comment le Sr. Puymartin, qui commande en mon abſence en Sarladois, fait fort bien ſon debvoir; & vous reſponds que ceſt un fort homme de bien & d'honneur, nayant choſe en ce monde tant en recommandation que le bien de voſtre ſervice.

En faiſant ceſte Lettre, jay eſté adverty que la Nouë ſe veult joindre avec le dict Langoyran. Sil eſt ainſin, je croy quen brief ceux que ſçavez, ſe eſleveront sils en ont envie; parce que jay eſté adverty quils ont ung rendez-vous duquel le jour sapproche. Si ceſt orage-là tombe en ce Pays, je nay puiſſance ny moyen pour le ſouſtenir, parce que mordict Sr. de Montpencier a envoyé toutes ſes forces au Sr. de Ruffec, lequel jay adverty

de tout cecy. Je ne ſçay sil men deſpartira. Vous ſçavez que les Gouverneurs des Provinces ne ſe veulent desfournir de leurs forces, craignant que l'orage advienne ſur eux. Jay mandé à Monſieur le Mareſchal de Montluc de menvoyer de la Cavallerie : mais je penſe quil ne men envoyera point ; parce que les ennemis ſont plus forts que luy. Je vous ay mandé pluſieurs fois, que je nay point de forces pour leur reſiſter : & il y a un an entier que je ſuis en ceſte façon icy, & tousjours à mes deſpens. Sil vient quelque inconvénient au Pays, je vous prie ne vous en prendre à moy : car pour mon regard, je ne my eſpargneray en façon quelconque. Je vous ſupplie encore un coup y penſer, & ſur-tout nous envoyer Monſieur de Montpencier de pardeçà : aultrement vos affaires sy porteront fort mal.

Sur ce je feray fin, priant Dieu, SIRE, quil veuille maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xj^e. jour de Fevrier 1575.

LETTRE C.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, envoyé par le Sr. de Perigord, le* 11 *de Février* 1575.

MADAME,

Sen allant le Sr. de Perigord de par-delà, je nay voulu faillir deſcripre au Roy bien amplement des affaires qui ſe paſſent en ce Pays. Le-dict Sieur de Perigord vous en diſcourra fidellement, & le pourrez auſſi entendre par la Lettre que jeſcrips à Sa Majeſté.

Je vous ſupplieray très-humblement, MADAME, avoir ſouvenance des Srs. de Raſtignac, leſquels ont tousjours eſté ſi fideles ſerviteurs à Vos Majeſtez. Jay entendu que le Roy fait force Commanderies pour récompenſer ſes ſerviteurs. Vous ſçavez quil y a long-temps que je ſuis du nombre & des plus fideles. Par-quoy je vous ſupplie très-humblement, MADAME, eſtre mon advocate envers Sa Majeſté, affin que je ne demeure oublyé. Mais ſi Sa-dicte Majeſté men vouloit croire, il ne fairoit encore les-dictes Commanderies : car il en meſcontentera deux mille

pour en contenter deux ou trois cents, & ſans cela il y en a aſſez de mal-contents, & ne ſçay pourquoy.

Sur ce, je prieray le Créateur, MADAME, quil maintienne voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue, & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce xj^e. de Février 1575.

LETTRE CI.

Du Roy HENRY III, au Seigneur de BOURDEILLE,

MR. DE BOURDEILLE,

Vous entendrez par le Sr. de la Haye, la réſolution que jay prinſe pour faciliter la paix, ayant adviſé denvoyer devers mon couſin le Duc de Montpencier le Sr. de Mondreville, pour luy faire entendre mon intention.

Quant au Médecin Lamoureux duquel mavez eſcript, jay mandé au Sr. de la Chapelle Logieres de le faire deſlivrer sil a eſté prins pour eſchange de l'Abbé de Montierneuf. Et pour le regard du Sr. de Bruzelles, jay ordonné quil ſera remis entre les mains de mon couſin le Mareſchal de Montluc, pour en eſtre faict ce que de raiſon, nentendant

quil ſoit contrevenu à mes Déclarations. Je prie Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa garde.

Eſcript à Avignion, le vije. de Janvier 1575.

Signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE

LETTRE CII.

De la Reyne-Mere au Seigneur de BOURDEILLE, *eſcripte le* 16 *de Janvier* 1575.

MR. DE BOURDEILLE,

Pour reſponſe à voſtre derniere deſpeſche, le Roy Monſieur mon fils ſe remet en partie ſur ce quil vous a mandé par ſes précédentes ; eſpérant que les aurez receues préſentement : & par celle quil vous eſcript de préſent, il vous fait ſi amplement entendre ſon intention, que je ne vous en feray redite. Seulement vous prieray dembraſſer tousjours tout ce qui ſera de ſon ſervice, & de la charge quil vous a donnée, ſe-

lon quavez accoutumé, & quil ſe promet de voſtre affection. Priant Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa garde.

Eſcript à Rouan, le xvj^e. de Janvier 1575.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE CIII.

Du Roy HENRY III, au Seigneur de BOURDEILLE, eſcripte le 12e. jour de Fevrier 1575.

MR. DE BOURDEILLE,

Oultre le contenu en voſtre Lettre du quinzieſme du paſſé, jay veu bien particuliérement par le mémoire qui laccompagnoit, combien vous vous rendez curieux obſervateur des actions de vos voiſins, qui ne vous peut partir que de l'abondance du cœur & affection que vous deſirez au bien de mes affaires & ſervice, ce dont il me demeure ung ſingulier contentement, & la volonté de vous le teſmoigner, ſoffrant l'occaſion.

Ayant pourveu aux advis que vous me donnez, par les moyens qui mont paru plus propres, avec leſquels je vous prieray y avoir tousjours tacitement & couvertement lœil, affin que ſi les choſes prenoient de ce coſté ſuccès contraire, vous my puiſſiez, avec mes aultres bons ſubjects & ſerviteurs de là, rendre le ſervice que jen attends, regardant bien néantmoins de ne rien aigrir, ains y procéder dextrement, ainſin que vous connoiſſez le faict & matiere le deſirer.

Au demeurant, je ne penſe point avoir révoqué ma volonté, & la diſpoſition que vous me mandez avoir faicte de l'Abbaye de la Chaſtre en faveur du Sr. de Raſtigniac, ains ſuis en volonté de le reconnoiſtre plus avant, quand la commodité le permettra : maſſeurant auſſi, quil ne ſe dégouſtera de me continuer le ſervice quil ma cy-devant fait, ains que de bien en mieulx il y voudra perſiſter; à quoy je vous prie le conforter, & faire rendre la Lettre que je luy eſcrips à ceſte fin. Priant ſur ce le Créateur, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

Eſcript à Rheims, le xij°. jour de Février 1575.

Ainſin ſigné HENRY.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE CIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Roy, envoyée par l'Homme de Mr. de Grignols, le* 8 *de Mars* 1575.

SIRE,

Jay receu la Lettre quil a pleu à Voſtre Majeſté meſcripre le douzieſme du paſſé, & ſuivant ycelle ne fauldray dobéyr à vos commandements, & avoir lœil en tout ce qui concernera voſtre ſervice.

Je nay failly denvoyer incontinent au Sr. de Raſtigniac les Lettres que luy eſcripvez, qui eſt en ſa maiſon, mayant aſſeuré que ſon principal deſir eſt de ſe continuer en voſtre ſervice; & penſe quil sy employera pour ladvenir de meilleur cœur que jamais, voyant la bonne volonté quavez de luy faire du bien.

Quant à ceux que ſçavez, ils ne diſent mot. Tout auſſi-toſt que jay entendu que le Sr. de Ruffec venoit du coſté de Bourdelois avec des forces, je me ſuis acheminé juſques à Roche-Chalays, qui eſt hors mon Gouvernement, pour parler à luy, & luy offrir tous mes moyens pour le ſecours de larmée; layant aſſeuré que tous ceux de mon

Gouvernement ſefforceroient de tout ce quil leur ſeroit poſſible pour luy ayder. Et le trouvis en déliberation daller aſſiéger Caſtillon, dautant que Meſſieurs de Bourdeaux luy avoient promis munitions & toutes aultres choſes requiſes pour ce faire; veu que le dict Caſtillon eſt de grande importance à la dicte Ville de Bourdeaux, & à tout le Pays. Si eſt-ce que je penſe quil ſe ſera battre.

Ayant quitté le dict Sr. de Ruffec, je men revins à Monpaon, qui eſt un paſſage ſur la riviere de Liſle ſur le bord de mon Gouvernement, pour attendre là que larmée euſt paſſé la riviere de Liſle pour aller au-dict Caſtillon. Mais le dict Sr. de Ruffec me manda quil avoit eu advertiſſement comment la Nouë eſtoit ſorty de Rons, & ſen alloit paſſer en Poictou, pour aſſembler tant de forces quil pourroit, affin de ſe venir joindre à Langoyran. Qu'a eſté cauſe que je men ſuis venu en ce lieu, pour advertir les Srs. de la Vauguyon, des Cars, & de Vantadour, comme eſtans des principaux de tout ce Pays; & les ay prié daſſembler le plus de leurs amis quils pourront, & de ſe tenir preſts pour marcher, ſi de fortune le dict de la Nouë ſacheminoit en ce Pays, affin de lempeſcher de ſe joindre avec le dict Langoyran.

Quant au Sr. Mareſchal de Montluc, il ma mandé, ſont huict ou dix jours paſſez,

quil faiſoit aſſembler à Mouſſac, au quatrieſme jour de ce mois, les Séneſchaulx de Rouergue, Quercy, Agenois, Perigord, & aultres Pays, pour arregarder les moyens quils peuvent porter pour ſouldoyer une petite armée quil veult dreſſer, affin de prendre les forts que les ennemis tiennent dans le dict Pays. Et me prioit de y aller; ce que je nay pu faire, parce que Langoyran avec quelques forces eſtoit en campagne : & daultre part, jattendois la reſponſe du Lieutenant de Poictou, ſelon que maviez commandé.

Jay mandé au Sr. Mareſchal la volonté du dict Sieur de Ruffec, lequel luy eſcript auſſi de ſa part, & le prie de venir de par-deçà. Je ne ſçay quil fera. Je vous ay eſcript pluſieurs fois comme il eſt très-néceſſaire, pour le bien de voſtre ſervice, denvoyer le Seigneur de Montpencier en ce Pays, avec eſquipage d'artillerie & munitions néceſſaires, pour mettre ce que les ennemis y tiennent en l'obéyſſance de Voſtre Majeſté : vous aſſeurant, SIRE, que jamais l'occaſion ne ſe préſentera plus propre pour cet effect, que à ceſte heure. Car il y a force Seigneurs & Gentils-Hommes en ce Pays, qui accompagneront le dict Seigneur de Montpencier pluſtoſt que daultres.

Il ny a aultres affaires qui ſe préſentent de par-deçà, ſi neſt que le Sr. de Grigniols meſt venu dire, que le-dict Sr. de Ruffec a

mis garniſon en ſa maiſon de Chalays : ce que je trouve bien eſtrange ; veu que ledict Sr. de Grigniols na jamais porté les armes contre Voſtre Majeſté : & y a deux ou trois mois quil vint en ceſte Ville faire le ſerment de vivre & mourir pour voſte ſervice, & denſuivre vos Edicts & commandements, seſtant retiré avec toute ſa famille en une ſienne maiſon qui eſt en ce Pays de Perigord, & y mene la vie la plus paiſible quil eſt poſſible. Il ma ſupplié très-humblement vous requerir de luy faire rendre ſadicte maiſon de Chalays, de quoy je vous fais très-humble requeſte.

Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, quil veuille maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & longue vie.

De Perigueux, le viije. de Mars 1575.

LETTRE CV.

Du Seigneur de BOURDEILLE *au Roy* HENRY *III, eſcripte le* 12 *de Mars* 1575.

SIRE,

Je vous fis une deſpeſche le huictieſme

de ce mois, par laquelle je vous faiſois entendre les affaires qui ſe préſentoient en ce Pays, & comme le Seigneur de Ruffec eſtoit venu du coſté de Bourdelois, pour aller aſſiéger Caſtillon. Mais depuis il a mandé, quil sen retourneroit en Xainctonge, pour lever le ſiege, que la Nouë a mis devant Mornac. Incontinent quil a eſté hors de ce Pays, Langoyran & Monguyon ont repaſſé la Dordoigne, pour venir en çà avec leurs forces, quon eſtime à deux mille hommes, tant de cheval que de pied, & veulent attaquer quelques Chaſteaux qui ſont entre icy & Bergerac; ce que je ne peux empeſcher, veu que le peu de forces que j'ay, & principalement de Cavallerie, nayant que cinquante Chevaulx-légers mal montez & équippez : & y a trois mois que je les ay entretenus le mieulx que jay pu, en attendant que Mr. le Mareſchal de Montluc me donnaſt moyen de leur payer une monſtre ſur les deniers des tailles que vous luy avez ordonné pour ſubvenir aux beſoings, comme je luy ay eſcript, & nen ay eu encore de reſponſes. Je ſeray contraint de leur bailler congé; car ils mont dit réſolument, que, sils nont de largent, ils ſe retireront.

Jay demandé au-dict Seigneur Mareſchal une Compagnie de Gendarmes; & en lieu de cela, il ma envoyé quatre enſeignes de gens de pied, qui nont eſté payez il y a ſix mois:

& y a ung mois quils ſont en ce Pays, mangeant le pauvre peuple ſans y ſervir de rien. Tellement que je ſuis contraint de les renvoyer, voyant que ce pauvre peuple eſt ſi ruyné, quil nen peut plus.

Jay entendu que le Comte de Martinengue sen vient en ce Pays avec quinze ou vingt Enſeignes de gens de pied, & quil eſt desjà à St. Léonard près Limoges. Ceſt aſſez pour achever de ruyner ce pauvre Pays, comme on en a faict de meſme en Xainctonge, ſans mettre rien à effect pour le bien de voſtre ſervice : & crains bien que vous aurez aſſez daffaires en toute la Guyenne, ſi vous ny mettez ordre, pour beaucoup de menées qui s'y braſſent, & pour aultre denvoyer un Grand pour commander en ce Pays. Mais pour le plus expédient, je vous ſupplye treſhumblement, SIRE, de faire la paix, & avoir pitié de voſtre pauvre peuple, qui eſt au déſeſpoir. On fait courir le bruit que Mr. le Mareſchal Damville sen vient à Montauban. Voilà toutes les affaires qui ſe préſentent pour ceſte heure en ce Pays.

Quant aux miennes particulieres, je ſupplie très humblement Vos Majeſtez ne trouver point maulvais ſi je vous en parle; car la néceſſité my contraint, dautant quil y a un an entier que je ſuis icy en grands fraix & miſes, ſans avoir eſtat ny demy, ayant deſpendu

deſpendu tout ce que jay pu trouver ſur mon bien, tant pour les aſſemblées que jay fait pluſieurs fois de la Nobleſſe de ce Pays, que pour les voyages que jay dreſſez devers Vos Majeſtez. Il y a ung Office de Lieutenant particulier de ceſte Ville qui sen va vacquant. Il vous plaira me le donner en payement des fraix que jay faits. Je penſe bien quil y en a qui le vous ont demandé pour don gratuït. Quant à moy, je ne le veux pas en ceſte façon, ſi-non en récompenſe de ce que jay deſpendu icy pour voſtre ſervice, s'il vous plaiſt de me le donner. Ce ſera tousjours augmenter le bon vouloir que jay de deſpendre le reſte du mien pour vous faire très-humble ſervice que je feray auſſi bon cœur que je prie le Créateur, SIRE, quil veuille maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & longue vie.

De Perigueux ce xij^e. de Mars 1575.

LETTRE CVI.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere eſcripte le* 12 *de Mars* 1575.

MADAME,

Vous voyrez par la Lettre que jeſcrips au Roy en quel eſtat ſont les affaires de par-deçà pour ſon ſervice, qui eſt la cauſe que je ne vous en feray plus long diſcours.

Vous ſçaurez, MADAME, qu'il y a plus dung an que je ſuis en ceſte Ville à mes deſpens, & que jay mis beaucoup d'argent extraordinairement, tant pour les aſſemblées que jay ſouvent faites de la Nobleſſe de ce Pays, que pour aultres affaires, concernant le ſervice de Vos Majeſtez, comment je vous feray plus clairement entendre quand jauray cet honneur deſtre auprès de vous.

Cependant je vous avertis quil y a ung Office de Lieutenant particulier de ceſte Ville, qui s'en va vacquant par la mort de Merlé: vous ſuppliant très-humblement, MADAME, de me le faire donner en récompenſe des fraix & miſes extraordinaires que jay faits pour le ſervice de Vos Majeſtez. Et sil vous

plaiſt de me le faire donner, il ſera tous-jours deſdié avec le reſte de tous mes moyens pour eſtre employé à vous faire très-humble ſervice. Je crains bien quil y en ait daultres qui le ſont allez demander; mais je maſſeure que je lauray, ſi vous voulez. Et je ne le demande point pour don gratuit.

Sur ce, je prie le Créateur, MADAME, vous maintenir voſtre grandeur en bonne proſpérité très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xije. de Mars 1575.

LETTRE CVII.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Roy* HENRY *III, envoyée par la Beylie, le* 22 *de Mars* 1575.

SIRE,

Toutes fois & quantes que les occaſions ſe préſentent pour vous faire entendre les affaires qui ſe paſſent de par-decà concernant voſtre ſervice, je ne veux faillir de vous en advertir, meſme par ce préſent porteur, lequel jenvoye par-devers Vos Majeſtez en diligence, pour vous faire ſçavoir comment Langoyran, Monguyon, Vivans, & Oros,

ſont aſſemblez avec le plus de forces qu'ils ont pu, & ont paſſé la Riviere de Dordoigne, & leur rendez-vous eſt aujourd'huy à Saligniac, là où ſe doivent trouver pluſieurs Gentils-Hommes de Limoſin, & aultres Pays, & de bien grands, comme vous ſçavez; & font eſtat deſtre tous enſemble quatre mille hommes, tant de cheval, que de pied, dont il y en aura de cinq à ſix bons chevaulx; & font bruit daller combattre le Comte Martinengue, qui a ſept ou huict cents Harquebuſiers, & ſont à deux lieues lung de lautre, tellement quil a eſté contraint de ſe retirer à l'Abbaye de Teruſſon, qui a un paſſage ſur la Vezere en mon Gouvernement. Incontinent, jay envoyé un Gentil-Homme devers luy, pour luy offrir tous mes moyens.

Quant aux forces, SIRE, vous ſçavez que je nen ay point. Toutesfois, jay envoyé devers Meſſieurs de la Vauguyon, des Cars, & de Ruffec, & les prie de amaſſer leurs forces, & de nous joindre, affin dobvier aux deſſeins des ennemis. Si eſt-ce que je crains bien avant que nous ſoyons aſſemblez, quil advienne quelque deſaſtre au-dict Comte Martinengue. Mais ſi vous euſſiez bien conſidéré mes advertiſſements, ce pauvre Pays ne ſeroit pas réduict en l'extreſmité que je le voys; vous aſſeurant quil eſt très-néceſſaire que vous y mettiez ordre en brief, & de nous envoyer Monſieur de Montpencier,

ou quelque aultre Prince, pour nous commander, ny voyant remede plus commode pour le bien de voſtre ſervice; car il trouvera force Nobleſſe, qui ne deſirera aultre choſe queſtre employée pour voſtre ſervice, leſquels ſe voyans expoſez en ſi grands dangers, & ſans aulcungs ſecours, ſe refroidiront & conviendront avec les ennemis, qui ne peut eſtre que au grand préjudice de voſtredict Eſtat. Et après avoir donné une venuë aux trouppes du-dict Martinengue, ils sen vont trouver le Mareſchal Damville, & me ſemble quils veulent faire de deux choſes lune. Ceſt quaprès avoir aſſemblé toutes leurs forces, ils veulent attaquer quelque Place en ce Pays, ou bien sen aller trouver leurs Reyſtres; car ils saſſeurent den avoir.

SIRE, la-dicte commiſſion quil vous a pleu menvoyer pour la ſolde des ſix cents hommes eſtablis pour la garniſon de ce Pays pour le temps & eſpace de quatre mois, qui expirent à la fin du mois d'Apvril prochain, il vous plaira la renouveller, ou bien me donner aultre moyen ſur les deniers quon leve en ceſte Ville : car je vous aſſeure que le pauvre peuple nen peut plus; & me trouve bien empeſché quand ce vient à payer leſdictes garniſons. Javois levé cinquante Chevaulx-légiers, qui eſtoient très-néceſſaires pour la garde du Pays, & vous ay ſouvent mandé de me donner moyen de les entretenir.

Sur-quoy il vous a pleu me commander de madreſſer au Seigneur Mareſchal de Montluc, parce que luy avez donné les deniers des Tailles de ce Pays pour ſubvenir aux affaires de la guerre : ce que jay fait ; mais il ne ma fait aulcune reſponſe. Mais en lieu de cela, il ma envoyé quatre Enſeignes de gens de pied, qui ont demeuré en ce Pays ſix ou ſept ſepmaines : tellement que jay eſté contraint de les congédier, pour navoir moyen de les entretenir, & auſſi les Chevaulx-légiers.

Le-dict Sieur Mareſchal a envoyé un Controlleur des Guerres devers Voſtre Majeſté pour vous faire entendre bien amplement ſa déclaration. Il vous plaira conſidérer en quelle extreſmité je ſuis de par deçà, comme jay eſté il y a ung an. Et ſi de fortune il vient quelque accident en ce Pays, je vous ſupplie très-humblement, SIRE, ne penſer que ce ſoit en ma faulte. Car de moy je neſpargneray vie ny biens, pour vous faire connoiſtre le zelle que jay à voſtre ſervice.

Incontinent que jay eſté adverti des aſſemblées des ennemis, jay adverty Meſſieurs de la Vauguyon, des Cars, & de Ruffec, & les ay prié de nous joindre enſemble, affin de ſecourir le-dict Seigneur Comte de Martinengue de tout ce quil nous ſera poſſible. Et maſſeure tant deux, quils neſpargneront rien en ceſt affaire.

SIRE, je vous ay cy-devant adverty de la mort du feu Lieutenant particulier en ce Siege, après laquelle je fis assembler les Gens du Roy & Présidiaulx de cette Ville, ensemble les Maire & Consuls dycelle, & pour la pluspart des voix en y eut trois entre aultres nommez, comme est contenu par le procès-verbal là-dessus faict, que jay envoyé à Monsieur vostre Chancellier, luy donnant par mesme moyen advertissement, comme je fais à Vostre Majesté, combien Maistre Guillaume Gravier, Advocat ancien au-dict Siege Présidial, sont plus de vingt ans, avec grand honneur & réputation, nayt esté nommé par si grand nombre que les aultres, toutesfois, pour sa preudhommie & valeur, je vous responds, SIRE, que je nen connois & sçache ung seul plus capable & suffisant pour vous faire service en ceste Charge. Il est fort homme de bien & affectionné à vostre service, auquel je lay employé & employe ordinairement. Je vous supplie doncques, quil soit préféré à tout aultre; vous asseurant de tout ce que je puis de sa-dicte valeur & intégrité. Monsieur de Neufvic, & aultres Gentils-Hommes de ce Pays de vostre suite, vous en rendront certain & pareil tesmoignage.

Le Seigneur de la Vauguyon ma envoyé le Seigneur de la Roudaraye, me dire quil sen vient, avec toutes les forces quil peut, me trouver; vous asseurant, SIRE, quil nest

point pareſſeux à monter à cheval, quand quelquun luy mande pour voſtre ſervice : & ſi Monſieur de Ruffec vient, ou nous envoye de ſes forces, vous oyrez dire avant quil ſoit long-temps, que nous nous ſerons bien battus. Jay pareillement adverty le Seigneur Comte de Ventadour, lequel ma mandé quil employera toutes ſes forces & moyens pour obvier aux deſſeins des ennemis, & que sil eſt beſoing, il ſe viendra joindre à nous. A ce que je puis voir & ouyr dire, il a bonne volonté à voſtre ſervice ; vous aſſeurant, SIRE, que les principaux Seigneurs de ce Pays, tant de-çà que de-là la Dordoigne, ſont fort affectionnez à voſtre ſervice, pour lequel il vous plaira me commander, & ſerez obéy dauſſi bon cœur, que je prie le Créateur, SIRE, quil veuille maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue & très heureuſe vie.

De Perigueux, le xxij^e. de Mars 1575.

LETTRE CVIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere eſcripte le* 22 *de Mars* 1575.

MADAME,

Jenvoye ce Gentil-Homme préſent porteur devers Vos Majeſtez, pour vous faire entendre les affaires de ce Pays, qui vont fort mal, comme vous pourrez voir par la Lettre que jeſcrips à Sa-dicte Majeſté; & ſi ny mettez ordre de bonne heure, je vois ce Pays icy en danger deſtre perdu. Il y a long-temps, MADAME, que jay prévenu tout cecy, vous en ayant adverty ſouventesfois, tant du vivant du feu Roy, que de ceſtuy-cy. A ceſte cauſe, je vous ſupplie très-humblement y mettre quelque bon remede. Quant à moy, je ne puis obvier aux deſſeins des ennemis, veu le peu de forces & moyens que jay: ayant demeuré icy ung an, ſans aulcune ayde que de mes amys & de mon bien, à quoy je ne puis plus fournir.

Je vous ay cy-devant adverty de la mort du Lieutenant de ceſte Ville. Si vous mettez ſon eſtat en finance, je vous ſupplieray très-humblement en faire pourvoir Guillau-

me Gravier, qui eſt Advocat en ceſte Ville, il y a vingt ans, homme de bien & d'honneur, & dung grand ſçavoir, me ſervant ordinairement de ſon conſeil pour le ſervice de Vos Majeſtez : vous aſſeurant, MADAME, que sil neſtoit point tel, je ne vous le manderois pas.

Vous adviſerez ce qu'il vous plaira me commander pour voſtre ſervice, & ſerez obéye de poinct en poinct fort fidellement. Sur ce je prieray le Créateur, MADAME, vous maintenir voſtre grandeur en bonne proſpérité très-longue & heureuſe.

De Perigueux ce xxij^e. de Mars 1575.

LETTRE CIX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Duc* D'ALENÇON, *eſcripte le* 22 *de Mars* 1575.

MONSEIGNEUR,

Envoyant le Gentil-Homme préſent porteur, que bien connoiſſez, devers le Roy, pour les affaires qui ſe préſentent en ce Pays pour ſon ſervice, comme vous pourrez voir par la Lettre que jeſcrips à Sa Majeſté, &

comme auſſi ce dict porteur vous dira, pour la ſuffiſance duquel je ne vous feray plus long diſcours, ſi non que ſi vous meuſſiez tant aymé comme je vous ayme & honore, & que mon ſervice vous euſt eſté agréable auprès de voſtre perſonne, il y a long-temps que vous euſſiez pu trouver moyen d'obtenir mon congé : vous aſſeurant, MONSEIGNEUR, que naurez jamais ung plus fidele & affectionné ſerviteur que moy, ny qui de meilleur cœur ſacrifia ſa vie pour voſtre ſervice. Et, attendant que je le vous faſſe connoiſtre par effet quand jauray ceſt honneur deſtre commandé de vous, je vous ſupplieray très-humblement de le croire, & vous en aſſeurer. Sur ce je prieray le Créateur, MONSEIGNEUR, maintenir voſtre grandeur en bonne proſpérité très-longue & heureuſe vie.

De Perigueux, ce xxije. Mars 1575.

LETTRE CX.

Du Roy HENRY *III, au Seigneur* DE BOURDEILLE, *eſcripte le 7 de Mars* 1575.

MR. DE BOURDEILLE,

Jay entendu, tant par les deux Lettres que mavez eſcriptes des jx & xj^e. du paſſé, que par ce que le Sr. de Perigord ma rapporté de voſtre part, tous les advertiſſements que vous me donnez, & les deſſeins & délibérations des Rebelles, & le doubte auquel vous eſtes que la Nouë ne ſe veuille joindre avec Langoyran & aultres qui ſont en Perigord, craignant queſtans tous enſemble ils ne vouluſſent ſurprendre quelque Place d'importance de mon Pays de-là, comme il eſt bien ayſé & facile à préſumer, sil ne leur eſtoit par vous, & ceux qui ont pareille volonté, donné empeſchement. Mais je maſſeure tant de voſtre fidélité & vigillance, avec le zelle duquel je ſçay que tous les Gentils-Hommes de vos quartiers ſont pouſſez en ce qui regarde mon ſervice, que vous aſſiſterez les Srs. de la Vauguyon & des Cars, & encore quand ſeroit beſoing, des Compa-

gnies que le Sr. de Ruffec a auprès de luy, quil ne fault aulcunement craindre leſdicts ennemis, leſquels, ſentans telles forces près deux, ils sen garderont bien den approcher. Toutesfois, vous ſçavez quen ce temps icy, il eſt plus de beſoing que jamais de ſe tenir ſur ſes gardes. A quoy je ſçay que vous ſçavez très-bien pourvoir, & que vous aurez telle & parfaicte intelligence avec tous ceux que vous ſçaurez meſtre affectionnez, que vous en ſerez ſecouru & aydé lors quil en ſeroit de beſoing, & tellement ſecondé, quil nen adviendra aulcun inconvénient.

Jay trouvé bon que vous ayez retenu auprès de vous le fils du Sr. d'Aubeterre, & du teſmoignage que vous me rendez de ſon affection à mon ſervice, lequel je ſuis d'advis que vous mainteniez en ceſte dévotion, & laſſeurer ſe préſentant l'occaſion, jadviſeray de faire pour luy, & reconnoiſtray ſes ſervices ſelon que je verray le mériter. Comme enſemble jay contentement du bon debvoir que tient le Sr. de Beauregard pour empeſcher & rompre formellement les deſſeins de ces Rebelles, & soppoſer à toutes leurs malicieuſes entrepriſes, auquel jeſcrips préſentement affin de le faire continuer, & luy augmenter ceſte bonne volonté quil a au bien de mes affaires & ſervice.

Et pour voſtre particulier, vous vous pouvez aſſeurer, que jauray telle ſouvenance de

que nous demeurions ſi long-temps à nous aſſembler, (ce qui ne ſe peut faire ſans longueur, pour ce que la pluſpart des Gentils-Hommes ſont de loing), il seſt hazardé de parachever ſon voyage; & les ennemis ont roûlé quatre ou cinq jours icy autour, voulant temporiſer en ce Pays, pour vivre ſeulement & ramaſſer leurs amis & confédérez; & font eſtat de faire dans le douzieſme de ce mois une armée de quinze ou dix-huict cents chevaux & ſept ou huict mille Harquebuſiers, parce que le Viſcomte de Gourdon, la Nouë, Seviguar, Vivans, & aultres, ſe veulent joindre à eux, qui les renforceront de beaucoup: & ſuis adverty quils ont entreprinſe ſur les Villes & forteresſes de ce Pays, & taſchent à ſurprendre quelque choſe sils peuvent; mais voyant que vos forces sapprochent, ils ſe ſont retirez devers Bergerac, & paſſent de-là la Dordoigne pour saſſembler.

Quant au Sr. Mareſchal de Montluc, je lay adverty de tout par deux fois, & lay ſupplié de ſe mettre en campagne; mais il ma fait reſponſe quil na point de Cavallerie, ayant eſté contraint de les congédier, parce quil y a deux ans quils nont receu un ſeul denier. Je luy ay encore fait une aultre recharge, par laquelle je luy ay mandé comment lesdicts Srs. de la Vauguyon, des Cars, de Pompadour, & moy avions délibéré de nous

joindre; & que sil vouloit venir, il trouveroit en nous toute obéyſſance & ſervitude. Jen ay autant mandé au Sr. de Biron, lequel ma eſcript, quil fait acheminer ſa Compagnie, pour nous venir trouver, & quil eſt néceſſaire que tous vos bons ſerviteurs saſſemblent, pour soppoſer aux deſſeins des ennemis : vous aſſeurant quils ont de grandes entreprinſes. Par-quoy je vous ſupplieray très-humblement, SIRE, dy vouloir penſer; car je crains bien quil nous advienne de grands affaires, ſi en brief Voſtre Majeſté ny met remede : maſſeurant quil y a beaucoup de gens en voſtre Pays de Guyenne, qui callent voyle, voyant le peu de cas que vous faites de voſtre Guyenne. Quant à moy, je dis bien, que ce qui cauſe tant de longueur en cecy, eſt leſpérance que vous avez de faire une bonne paix.

A ce que je puis entendre, les-dicts ennemis veulent faire comme fit le feu Admiral, qui eſt daſſembler tout ce quils pourront en ce Pays, pour saller joindre au Prince de Condé ſur la fin de May; & cependant veulent ravager ce Pays icy, & forcer quelque Place sils peuvent. Mais pour obvier à tout cela, il me ſemble quil ny a meilleur moyen, que de nous envoyer un grand Seigneur de par-deçà, pour nous commander à tous; car vos forces ſont aſſez baſtantes pour les combattre. Le-dict Sieur de Ruffec nous envoye

les Reyſtres, avec le Régiment de Brichanteau. Voilà tout ce qui ſe paſſe de par-deçà pour le préſent. Incontinent que nous ſerons enſemble, je vous feray entendre noſtre réſolution.

Javois envoyé devers voſtre Majeſté demander l'eſtat de Lieutenant particulier de ce Siege, en récompenſe des fraix que je fais icy pour voſtre ſervice. Je ne ſçay ſi le m'avez donné, ſi non je vous aſſeure que je ny puis plus ſatisfaire. Le cœur y eſt fort bon, & ne manquera jamais en choſe qui touche voſtre ſervice; mais les moyens en ſont allez. Car comme vous ſçavez très-bien, deſpuis le commencement de toutes ces guerres civiles, jay tousjours ſervy à mes deſpens. Vous ſuppliant très-humblement y avoir quelque eſgard.

Je vous priois auſſi que Gravier, qui eſt Advocat au dict Siege, fuſt préféré au dict eſtat Lieutenant particulier, en payant finance; vous aſſeurant quil eſt fort homme de bien & de grand ſçavoir, comme le Sr. de Neufvic vous teſmoignera. Quant au faict d'Aubeterre, dont il vous pleuſt nous eſcripre derniérement que je vous portiſſe ce qui ſeroit néceſſaire pour la garniſon du dict lieu, quand jirois devers Voſtre Majeſté. Mais parceque je ny puis aller ſi-toſt que je vouldrois bien, je vous envoye les Mémoires bien amples, quil vous plaira monſtrer à voſ-

tre Conſeil, ſçavoir sil eſt néceſſaire que jaye Lettres Patentes pour la garde du dict Chaſteau, & payement de la garniſon dycelluy; car autrement, on ne me le veult donner: & vous ſçavez de quelle importance eſt ledict Chaſteau, tant pour le bien de voſtre ſervice que du Pays.

Le Sr. de Raſtigniac vous fait reſponſe à la Lettre quil vous a pleu luy eſcripre, & ma aſſeuré quil ſe continuera tousjours en voſtre ſervice. Sur ce, je prieray le Créateur, SIRE, quil maintienne voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & très-longue vie.

De Perigueux, ce xxixe. jour de Mars 1575.

LETTRE CXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE au Roy HENRY III, envoyée par le Sr. de la Sayete, le . . . . . .

SIRE,

Selon l'advertiſſement que jay fait aux Srs. de la Vauguyon, des Cars, & de Pompa-

dour, leur faiſant entendre que le Viſcomte de Thurenne seſlevoit pour ſe joindre à Langoyran & aultres de la Religion, comme il a fait, & les priois daſſembler le plus de leurs amis quils pourroient, pour obvier à leurs deſſeins; ce quils ont fait, & me ſont venus trouver avec une belle trouppe de Gentils-Hommes volontaires : & puis dire que je nen ay jamais veu une telle, pour eſtre levée ſi ſoudainement; deſirant tous enſemble de faire un ſervice à Voſtre Majeſté.

Le Seigneur de Ruffec a envoyé les Reyſtres, le Régiment de Brichanteau, & les Chevaulx-légiers au Seigneur de la Vauguyon. Nous ſommes tous aſſemblez à Sainct-Aſtur, dès Jeudy dernier, & paſſé la riviere au-dict lieu, & nous ſommes tous mis en battaille près ycelle, & nous ſommes trouvez cinq cents bons Gentils-Hommes volontaires, ſans les Reyſtres, & mille ou douze cents Harquebuſiers; là-où les ſuſdicts Srs. mont tant honoré que de meſlire pour chef, eſtant en mon Gouvernement. Vos ennemis ayant ſceu noſtre délibération, que ceſtoit de les combattre, ont paſſé à Bergerac la riviere de Dordoigne, & ſont à quatre lieuës par delà ycelle, où ils attendent daultres forces. Ils ont le pont à commandement pour paſſer la-dicte riviere de Dordoigne, quand ils veulent; & de nous, nous nen avons point, ny moyen den pouvoir faire.

Jay adverty Meſſieurs le Mareſchal de Montluc, & le Sr. de Biron, pour eſtre de la partie, comme javois fait lorſque jen baillois l'advertiſſement aux ſuſdicts Srs. de Cars, de la Vanguyon, & Pompadour. Nous avons pareillement deſpeſché devers Meſſieurs de la Cour de Parlement de Bourdeaux & Monſieur de Montferrant, pour nous ayder de gens de pied, d'artillerie & d'admonition, affin de leur oſter de petits forts quils tiennent, ou les attirer au combat; pour ce que ceſte trouppe ne ſoit point inutile à voſtre ſervice, qui eſt ayſée à ſe rompre: car vous ſçavez, SIRE, que telles gens ne demandent pas à demeurer longuement aux champs ſans rien faire. Par-quoy, il vous plaira, SIRE, y donner ordre, & nous envoyer un Grand pour commander; car aultrement, je vois ce Pays perdu, parce quil y en a beaucoup qui penſent que vous ne faites plus compte de voſtre Guyenne. Et ſans ceſte aſſemblée, je penſe bien quil y en euſt eu pluſieurs qui ſe fuſſent refroidis, & neuſſent dit mot, & d'aultres qui euſſent tenu le party du-dict Viſcomte de Turenne, lequel euſt fait beaucoup de ravage. Voilà le ſervice que vous peut avoir fait ceſte aſſemblée, qui me ſemble neſtre pas peu de choſe.

Hier le-dict Sr. Mareſchal de Montluc me manda quil ſe mettoit aux champs avec cinquante ou ſoixante chevaux de la Compa-

gnie du Sr. Admiral, & celles de ſon fils & de ſon gendre, leſquelles ne ſont pas encore preſtes, & le-dict Seigneur de Clermont avec quelques forces quil a en Quercy pour nous joindre enſemble. On me mande auſſi que je faſſe ſaiſir les deniers du Taillon de mon Gouvernement; ce que jay fait, qui ne sen peut monter pour le quartier paſſé quà mille ou douze cents livres, au-lieu quon en devoit pour quartier trois mille quelques livres; mais les deniers ne peuvent eſtre levez pour la pauvreté du Pays. Quant à la Taille en ordre, elle a eſté payée en voſtre Généralité de Bourdeaux.

Je vous peux dire que les Srs. de la Vauguyon & des Cars ſont fort affectionnez à voſtre ſervice. Nous délibérons tous de trouver moyen de paſſer la riviere de Dordoigne pour les aller combattre, ſi Meſſieurs de Bourdeaux, & le Srs. de Monferrant nous en donnent la commodité; car ſans eux, nous ne pouvons rien faire.

Voilà les affaires qui ſe préſentent pour ceſte heure: & ne ſe préſentera occaſion qui mérite de vous eſcripre que je nen avertiſſe Vos Majeſtez. Et connoiſſant l'affection que le Sr. de la Sayete, Doyen de Poictiers, a à voſtre ſervice, je lay prié daller devers Voſtre Majeſté, pour vous faire entendre bien amplement tous vos dicts affaires. Il vous plaira, SIRE, commander quil ſoit payé

de ſon voyage. Quant aux Sieurs de Raſtignac, ils ſont tous trois avecques moy, avec fort bonne volonté de ſe continuer en voſtre ſervice. Sur ce, je prieray le Créateur, SIRE, qu'il maintienne voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & longue vie.

De Perigueux, ce . . . . . .

LETTRE CXIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, envoyée par le Sr. de la Sayete le. . . . . .

MADAME,

Jay prié le Seigneur de la Sayete, Doyen de Poictiers, que bien connoiſſez, daller devers Vos Majeſtez, pour vous faire entendre laſſemblée que jay faite avec les Srs. des Cars, de la Vauguyon, de Pompadour & d'Argence, que je vous puis dire navoir jamais veu une plus belle trouppe de Nobleſſe, pour avoir eſté miſe ſi-toſt enſemble; car nous ſommes bien cinq cents Gentils-Hommes tous de bonne volonté & preſts pour semployer pour voſtre ſervice : vous aſſeurant, MADAME, que la dicte aſſemblée

na pas eſté inutile au ſervice de Voſtre Majeſtez; car quand ne ſeroit quavoir rompu les deſſeins de vos ennemis, & empeſcher que le Viſcomte de Turenne ne leur menaſt tant de gens quil euſt fait, me ſemble que cela neſt pas peu de choſe. Et ſi nous avions quelque Grand pour nous commander en ce Pays, vos affaires ſe porteroient mieulx quils ne font : & crains bien que ces Pays sen vont perdus, ſi on nen tient aultre compte, pour des raiſons que jeſcrips amplement au Roy, comme vous pourrez voir. Par-quoy, MADAME, il vous plaira y mettre ordre, & auſſi faire payer le voyage du Sr. de la Sayete. Je vous ramenteray icy, que le Sr. de la Vauguyon eſt bien fort affectionné, & prend beaucoup de peyne au ſervice de Vos Majeſtez, combien il aye peu d'occaſion de sy affectionner tant. Je ne fauldray vous advertir de tout ce qui ſe paſſera & adviendra touchant les affaires de voſtre ſervice. Sur ce je prieray le Créateur, MADAME, vous maintenir voſtre grandeur en toute proſpérité très-longue, & très-heureuſe vie.

De Perigueux, ce . . . . . .

LETTRE

LETTRE CXIV.

Du Roy HENRY *III, au Seigneur* DE BOURDEILLE, *envoyée par la Beylie, le* 31 *de Mars* 1575.

MR. DE BOURDEILLE,

Jay veu bien particuliérement les advis que vous me donnez des deſſeins & délibérations daulcuns mes ennemis & rebelles, qui ſont du coſté de de-là, enſemble de leurs forces, & le deſir quils avoient dattaquer & ſurprendre, sil leur eſtoit poſſib'e, le Comte Martinengue. Mais je maſſeure tant de la dévotion que vous avez à mon ſervice, & à la conſervation de ceux que vous connoiſſez meſtre fideles & affectionnez, comme il eſt, que vous aurez employé tous les moyens que vous aurez eu pour le ſecourir, & que vous aurez eſté aſſiſté des Sieurs de la Vauguyon & des Cars, comme vous meſcripvez les en avoir advertis.

Et dautant quil eſt néceſſaire pour le bien & utilité de mon ſervice, & la conſervation de mon pauvre peuple, de pourvoir & remédier aux entrepriſes que les-dicts rebelles pourroient faire au préjudice de mon-dict ſervice, meſme à préſent que le Viſcomte

de Thurenne eſt joinct avec eux, jay adviſé de vous eſcripre expreſſément la préſente, pour vous prier, Monſieur de Bourdeille, en continuant la meſme fidélité & affection que vous avez tousjours eue à l'augmentation & grandeur de ceſte Couronne & de mes bons & loyaulx ſubjects, vouloir le plus promptement & diligemment quil vous ſera poſſible, aſſembler le plus de forces que vous pourrez, pour avec celles que les-dict Srs. de la Vauguyon & des Cars pourront auſſi avoir de leur coſté, vous acheminer incontinent avec eux droit à la Ville de Marteil, où lon ma adverty que le-dict Viſcomte seſtoit retiré avec toutes ſes trouppes; & tous enſemble, avec mon couſin le Mareſchal de Montluc, les Srs. de Biron & de Ruffec, auſquels jeſcrips auſſi préſentement, le combattre, & deffaire, & tailler en pieces tous ceux qui ſe trouveront avec luy, & le prendre priſonnier ſi faire ſe peut : eſpérant que l'exécution en ſera telle que je la deſire, & qui eſt requis pour le bien de mes affaires.

Vous voulant auſſi bien advertir, que le Sieur de Ruffec ma eſcript, que dautant que le Chaſteau d'Aubeterre eſt de grande importance, & que nonobſtant que vous y ayez mis un Gentil-Homme pour le garder, duquel je maſſeure que vous avez entiere confiance, & que vous ne luy en auriez donné

la charge ſans eſtre bien aſſeuré de ſa fidélité; néantmoins, parce que ceſt dans ſon Gouvernement, & que jay ordonné que chaſcun me reſpondra de tous ceux quils auront commis ès Places qui ſont de leur charge, je ſuis d'advis que vous mettiez hors tout doulcement celuy qui eſt à préſent, & le remettre ès mains du-dict Sr. de Ruffec, pour y commettre tel quil verra bon eſtre, & duquel il ſe rendra reſponſable; ainſi que de voſtre part vous adviſerez den faire le ſemblable à tous les lieux & places dont je vous ay donné la charge, affin que toutes choſes ſoient ſi bien eſtablies dun coſté & daultre, quil nen puiſſe advenir inconvénient.

Ne me reſtant plus à vous faire reſponſe que ſur deux poincts dont vous me requerez par voſtre Lettre, qui eſt pour réformer voſtre commiſſion, & pour gratifier en voſtre faveur celluy dont vous meſcripvez pour l'Office de Lieutenant particulier au Siege de Perigueux, à quoy jadviſeray de vous ſatisfaire, enſorte que vous aurez occaſion de vous contenter. Et ſur ce je prieray le Créateur vous avoir, Monſieur de Bourdeille, en ſa ſaincte & digne garde.

Ecript à Paris, le xxxje. jour de Mars 1575.

Ainſin ſigné HENRY.

Et plus-bas, FIZES.

LETTRE CXV.

Du Roy HENRY *III, au Seigneur de* BOURDEILLE, *eſcripte le* 23 *d'Avril, & receue le* 4 *de May* 1575.

MR. DE BOURDEILLE,

Vous mavez rendu tant de ſuffiſantes preuves de l'affection que vous portez à mon ſervice, quen toutes occaſions je me ſens aſſeuré que vous vous y employerez de tout voſtre pouvoir. Qui ſera que maintenant je ne vous feray longue Lettre pour vous prier de tenir la main, & vous employer, pour que l'aſſemblée, qui seſt faicte par de-là de tant de gens de bien, ne ſe rompe ſans faire quelque bon effect, & que, pour le moins, ſi le Viſcomte de Thurenne ne ſe peut combattre comme je le deſire, vous adviſiez dailleurs à faire quelque aultre entreprinſe digne dune ſi belle aſſemblée. Priant Dieu, Monſieur de Bourdeille, vous avoir en ſa garde.

Eſcript à Paris, le xxiij^e. d'Apvril 1575.

Signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Et à la Subſcription :

A Monſieur de Bourdeille, Chevallier de mon Ordre, Conſeiller en mon Conſeil privé, & Séneſchal de Perigueux.

LETTRE CXVI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRI III, *envoyée par le Scindic, le* 29 *de May* 1575.

SIRE,

Je vous eſcripvis par le Doyen de Poictiers comment le Sr. de Raſtigniac & ſes freres eſtoient venus avec moy à ceſte aſſemblée que jay faite, bien accompagnés pour semployer à voſtre ſervice; & cependant un Preſtre, qui prétend quelque droit en l'Abbaye de la Chaſtre, seſt emparé de la-dicte Abbaye à la faveur des Peyraux, dans laquelle eſtoient tous les meubles & vivres dudict Sr. de Raſtigniac, leſquels le-dict Preſtre seſt appropriez, & mis la femme du-dict Sr. de Raſtigniac hors de la dicte Abbaye, leſquels meubles & vivres il eſtime de quinze à vingt mille livres, ſans comprendre beau-

coup daultres meubles & vivres que les pauvres gens de-là autour avoient ſerré dans ladicte Abbaye, dans laquelle le-dict Sr. de Raſtigniac ne fuſt mis, neuſt eſté quil vous pleuſt la luy faire donner au feu Roy voſtre frere, & deſpuis vous-meſme luy en avez confirmé le don, en récompenſe des ſervices quils ont faits à Voſtre Majeſté. Auſſi la Reyne voſtre mere luy eſcripvit une Lettre, & luy manda quil gardaſt bien la-dicte Abbaye en attendant voſtre venuë : & tout le mal quil a eu en ſes biens & maiſons eſt pour eſtre fidele ſerviteur à voſtre Couronne, parce que, après la battaille, que vous gagnaſtes à Montcontour, & que vous euſtes chaſſé le reſte de l'armée de vos ennemis, ainſi quils paſſerent en ce Pays pour sen aller en Languedoc, & eſtans près de la Maiſon dudict Seigneur de Raſtigniac, il aſſembla beaucoup de ſes amis, & en deffit pluſieurs; & quelques Grands de vos ennemis de ce temps-là, qui y eſtoient lors, prindrent le-dict Sr. de Raſtigniac en hayne pour ceſte occaſion, & pour ce quil affectoit voſtre ſervice contre eux, & ont eſté cauſe du mal quil a receu en ſes biens.

Toutesfois, SIRE, pour cela il na en rien amoindry laffection quil a à voſtre ſervice, comme je le puis bien connoiſtre : car dès le commencement de ces guerres, que jay fait pluſieurs aſſemblées, il eſt tousjours preſt

des premiers avec bonne trouppe, comme la Reyne voſtre mere pourra teſmoigner ; car je luy ay eſcript pluſieurs fois le devoir que les Srs. de Raſtigniac faiſoient par-de-çà.

Toutes choſes conſidérées, SIRE, je vous ſupplie très-humblement de luy faire raiſon, & luy octroyer ce quil vous demande, tant par requeſte, que par une Lettre quil vous eſcript ; car ceſt une choſe fort raiſonnable : & il saſſeure tant de voſtre bonté, & de la promeſſe que luy avez faite, que vous luy continuerez le don de la-dicte Abbaye ; autrement, le pauvre Gentil-Homme a tout perdu, & na aulcun moyen de vous faire ſervice. Vous ſçavez quon dict par commun proverbe, qui perd le ſien perd le ſens ; & nous ſommes en un temps que nous ne ſommes gueres ſages. Et ſa partie eſt de ſi bas eſtat, que luy ny les ſiens ne firent jamais ſervice à voſtre Couronne ; & au contraire, le-dict Sr. de Raſtigniac & ſes freres ſont gens de Maiſon, & ont moyen de vous faire ſervice : & ſi vous luy continuez ce don, vous ferez connoiſtre à un chaſcun le deſir quavez de gratifier vos bons ſerviteurs. Parquoy je prie très humblement Voſtre Majeſté, que ſa requeſte ſoit interinée en ma faveur. Il ma auſſi dit que vous eſtant devant la Rochelle luy deffendiſtes de ne demander rien au Peyraux, qui eſt lune de ſes parties,

à quoy il vous reſpondit quil obéyroit; & que le-dict Peyraux eſtoit party le jour que le-dict Comte Mongommery arriva là.

Il vous plaira mander en brief voſtre volonté, affin dobvier aux querelles qui sen pourroient enſuivre à lever les fruicts de la-dicte Abbaye ceſte année. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, quil maintienne voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & très-longue vie.

De Perigueux, ce xjx^e. de May 1575.

LETTRE CXVII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, eſcripte le* 29 *de May* 1575.

MADAME,

Je vous ay mandé pluſieurs fois, & au feu Roy, la continuation que le Sr. de Raſtigniac & ſes freres font à voſtre ſervice durant ces guerres, mayant tousjours accompagné avec une belle trouppe quand je leur ay mandé : & meſme à la derniere aſſemblée que jay faite, eux eſtant avec moy pour voſ-

tre ſervice, celluy qui prétend droit en l'Abbaye de la Chaſtre, ſen alla de nuict dans la-dicte Abbaye avec certain nombre de ſoldats en armes, & auroit mis hors dycelle la femme & famille du-dict Sr. de Raſtigniac & prins tous les vivres & meubles quil avoit en la-dicte Abbaye, quil eſtime de quinze à vingt mille livres.

Il avoit pleu à Voſtre Majeſté de luy eſcripre & commander, après la mort du feu Roy voſtre fils, quil ſe miſt dans la-dicte Abbaye, & quil la gardaſt bien en attendant la venuë du Roy, ce quil fit. Et auſſi le feu Roy la luy avoit donnée, & ceſtuy-cy la luy a confirmée. Vous ſuppliant très-humblement, MADAME, luy vouloir faire continuer ledict don en ma faveur, & luy faire octroyer ſa requeſte qui eſt très-raiſonnable. Et en ce faiſant, vous ferez connoiſtre le deſir quavez de gratifier vos bons ſerviteurs, meſme ceux qui ne fleſchiſſent point, comme je maſſeure de ceux-là. Et tous les maulx quils ont eu en leurs biens, ſont advenus pour eſtre fideles ſerviteurs à la Couronne.

Jen eſcrips plus amplement au Roy, comme vous pourrez voir, & auſſi comme lon vous fera bien au long entendre. Par-quoy je ſupplie très-humblement Voſtre Majeſté encore un coup de luy faire octroyer ſa requeſte en ma faveur. Sur ce, je prieray le Créateur, MADAME, quil maintienne voſ-

tre grandeur en toute profpérité très-heureuſe & très-longue vie.

De Perigueux, ce xxjx^e. de May 1575.

LETTRE CXVIII.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le Scindic, le* 29 *de May* 1575.

SIRE,

Je vous fis une deſpeſche derniérement par le Sr. de la Sayette, Doyen de Poictiers; par laquelle vous avez pu entendre la belle aſſemblée que j'avois faite en ce Pays avec Meſſieurs des Cars, de la Vauguyon, & Pompadour, & la grande Nobleſſe que nous avions miſe enſemble, avec délibération de paſſer la Dordoigne, pour ſuivre le Viſcomte de Thurenne & ſes trouppes; ce que nous fiſmes, & le contraigniſmes de ſe retirer vers Montauban, où il a eu la petite-vérole, & veut aller trouver le Mareſchal Damville en Languedoc; & nous alliſmes trouver le Sr. Mareſchal de Montluc à Mouchard en Agenois, où pareillement eſtoit le Sr. de Biron & pluſieurs aultres Seigneurs, là où

tous enſemble priaſmes le Seigneur de Pompadour daller devers Voſtre Majeſté, pour vous faire entendre la délibération qui fut faicte-là entre nous. Je penſe quil vous aura fait entendre le tout bien au long.

Le-dict Sieur de la Vauguyon & moy nous en retournaſmes, & penſions laiſſer le régiment de Brichanteau, la Cavallerie légere, & les Reyſtres, de de-là la Dordoigne: mais ils nont jamais voulu demeurer, voyant quils navoient moyen davoir des vivres, & que perſonne nen vouloit donner; meſme que Meſſieurs de Bourdeaux ne leur en pourroient fournir juſquau quinzieſme ou vingtieſme de ce mois. Queſt cauſe que nous avons paſſé de de çà la riviere de Dordoigne en meſme lieu que nous lavions paſſée, pour faire rendre aux-dicts Reyſtres le bagage quils avoient laiſſé à Libourne. Et le-dict Sr. de la Vauguyon, qui conduiſoit les-dicts Reyſtres, pria le Baron de Valhiac de les prendre en ſa charge; ce quil a fait, comme le-dict Sieur de la Vauguyon vous eſcript bien amplement par un Gentil-Homme quil envoye exprès devers Voſtre Majeſté. Quant à moy, je men ſuis revenu en mon Gourvernement, ne vous ayant la-dicte aſſemblée pu ſervir daultre choſe: vous aſſeurant, SIRE, que ſi nous euſſions eu de l'artillerie & munition, nous euſſions prins beaucoup de petits forts qui ſont de de-là de la riviere de

Dordoigne. Mais je vous diray ſur cela, que je vois une grande partie de la Nobleſſe de ce Pays fort dégouſtée, pour le peu de compte que vous faites de voſtre Guyenne, & le peu d'ordre quil y a en ce Pays. Tellement que je crains bien, ſi la guerre dure davantage, que vos affaires sy porteront très-mal, à faulte denvoyer quelque grand perſonnage pour commander, comme je vous ay eſcript pluſieurs fois.

Quant au Sr. le Mareſchal de Montluc, il a une grande affection à voſtre ſervice; mais certes il neſt plus tel quon la veu, à cauſe de ſa vieilleſſe, ainſin quil dit luy-meſme. Et ſi vous nous envoyez quelque grand perſonnage, il vous plaira mander aux Seigneurs de ce Pays de laſſiſter, & vous trouverez grande Nobleſſe qui ſe mettront en campagne: & vous aſſeure que voſtre ſervice, enſemble tout le Pays en vaudra beaucoup mieulx. Jay dit au-dict Sr. Mareſchal, que javois fait lever en ce Pays cinquante Chevaulx-légers, leſquels jay entretenus l'eſpace de trois mois au mieulx que jay pu; le priant de me donner des moyens & argent pour les entretenir. Mais il ma reſpondu quil nen avoit point. A ceſte cauſe, jay congédié les-dicts Chevaulx-légers, & ſuis à préſent ſans aulcunes forces; nayant moyen dempeſcher que Langoyran faſſe la récolte de tout ce quil voudra en ce Pays.

Quant à moy, je ne puis plus faire les aſſemblées de la Nobleſſe, comme jay fait ſouventes fois deſpuis quinze mois; non pas à faulte de bonne volonté, mais à faulte de moyens. Par-quoy, SIRE, je ſupplie très-humblement Voſtre Majeſté y avoir eſgard. Et ſi de fortune il advient quelque accident en ce Pays, ne vous en prenez à moy. Il vous plaira eſcripre aux Seigneurs de ce-dict Pays, qui mont tousjours tenu compagnie, & les remercier de la bonne volonté quils ont à voſtre ſervice, en attendant que l'occaſion ſe préſente de les gratifier.

Je vous ay cy-devant mandé par le Sr. de la Beylie, comment la commiſſion des ſix cents hommes de pied, ordonnez pour la garde de ce Pays, eſtoit expirée dès la fin du paſſé; à quoy vous me fiſtes reſponſe que vous y mettriez ordre. Je ne ſcay pas que je doibs faire en cela; car avant que men ayez envoyé une, & que les deniers ſoient levez, je crains bien que les dictes garniſons me laiſſent, parce que le temps courra de plus de deux mois.

En tout ce Pays d'Agenois, il neſt que parlé du Sr. de Louſun, lequel fait bien la guerre aux ennemis, & vous eſt fort affectionné ſerviteur. Quand jay eſté icy de retour, les Régiments de Buſſy & Laverdin ſont venus en mon Gouvernement, leſquels mont monſtré une lettre que vous leur eſ-

cripvez, par laquelle vous leur commandez daller trouver le-dict Sr. Mareſchal : mais je crains bien quil ne les recepvra pas, parce que derniérement, à l'aſſemblée que nous fiſmes au-dict Mouchard, il ne voulut point recepvoir le Régiment de Brichanteau, comme le-dict Sr, de Pompadour vous aura pu dire; lequel Régiment na pas enſuivy ce que le Sr. de la Vauguyon & moy avions ordonnné, qui eſt de repaſſer l'Iſle, & aller avec les Reyſtres & Chevaulx-légiers, en attendant que les vivres & l'artillerie de Bourdeaux, fuſſent preſts, ainſin que nous doniſmes charge au Procureur-Général de voſtre Cour de Parlement au-dict Bourdeaux, qui vous eſt fort affectionné ſerviteur. Et à ce que je puis voir par une Lettre que le-dict Procureur-Général ma eſcripte, tout eſt preſt : lequel ma auſſi envoyé une copie des Lettres que le-dict Sieur Mareſchal eſcript, tant au-dict Procureur-Général que aux Srs. de Monferrant & de Gourgues, deſquelles je vous envoye une copie, par laquelle vous pouvez connoiſtre l'éloignement quon donne aux affaires de voſtre ſervice.

Deſpuis la prinſe de Luſignan, vous avez tousjours eu à la campagne environ quinze cents chevaulx, & quatre Régiments de gens de pied, qui nont de rien ſervy que de manger voſtre pauvre peuple juſquaux os, à faulte de quelque grand perſonnage, qui

commandaſt abſolument : & quand en euſſiez envoyé ung, je maſſeure que vos ennemis euſſent parlé à ce traité de paix plus doulcement quils ne font.

Jenvoye le Scindic de ce Pays devers vous, avec des inſtructions pour vous faire entendre bien au long les affaires du-dict Pays. Il ma tousjours ſuivy à ceſte derniere aſſemblée, & vous eſt fort affectionné ſerviteur. Vous ſuppliant très-humblement, SIRE, luy donner audience, & me faire reſponſe aux-dictes inſtructions, affin que jobéyſſe fidellement à vos commandements, & vous plaiſe me donner moyen de demeurer icy : aultrement je ſupplie très-humblment Voſtre Majeſté de me donner congé, affin que je vous aille baiſer les mains, & ſervir Monſieur voſtre frere moy-meſme. Vous plaiſe auſſi deſpeſcher le-dict Scindic le pluſtoſt quil ſera poſſible ; car ſa préſence ſert de beaucoup en ce Pays.

Sur ce, je prieray le Créateur, SIRE, quil vous maintienne voſtre grandeur en toute proſpérité très-heureuſe & très-longue vie.

De Perigueux, ce xxjx^e. de May 1575.

CXIX.

INSTRUCTIONS & MÉMOIRES, envoyés au Roy HENRY III, par le Scindic du Pays de Périgord, le 29 de May 1575.

FAULT remonſtrer au Roy la pauvreté de ce pauvre Pays de Périgord, ayant eſté aſſiégé des guerres civiles deſpuis quatorze ans, & meſme puis le mois de Febvrier mille cinq cent ſoixante & quatorze, & réduict à une telle pauvreté & miſere, que ſi Sa Majeſté nen a pitié & ny pourvoiſe, par quelque bon moyen, les habitants dudict Pays ſeront réduicts a quitter leurs maiſons & familles, pour navoir plus moyen y réſiſter, eſtant la pluſpart bruſlées, & renverſées, & ſaccagées, par ceux qui ont prins les armes contre ſon ſervice.

Quil luy plaiſe, en contemplation desdictes pertes & ruynes, leur remettre les Tailles, tant ordinaires, quextraordinaires, tant du paſſé que de l'année préſente.

De l'inégalité des Tailles qui ſe fait aux deſpartements qui ſe font au Conſeil privé, ſans appeller les Généraux des Finances.

Des deniers extraordinaires impoſez ſur le

Pays pour avoir commiſſion de faire rendre compte, & comment que les eſtats en furent vérifiez par Mr. le Préſident Tambonneau.

Du faict des exactions que pluſieurs perſonnes de ce Pays ont obtenu du Roy, & ſe font encore journellement.

Du faict & entretien des gens de pied ſoubs le comandement de Mr. le Séneſchal, & ſupplier Sa Majeſté dentretenir les-dictes garniſons, & oultre ce bailler cinquante Hommes d'armes pour la tuytion & deffenſe du-dict Pays.

Du faict de ceux qui ont commiſſion particuliere pour garder leurs maiſons, ſe voulant exempter de la contribution générale.

Du faict des habitants de Montravel pour eſtre faicts déclarez exempts de la ſubvention, & les contraindre & pourſuivre expreſſément.

Permiſſion du Roy pour aſſembler les Eſtats de Périgord, tant pour pourvoir aux affaires qui ſe préſentent, que pour faire rendre raiſon au Scindic de ſa charge pendant ſon adminiſtration.

Pour le rembourſement des emprunctz de l'année mille cinq cent cinquante-huict; & noublier de y comprendre ceux qui ont preſté, & nont de contracts, ains ſeulement leurs quittances du Recepveur-général Chazettes.

Dobtenir commiſſion pour eſgaller l'Eſtappe qui a eſté empruntée & advancée aux Reyſtres & aultres eſtans en l'armée commandée par Meſſieurs des Cars, la Vauguyon, Bourdeille, & Pompadour, avec authoriſation de ce qui en a eſté faict par Monſieur le Séneſchal.

Généralement de faire les pourſuites de ce qui a eſté faict cy-devant & ordonné par Meſſieurs les Deffiniteurs des Eſtats & dont il en reſte à connoiſtre la volonté du Roy.

Obtenir Lettres du Roy ſur la révocation de la ſomme de quinze cents livres demandées ſur les Villes de Périgord, & cela pour le voyage du Roy de Pologne.

Demander au Roy une Compagnie de Gens d'armes pour contenir l'ennemy; & ſupplier Sa Majeſté deſcripre à Monſieur le Mareſchal de Montluc de bailler commandement à Monſieur de Bourdeille de maintenir les garniſons néceſſaires en ce Pays des deniers des Tailles & aultres qui ont eſté ordonnez pour la guerre.

De remonſtrer au Roy comme le Lieutenant de Sarlac a impoſé ſur ſon reſſort la ſomme de dix-huict mille livres, pour récompenſer ceux qui avoient reprins la Ville de Sarlac; queſt cauſe que les deniers, revenus & aultres, ordonnez pour le faict de la guerre, ne peuvent eſtre payez. Quil plaiſe à Sa Majeſté doctroyer ſurſéance de la le-

vée de la-dicte ſomme juſques à ce que Dieu nous aura donné ſa paix, & aux habitants moyen de payer.

Et ſi la paix eſtoit faicte, ou ſe faiſoit pendant le ſéjour que le-dict Scindic fera à la Cour, faut demander commiſſion pour payer les arrérages des garniſons deſpuis que la derniere commiſſion eſt expédiée.

Dobtenir du Roy authoriſation de la levée des Chevaulx-légers du Sr. de Paillet à luy ordonnez par Monſieur le Séneſchal, & commiſſion pour impoſer ſur tout le Pays l'Eſtappe extraordinaire qui en a eſté faicte par les habitants daulcunes Paroiſſes, ſuivant la commiſſion de mon-dict Sieur le Séneſchal.

Pareillement obtenir commiſſion du Roy pour impoſer les fraix faicts par les Scindic & habitants de la Chapelle, fondez pour l'entretenement des gens de guerre, levez & mis ſus par Monſieur le Séneſchal au mois de Juillet & Aouſt dernier, & le recouvrement des Chaſteaux de Ainar & Cappel, dont les pieces ſont entre les mains de Monſieur de Villeroy.

Quil plaiſe ſur-tout à Sa Majeſté pourvoir au-dict Sr Séneſchal des moyens de recepvoir deniers & forces pour la deffenſe & conſervation du Pays, ſans le renvoyer devers Monſieur le Mareſchal de Montluc.

Par meſme moyen, deſcripre aux Srs. de

Montanès, de Carns, d'Oros, Aux, des Coutures, de Bonnes, de Raſtigniac, de Puyguilhen, &c. leſquels ont tousjours ſuivy ledict Sr. Séneſchal, & les remercier du bon vouloir quils ont à ſon ſervice, en attendant que l'occaſion ſe préſente de les reconnoiſtre par bienfaicts; & une autre Lettre générale, pour ſervir à tous les aultres Gentils-Hommes qui ont ſuivy le-dict Sr. Séneſchal, affin quils ſe contiennent plus volontairement à ſon ſervice.

Remonſtrer à Sa dicte Majeſté, que ledict Sr. Séneſchal la ſupplie très-humblement de luy donner une Compagnie de Cavallerie, affin quil empeſche que Langoyran ne faſſe la récolte en ce Pays : aultrement, quil luy plaiſe de luy bailler congé pour aller baiſer ſes mains, & ſervir Monſeigneur ſon maiſtre, veu quil a demeuré, icy quinze mois tousjours à ſes deſpens; & quil luy plaiſe deſpeſcher le-dict Scindic le pluſtoſt quil luy ſera poſſible, dautant quil eſt fort néceſſaire icy pour le bien de ſon ſervice.

LETTRE CXX.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *eſcripte le* 23 *de May* 1575.

SIRE,

Par la Lettre quil vous pleuſt meſcripre le dernier jour de Mars, par le Gentil-Homme que javois lors envoyé devers Voſtre Majeſté, vous me mandiez que le Sr. de Ruffec vous avoit eſcript, que le Chaſteau d'Aubeterre eſtoit de grande importance pour le Pays, & que je y avois mis un Gentil-Homme pour le garder.

Je croy, SIRE, quil reſvoit lors quil vous manda cela; car celuy qui eſt dans le-dict Chaſteau, sappelle Chamberlanne, lequel y a eſté mis par voſtre commandement, du temps du feu Roy: & vous peut ſouvenir que, au partir de la Rochelle, vous donniſtes charge au Comte Galiate de mener les Suiſſes, & aultres gens de pied, avec quelques canons au-dict Chaſteau d'Aubeterre, & me commandiſtes de luy aſſiſter, pour faire rendre le-dict Chaſteau le plus doulcement qu'on pourroit: ce que je fis, & allis trouver

le-dict Comte Galiate, & fiſmes tant que la Dame du-dict lieu & ſes enfants rendirent ledict Chaſteau en l'obéyſſance du Roy, & ledict Comte mit Chamberlanne dedans, avec certain nombre de ſoldats, & leur bailla commiſſion, & le-dict Chamberlanne la tousjours gardé deſpuis, faiſant vivre chaſcun de ce coſté-là en paix & tranquillité.

Et quant à moy, pour oſter beaucoup de ſoupçons, javois trouvé moyen de retirer ledict Chaſteau, ſi le feu Roy meuſt accordé ce que je luy demandois, & vous auſſi, SIRE; & dès ce temps, jay retiré le fils aiſné, Seigneur du-dict lieu avec moy, par commandement du feu Roy, lequel me manda qu'il le vouloit prendre à ſon ſervice : vous aſſeurant quil ma tousjours ſuivy à toutes ces guerres, portant les armes pour le ſervice de Voſtre Majeſté, deſirant de le continuer, & demploYer ſes biens & vie pour ceſt effect, comme je lay bien pu connoiſtre ; & a auſſi bon commencement de jeune homme quil eſt poſſible, eſpérant quil vous fera quelque bon ſervice.

Et parce que je vois quon luy fait tort en ſon bien, j'ay conſeillé à ſa mere de lenvoyer devers Voſtre Majeſté, affin quil vous faſſe entendre la bonne volonté quil a de vous faire ſervice, & vous dire bien au long ſon faict. Parquoy, SIRE, je ſupplie très-humblement Voſtre Majeſté, de le recepvoir à

voſtre ſervice, & luy faire juſtice, & que ſa requeſte, qui eſt très-raiſonnable, luy ſoit accordée. Et par ce moyen, vous ferez connoiſtre à ung chaſcun voſtre grande miſéricorde & bonté, & le deſir quavez de tretenir en leur entier les grandes Maiſons comme ceſte-là.

On vous fera entendre plus amplement ce que jay fait en cela. Il vous plaira y mettre ordre; & le pluſtoſt ſera le meilleur, pour l'importance de ce Chaſteau: & crains bien que, à ceſte levée des fruicts, il sy dreſſe des querelles.

Sur cela, je prieray le Créateur, SIRE, quil veuille maintenir voſtre authorité en toute proſpérité, vrais honneurs, & très-longue vie.

De Perigueux, ce xxiij^e. de May 1575.

LETTRE CXXI.

Du Seigneur de BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, eſcripte le* 23 *de May* 1575.

MADAME,

Il vous pourra reſſouvenir que jay ſouven-

tes fois mandé au feu Roy, & à vous, limportance du Chaſteau d'Aubeterre, & que javois trouvé moyen de le remettre entre mes mains, en moctroyant les moyens dycelluy garder, & aultres choſes que je demandois, ce qui ne me fut accordé. Toutesfois, le Sr. de Chamberlanne, auquel il a eſté donné en garde par commandement du Roy, eſtant lors Monſieur en France, la fort bien gardé, & fait vivre tout le monde en paix en ce Pays-là; & deſpuis ces guerres, jay tousjours eu le fils aiſné de la Maiſon avec moy, qui a tousjours porté les armes à tous les voyages que jay faits, ayant bonne volonté de continuer le ſervice quil doibt à Vos Majeſtez, & de rhabiller les faultes de ſes prédéceſſeurs.

Jay conſeillé à ſa mere de le vous envoyer, pour vous offrir ſon ſervice, enſemble à Sa Majeſté, & remonſtrer le tort quon luy fait en ſes biens. Par-quoy, MADAME, il vous plaira uſer de voſtre miſéricorde & bonté accouſtumée envers les pauvres veufves & orphelins comme luy, affin quil puiſſe ſe prévaloir dycelle, & luy octroyer la requeſte quil entend vous faire, qui eſt plus que raiſonnable; par le moyen de laquelle vous remettrez une des bonnes & anciennes Maiſons de ce Pays en ſon entier.

Et ſur ce, je ſupplieray le Créateur, MADAME, quil veüille maintenir voſtre grandeur

deur & authorité en toute proſpérité très-heureuſe, & très-longue vie.

De Périgueux, ce xxiij^e. de May 1575.

LETTRE CXXII.

De HENRY, *Roy de Navarre, au Seigneur de* BOURDEILLE, *eſcripte de Cadillac, le premier de Février* 1581.

MON COUSIN,

Par la deſpeſche que Monſieur (1) vous fait préſentement, vous connoiſtrez comme nous travaillons à parachever les choſes encommencées, vous ayant nommé & commis à l'exécution des Edicts, articles & conférences de la Séneſchauſſée de Perigord, & avec vous le Sr. de Campaignac de la part de la Religion Réformée, afin de procéder tous deux enſemble, & d'une commune main, à l'effect de ce qui a eſté réſolu.

Et dautant queſtes un des plus zellez & affectionnez au bien de la-dicte paix & tranquillité publique, maſſeurant que vous vous

(1) Le Duc d'Alençon.

employerez ſincérement & franchement en ſi bonne œuvre, je vous prie, mon Couſin, ſuivant l'inſtruction qui vous eſt envoyée, vous acheminer incontinent au lieu qui vous eſt mandé, pour avec le Sr. Compaignac, que vous advertirez, procéder au faict de voſtre commiſſion, & à l'eſtabliſſement de ce qui ſera néceſſaire pour le repos dung chaſcun ſoubs l'obéyſſance des Edicts du Roy, mon Seigneur; en quoy je maſſeure que vous vous comporterez avec l'équité & droicture requiſe, & dautant plus fidellement que vous ſçavez & connoiſſez le bien principal de la paix conſiſter, non aux Edicts, mais en l'exécution dyceux; ce que nous attendons de vous, avec un bon & ample procès-verbal de tout ce que ferez.

Et ſur ce, je prieray Dieu, mon Couſin, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

De Cadillac, ce premier jour de Février 1581.

Signé, Voſtre bien affectionné Couſin HENRY.

Et au Dos: A mon Couſin Monſieur de BOURDEILLE, Chevalier de l'Ordre du Roy, mon Seigneur, Capitaine de cinquante Hommes d'armes de ſes Ordonnances, & Séneſchal de Perigord.

LETTRE CXXIII.

De HENRY, *Roy de Navarre, au Seigneur de* BOURDEILLE, *eſcripte de Néracle* 10 *d'Aouſt* 1581.

MON COUSIN,

J'ay eſté fort ayſe dentendre de la bonne affection & diligence que vous avez monſtrée deſpuis la prinſe de Périgueux, pour empeſcher ou modérer les mauvais effects des preneurs contre ceulx qui eſtoient dedans, dont je vous remercie : mais je ſuis fort marry davoir ſceu que voſtre bonne intention na pu eſtre effective ſelon voſtre deſſeing, dautant que la pluſpart des maiſons de ceulx de la Religion ont eſté pillées & ſaccagées, & pluſieurs faicts priſonniers : & y en a encore, auſquels on veut faire payer rançon, comme on a desjà faict faire aux aultres ; entre leſquels eſt le Sr. Sauliere, quon ne veult eſlargir ſans cela, quelque grande perte qu'il ait faicte de ſes meubles & tiltres ; qui ſeroit ſon entiere & totale ruyne, & de celle de ſes enfants.

Je ne puis croire que le Roy mon Seigneur ne réprouve grandement la prinſe de la-dicte Ville, comme eſtant advenue par

trop grand attentat, faict au préjudice de ſon ſervice, & de la paix & tranquillité publique.

Je ne puis auſſi, pour mon debvoir & pour mon honneur, (mayant la-dicte Ville eſté donnée en garde comme une des principalles ſeuretez de ceulx de la Religion de Guyenne, qui desjà men ont faict de grandes plainctes,) que je nen pourſuive la raiſon & réparation envers Sa Majeſté.

Puiſque ce faict concerne tout un Général duquel jay la charge, il me ſeroit fort mal convenable, ſi jen voulois faire mon propre particulier, comme vous deſirez que je faſſe, en me priant de pardonner & oubliant telle faute. C'eſt au Roy, mon-dict Seigneur, comme celuy qui, pour le bien & repos de ſon Royaulme, y a le principal intéreſt, de pourvoir ſur ce poinct.

Je vous prie donc, mon Couſin, conſidérer, que je ne puis aultre choſe là-deſſus, que dattendre la volonté & intention de Sa Majeſté, pour me ranger & conformer ſelon ycelle. Cependant, puiſquil y a encore dedans la Ville des priſonniers, & pluſieurs meubles pillés appartenant à ceulx de la-dicte Religion, je vous prie dérechef faire le tout rendre, & mettre en liberté tous les-dicts priſonniers, principalement le-dict Sauliere; deſorte qu'il nen puiſſe eſtre faict aulcune plus grande plaincte.

Je maſſeure que, comme vous avez faict

deſlivrer la Fourcade & Charon, vous pouvez en faire le ſemblable du-dict Sauliere & aultres priſonniers, & leur faire reſtituer ce que pris leur a eſté. C'eſt choſe qui dépend de voſtre pouvoir & authorité, & dont vous vous devez faire croire.

En ce faiſant, vous ferez beaucoup pour les preneurs & détenteurs, en ce que par ce moyen, leur faulte ſera eſtimée moins griefve : & je maſſeure que ce ſera choſe fort agréable à Sa-dicte Majeſté ; & jen recepvray un tel plaiſir & contentement, que je ne fauldray de men ſouvenir pour men revancher en voſtre endroict, ſoffrant l'occaſion.

Et eſpérant quainſi le ferez, je prieray le Créateur vous avoir, mon Couſin, en ſa très-ſaincte & digne garde.

Eſcript à Nérac, le xe. d'Aouſt 1581.

Deſpuis la préſente eſcripte, jay receu une Lettre du Roy ſur la-dicte prinſe, laquelle il prouve, comme vous verrez, quil vouldroit dautant plus exciter à moyenner la deſlivrance du-dict Sauliere, & reſtitution de ce qui a eſté pris & pillé. Je vous envoye copie de la-dicte Lettre, afin que vous ſoyez auſſi inſtruict des aultres particularitez y contenues.

Signé, Voſtre bon Couſin & affectionné Amy, HENRY.

Fin du quinzieme & dernier Volume.